

Revue numismatique

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

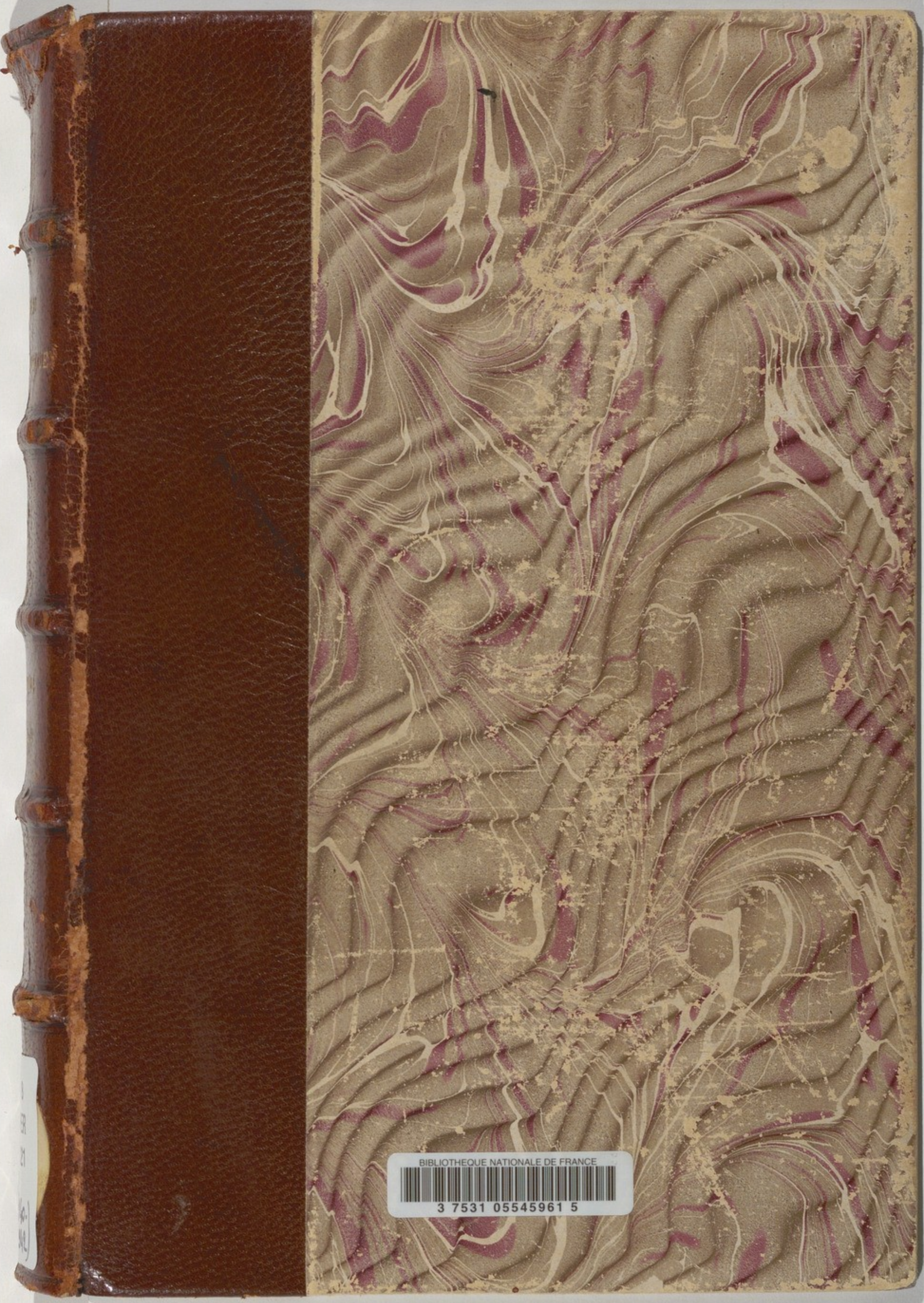
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.


5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



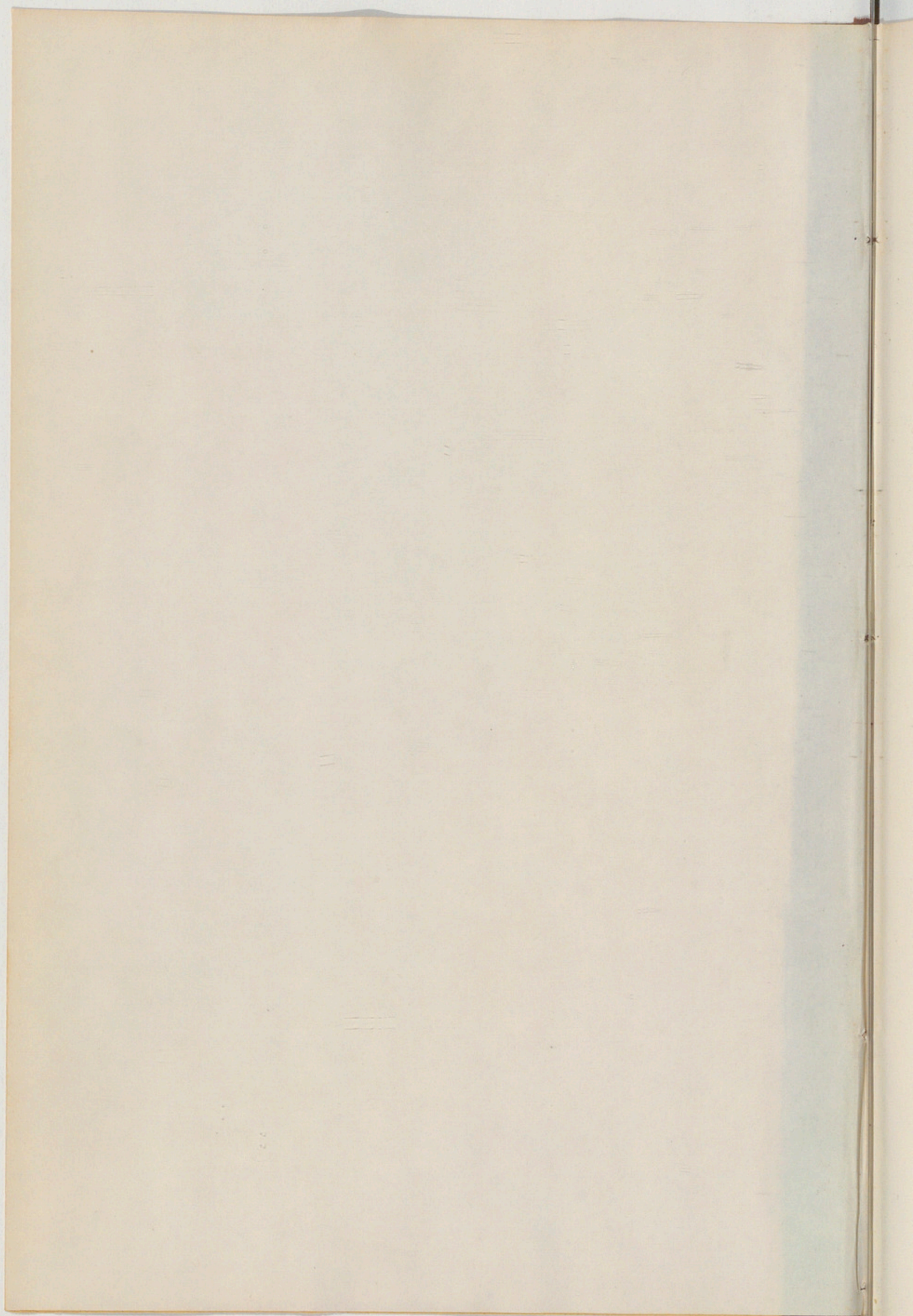
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 05545961 5

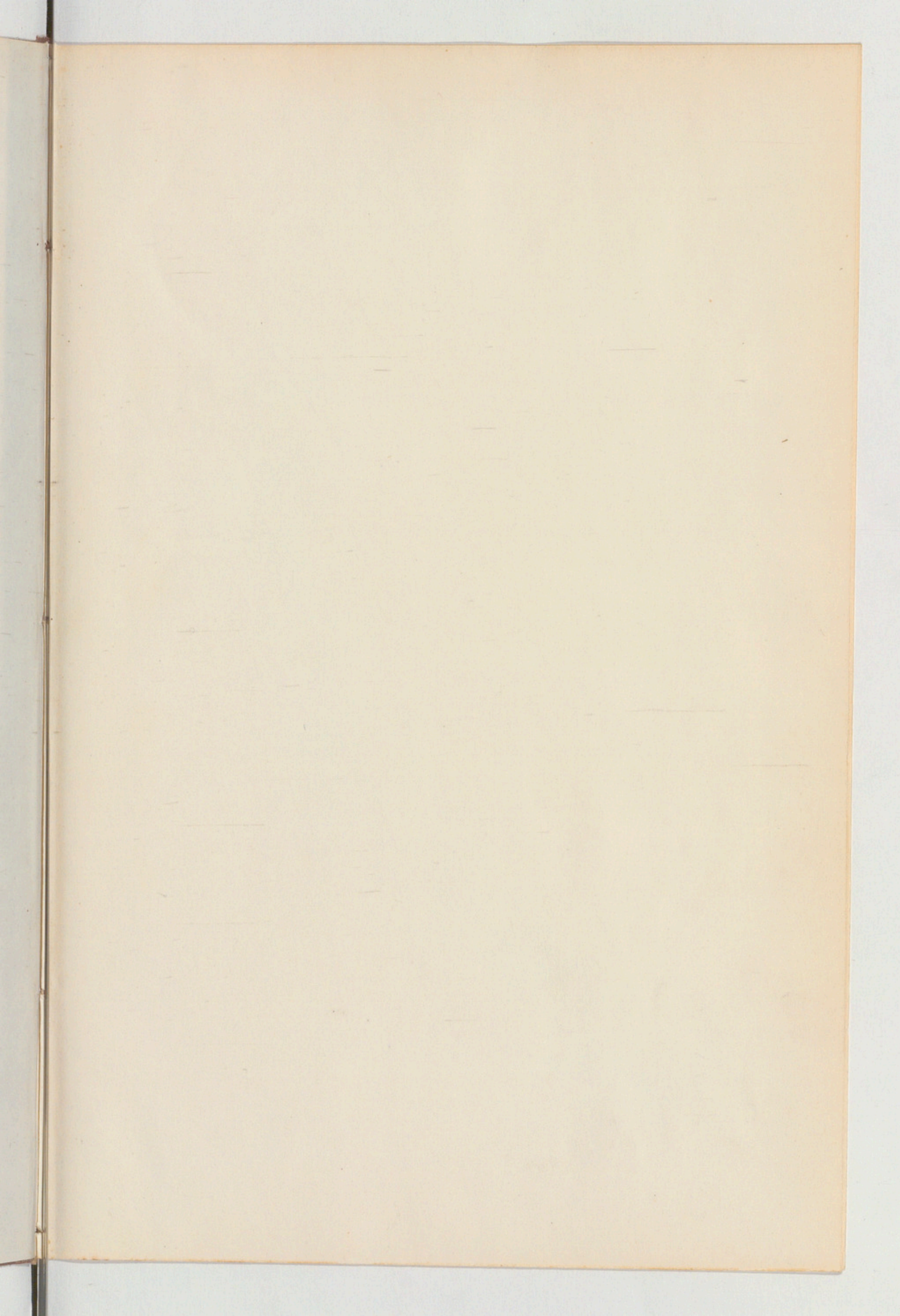
The image shows the front cover of a book. The cover is decorated with a traditional marbled paper pattern, featuring intricate, swirling designs in shades of brown, tan, and black. The marbling is dense and covers the entire surface. In the bottom-left corner, there is a small, white, rectangular label with rounded corners. The label contains the following text: '8' on the first line, 'PER' on the second line, '321' on the third line, and '(1940-1942)' on the fourth line, all in black ink. The book's spine is visible on the right side, showing a dark brown, textured material, likely leather or cloth. The edges of the book's pages are visible on the left side, showing a light-colored, possibly pinkish or purple, marbled pattern.

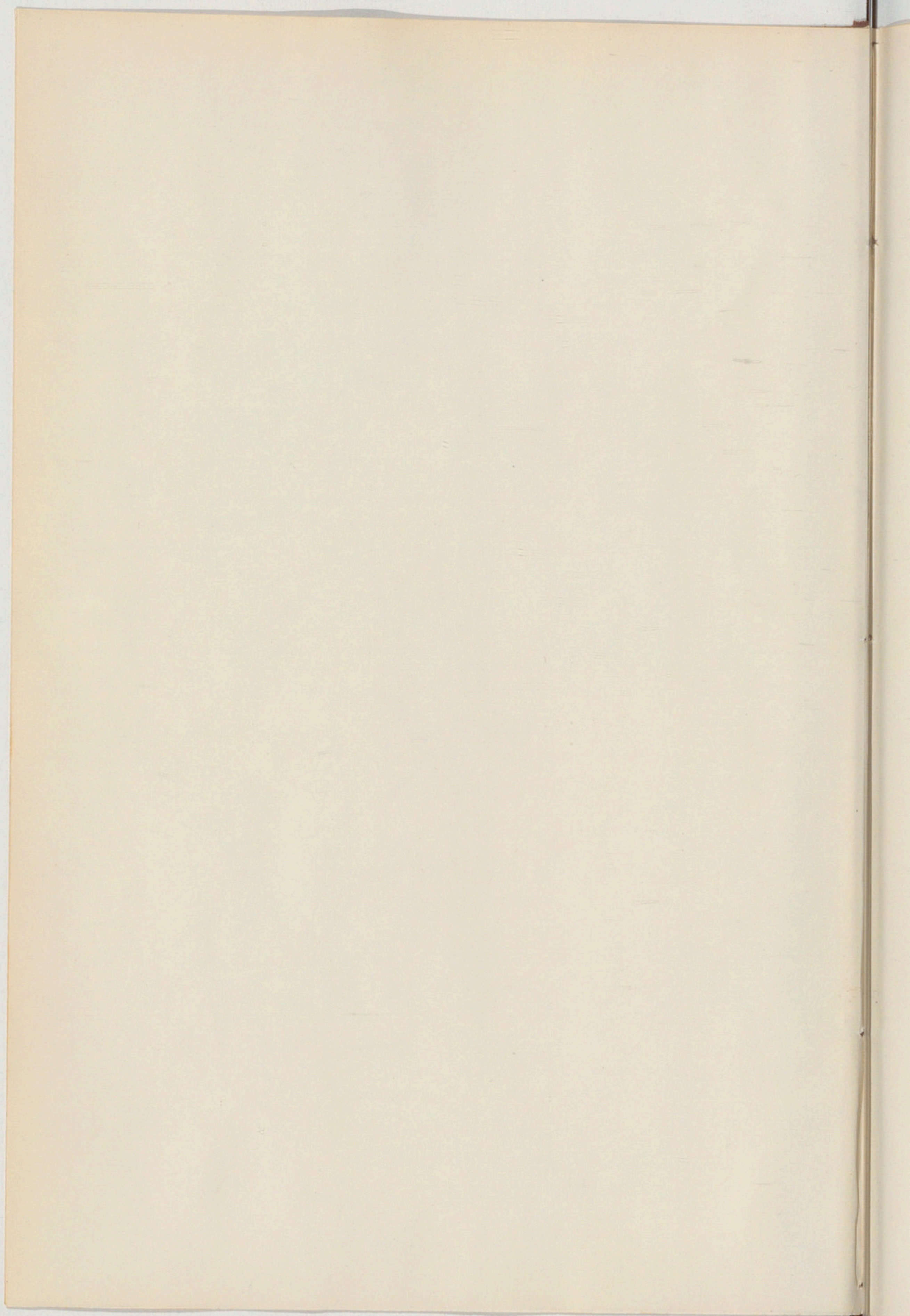
8
PER
321

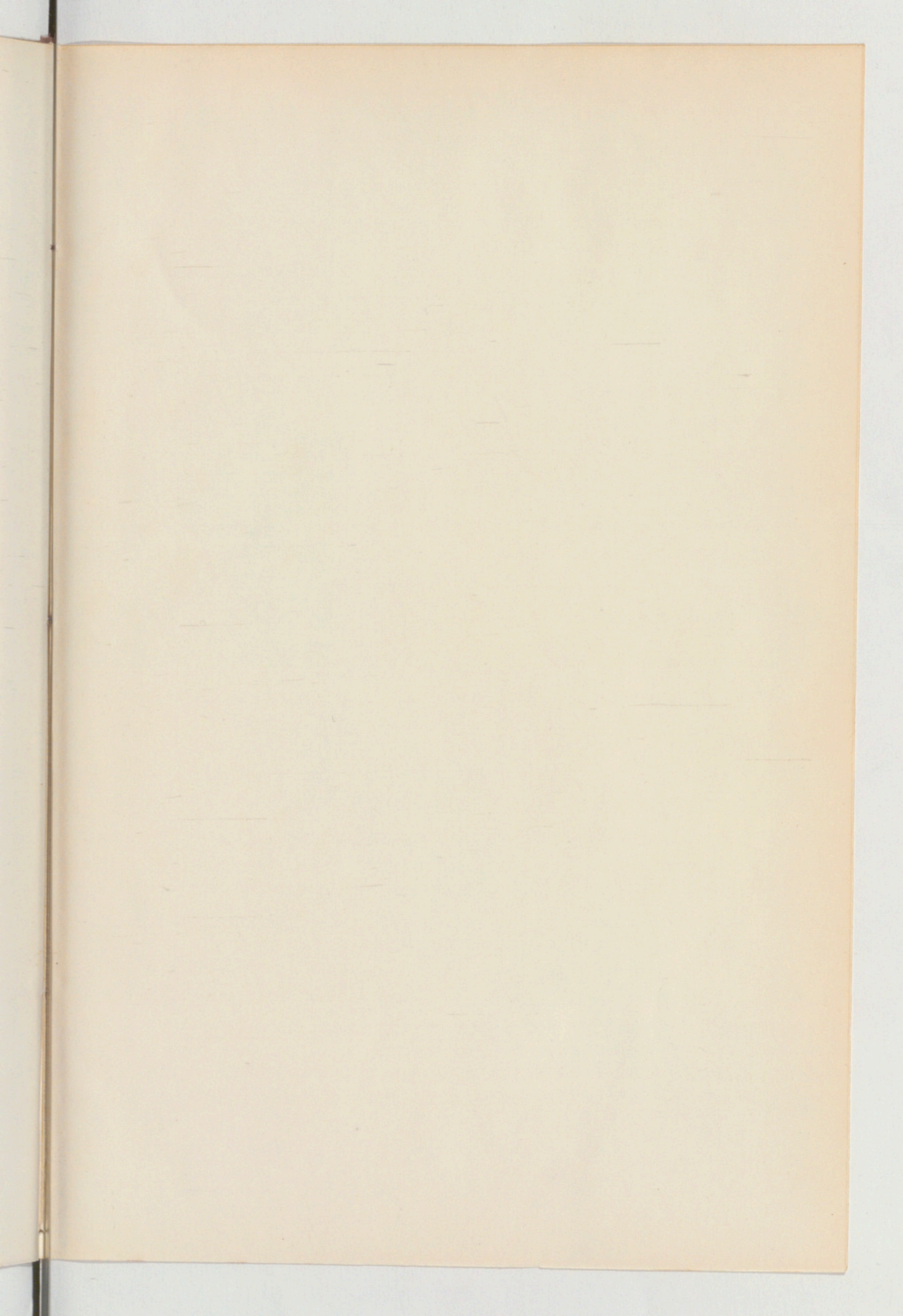
(1940-
1942)

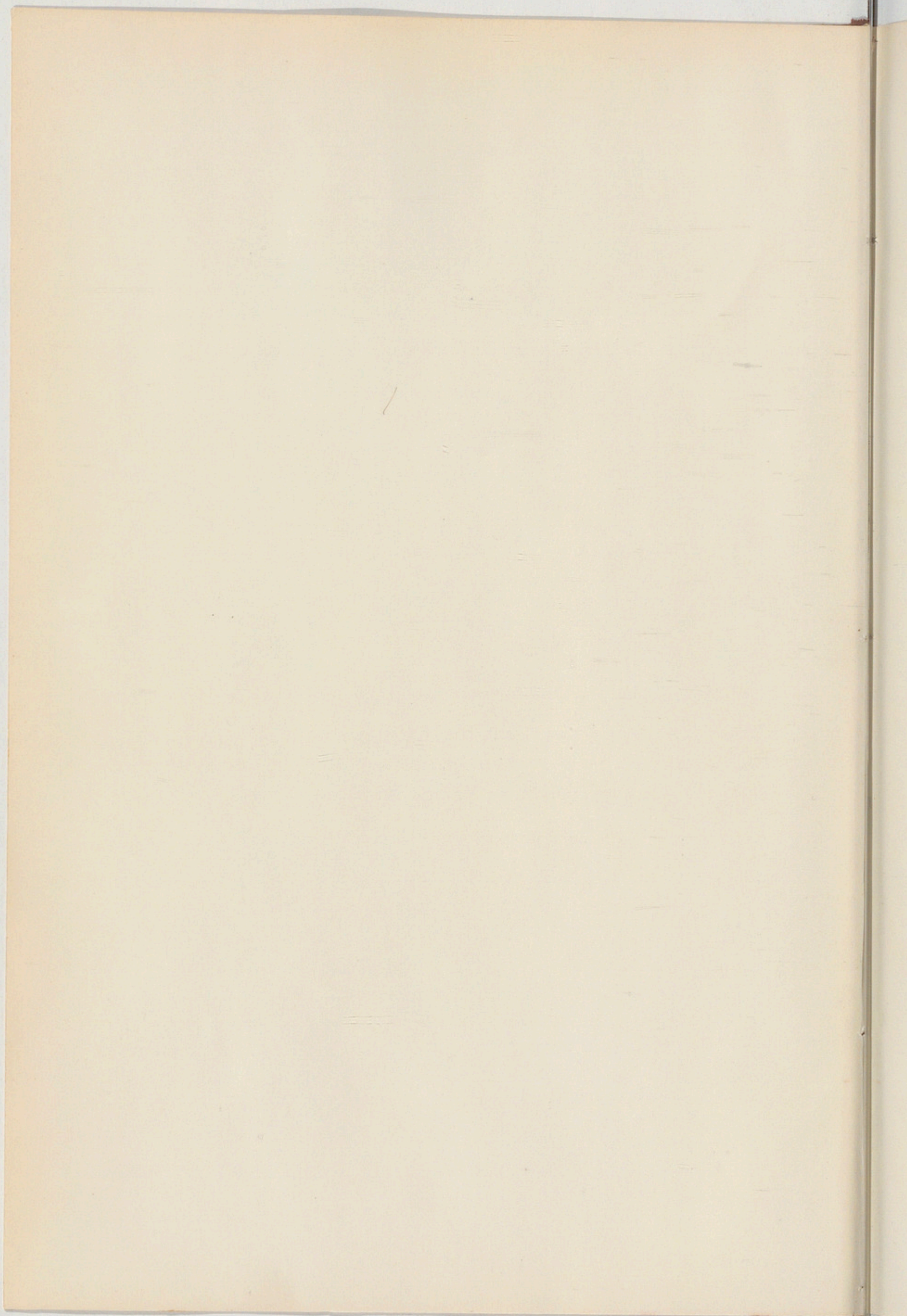


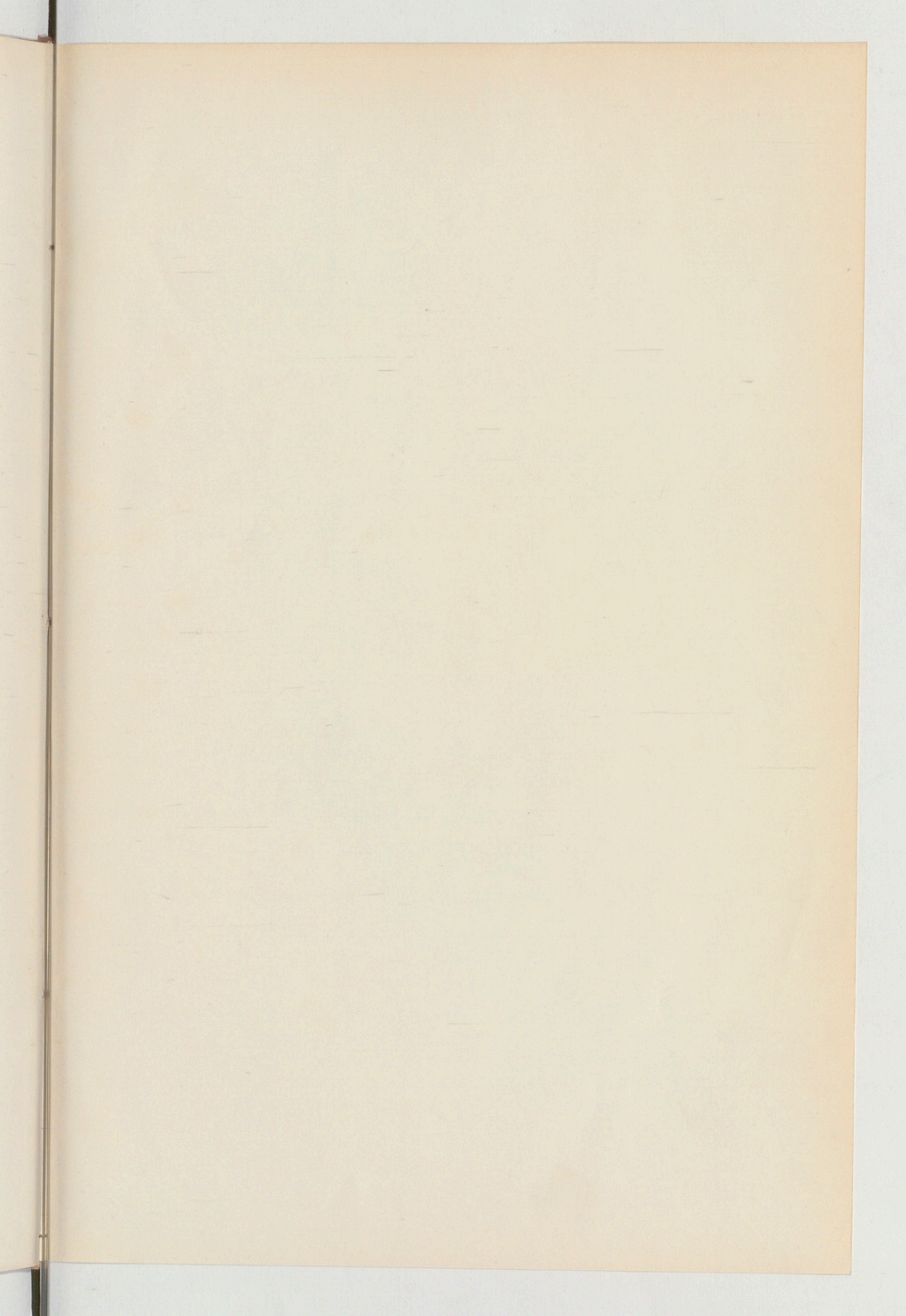


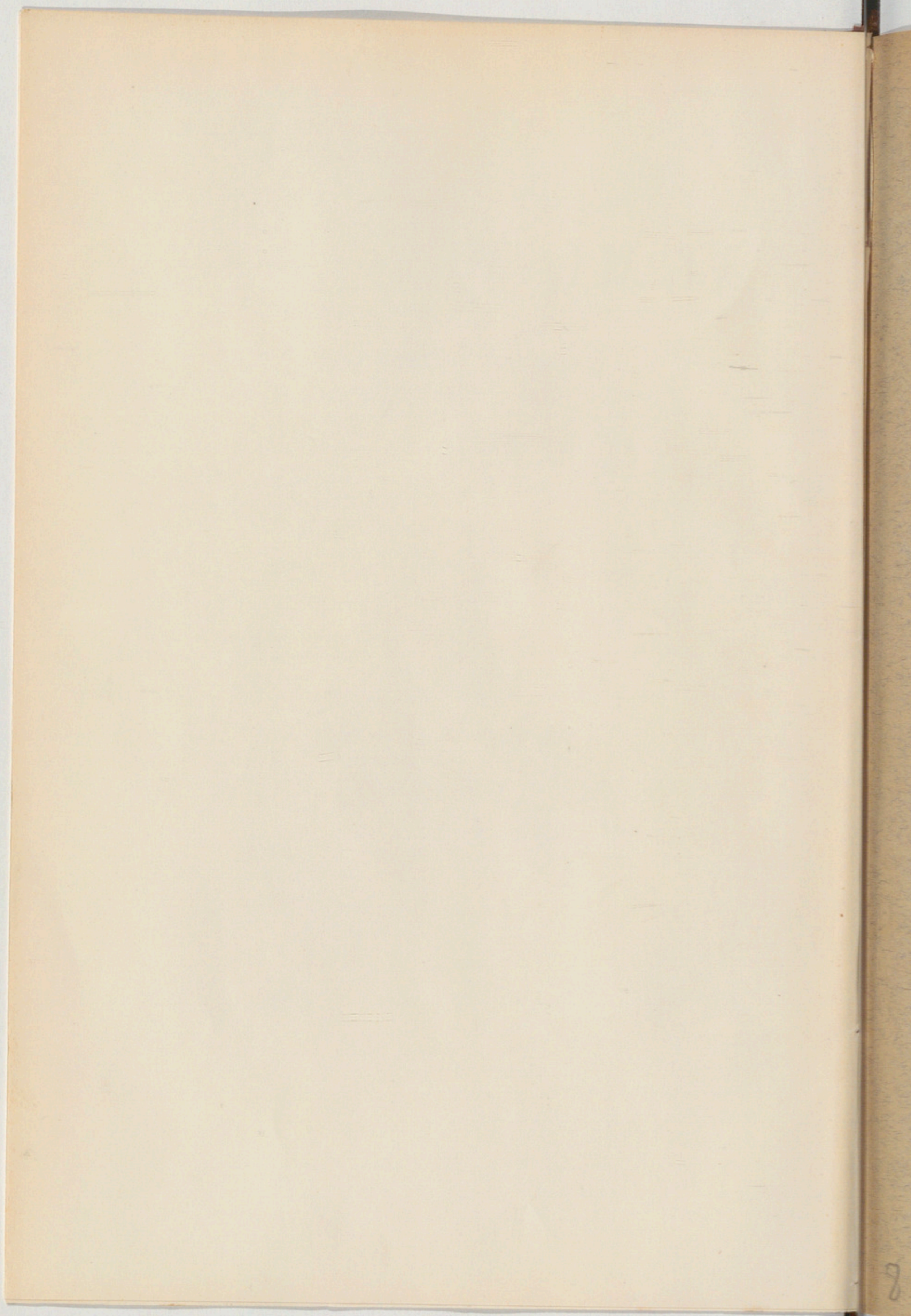












34382785

REVUE
NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

A. BLANCHET, A. DIEUDONNÉ
et J. BABELON

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : P. LE GENTILHOMME

Ostendite mihi numisma census..... Cujus
est imago hæc, et superscriptio ?

MATTH., XXII, 19, 20.

CINQUIÈME SÉRIE — TOME QUATRIÈME

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE



PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES LETTRES »

95, BOULEVARD RASPAIL, 95

—
1940

8 PER 321

SOMMAIRE
du volume de 1940.

Mémoires et dissertations :

CONDURACHI (E.). Le Θεός μέγας des monnaies d'Odessos.....	1
LE GENTILHOMME (P.). Aperçu sur quelques aspects du monnayage des peuples barbares.....	21
DIEUDONNÉ (A.). Le droit et le revers des monnaies.....	39
BABELON (Jean). La trouvaille de Waltenheim. — Pl. I.....	53
BLANCHET (Adrien). Les Médailles de Charles X, roi de la Ligue. — Pl. II.....	61
BLANCHET (Adrien). Numismatique gallo-romaine. Les trésors de Pezou et de Toucy et le monnayage provincial sous Tetricus. — Pl. III et IV.....	69
<i>Mélanges et Documents.</i> — DIEUDONNÉ (A.). Sur les privilèges des monnayeurs.....	103
<i>Chronique</i>	109
<i>Bulletin bibliographique</i>	119

Procès-verbaux de la Soc. fr. de Numismatique.

COMITÉ DE PUBLICATION

BABELON (J.).		David LE SUFFLEUR (A.).
BAILHACHE (D ^r J.).		DIEUDONNÉ (A.).
BLANCHET (Adr.), de l'Institut.		LE GENTILHOMME (P.).
et le Président de la Société française de numismatique (1940 : M. H. ROLLAND.)		

Le prix de l'abonnement pour l'année 1940 est fixé à : France : 80 francs ; Étranger : 100 francs. La correspondance relative aux abonnements devra être adressée à M. Jean MALYE, délégué général de l'Association Guillaume Budé, 95, boulevard Raspail, Paris (6^e).

Les abonnements sont payables à la

SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES LETTRES »
Compte de chèques postaux : 336.57.

La *Revue numismatique* ne rend compte que des ouvrages qui lui sont envoyés. Ils doivent être adressés à M. P. LE GENTILHOMME, à la Bibliothèque Nationale (Cabinet des Médailles), 58, rue de Richelieu, Paris (2^e), avec la mention : *pour la Revue Numismatique*.

Avis. — Par suite des circonstances, la *Revue numismatique* paraît, pour 1940, en un seul volume, réduit pour la quantité de matières. Peut-être le fascicule de 1941 sera-t-il très retardé? ADR. BL.

REVUE

NUMISMATIQUE

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. J. BABELON, D^r J. BAILHACHE, ADR. BLANCHET,
A. DAVID LE SUFFLEUR, A. DIEUDONNÉ, P. LE GENTILHOMME,
et le Président de la Société française de numismatique
(1940 : M. H. ROLLAND.)

REVUE
NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

A. BLANCHET, A. DIEUDONNÉ
et J. BABELON

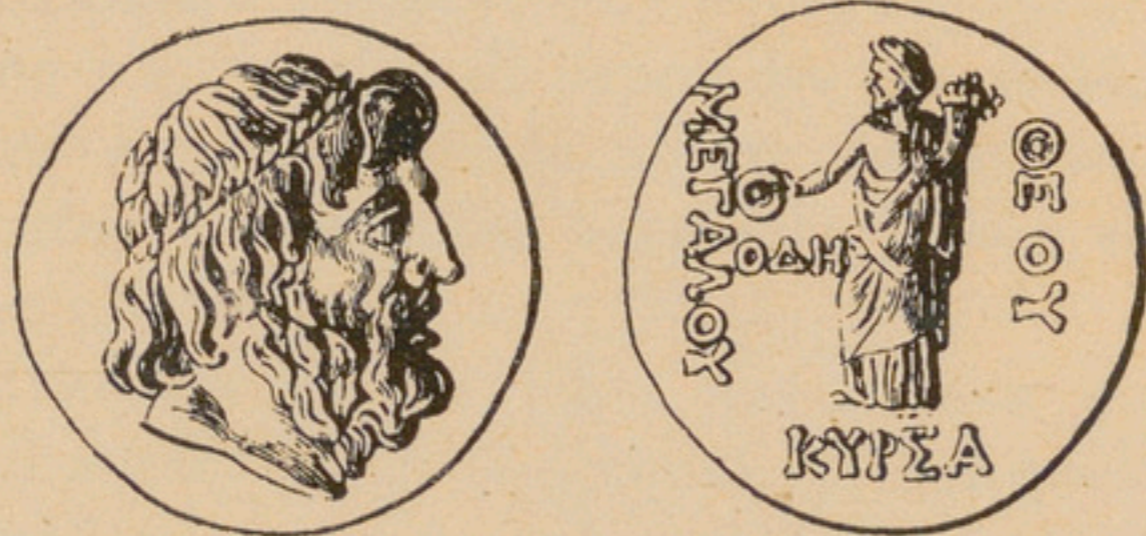
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : P. LE GENTILHOMME

Ostendite mihi numisma census..... Cujus
est imago hæc, et superscriptio ?

MATTH., XXII, 19, 20.

CINQUIÈME SÉRIE — TOME QUATRIÈME

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

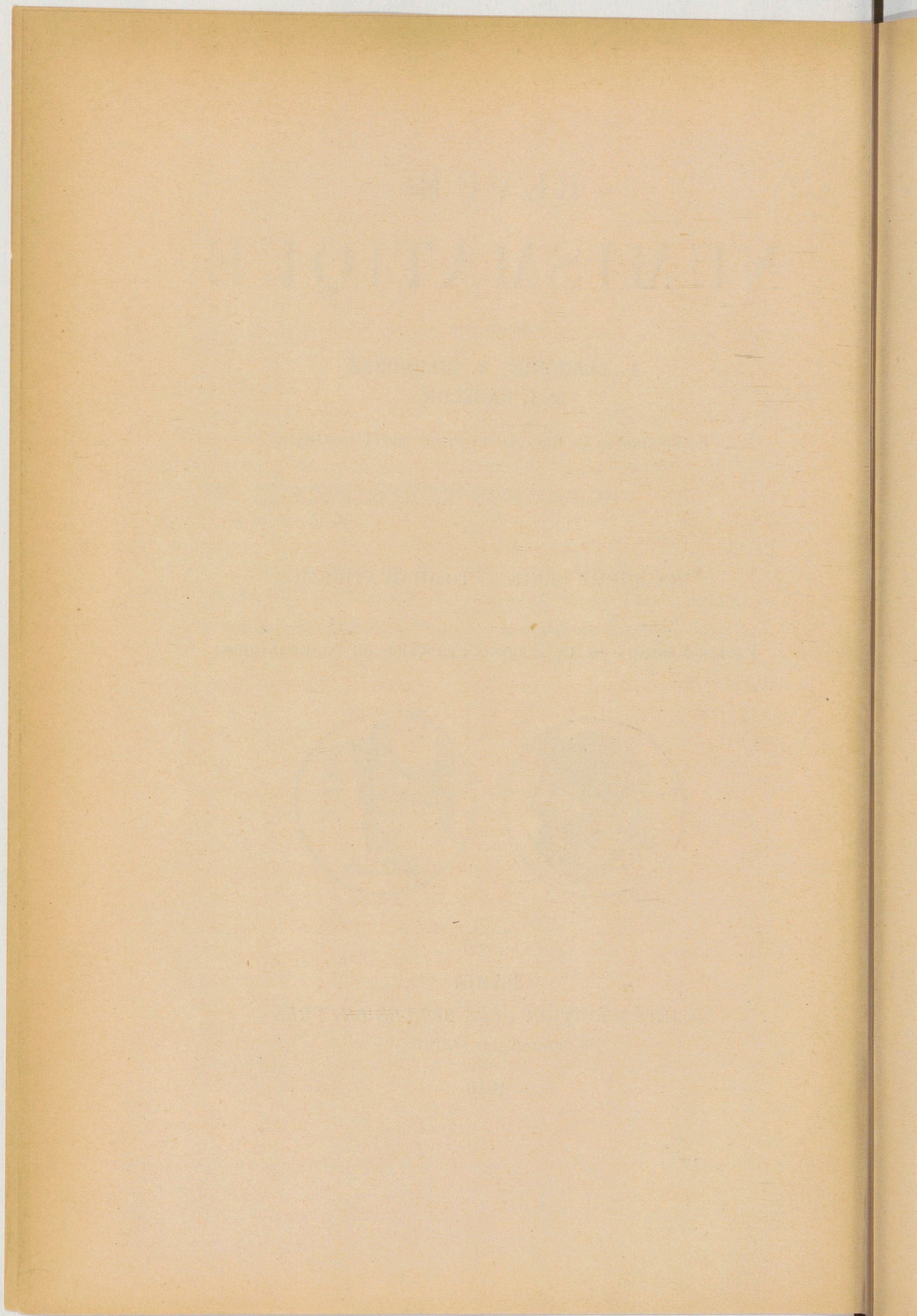


PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES LETTRES »

95, BOULEVARD RASPAIL, 95

—
1940



LE « Θεὸς μέγας »
DES MONNAIES D'ODESSOS

Un des problèmes les plus intéressants et, en même temps, des plus difficiles que Pick et Regling aient rencontré dans leurs études sur les monnaies des cités pontiques est sans doute celui du « Grand Dieu » d'Odessos.

Ce fut surtout le premier, puisque Regling n'a fait que suivre les conclusions auxquelles s'était arrêté son érudit collaborateur.

Depuis l'apparition de son article sur quelques-uns des types monétaires des régions thraces¹, ensuite du second volume de « Die antiken Münzen »², cette dénomination de « Grand Dieu » est restée un point acquis.

Personne n'a cru utile de reprendre un problème, dont l'explication apportée par le maître de la numismatique pontique offrait une solution acceptable, sinon absolument convaincante.

On doit avouer, dès le début, que le nom que Pick a cru pouvoir attribuer à cette divinité, et aussi quelques-unes de ses hypothèses ne nous ont pas convaincu.

Pour la première époque des monnaies d'Odessos, il s'est arrêté tout près de la vérité. Il n'a cependant pas cherché à tirer toutes les conséquences de son hypothèse et surtout d'essayer tous les éléments de comparaison iconographique possibles.

Pour la seconde période des monnaies pontiques —

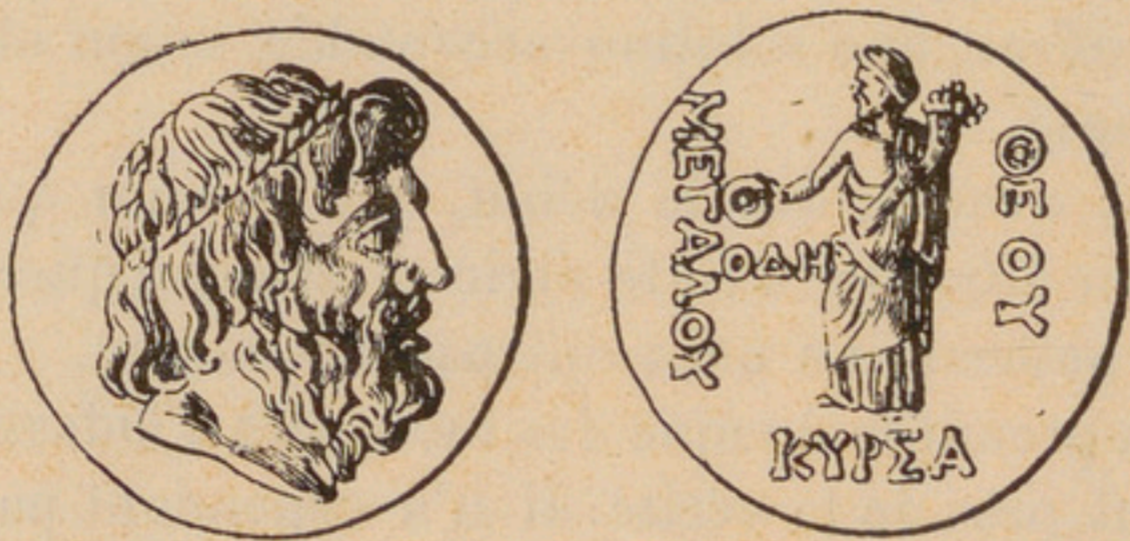
l'époque impériale —, les différences qu'il croyait pouvoir constater l'ont mené, d'autre part, loin de la conclusion logique des faits. S'il réussit à écarter l'identification faite entre le « Grand Dieu » et Sérapis pour la période des monnaies autonomes de la ville d'Odessos, le mélange qui eut lieu entre ces deux divinités, non seulement à Odessos, mais dans tout le reste du monde hellénique, lui a complètement échappé.

Il est nécessaire, pour mieux indiquer les moments principaux de cette évolution, si intéressante pour l'étude de la numismatique pontique, en général, et pour celle d'Odessos, en particulier, de rappeler les origines du problème.

Qu'est-ce que le « Grand Dieu » ?

Deux tétradrachmes d'argent, frappés à l'époque de l'autonomie monétaire de la ville, représentent sur leur droit la tête d'une divinité barbue, les cheveux ceints d'une bandelette étroite. Sur le revers, la même divinité est représentée debout et de profil à gauche, complètement habillée, les cheveux coiffés de la même façon.

De sa main droite, le dieu tient une patère ; de la gauche une corne d'abondance.



D'un côté et de l'autre de cette figure on peut lire l'inscription suivante : θεοῦ μεγάλου (à dr.) Ὀδησσιτῶν (à g.).

Au-dessous de la corne d'abondance, en caractères plus petits, le nom : ΚΥΡΣΑ.

Sauf la manière différente, dont on écrit le nom de la ville (Ὀδησιτῶν et Ὀδη), les deux exemplaires sont parfaitement similaires³.

Depuis longtemps déjà, l'interprétation donnée par Hardouin, dans ce sens que ΚΥΡΣΑ serait une abréviation pour Κυρ(ίον) Σα(ράπιδος), n'est plus admise⁴.

Sestini a été le premier à attirer l'attention sur le fait que ce même nom apparaît aussi sur d'autres monnaies contemporaines de la ville et qui représentent le type d'Alexandre le Grand⁵.

Il s'agit donc d'un magistrat local. On fut obligé donc d'abandonner en même temps l'identification, longtemps admise, entre cette divinité et Sérapis⁶.

Pour d'autres, ce type monétaire fut considéré comme représentant une simple variante du type de Zeus⁷, avec lequel il offre évidemment une très grande ressemblance, sauf la bandelette qui ceint les cheveux et qui est remplacée dans les représentations du père des dieux par une couronne de lauriers.

Pick a certainement vu juste quand il prétend qu'il s'agit d'une divinité chtonienne et que le nom inscrit n'est qu'un simple euphémisme⁸.

Il a insisté plusieurs fois sur le caractère de cette divinité⁹. Dans l'article cité plus haut, il croit même pouvoir le nommer Pluton¹⁰. Il est beaucoup plus réservé cependant dans ses études ultérieures, se contentant seulement de souligner le caractère chtonien de cette divinité qu'il continue à appeler le « Grand Dieu » d'Odessos.

La vérité est cependant que deux autres représentations qu'il considère comme des variantes iconographiques de la même divinité, l'ont quelque peu désorienté. Le nom de

« Grand Dieu » ne peut pourtant nous satisfaire, d'autant plus qu'on retrouve cette divinité représentée de la même manière sur d'autres monuments, qui nous offrent ainsi une possibilité de confrontation à la fois précieuse et nécessaire.

Pick a toujours été convaincu que le « Grand Dieu » est, avant tout, une divinité locale, dont on ne peut connaître le véritable nom et qu'on ne saurait appeler que par l'euphémisme indiqué dans l'inscription des monnaies odessitaines.

Sans l'indication de cette épithète, mais avec les mêmes détails sur leur revers, nous avons toute une série de monnaies de l'époque impériale. Les petites différences qu'elles présentent — le dieu tient dans la main droite une patère au-dessus d'un autel — constituent autant de variantes du même type monétaire.

Un deuxième type, que Pick considère comme représentant la même divinité, est offert par une série de monnaies, dont les premières appartiennent à l'époque autonome de la cité.

Leur droit représente la tête d'une déesse, tandis que le revers est décoré d'une sorte de base, qui deviendra, plus tard, une « kliné », sur laquelle est étendu un dieu barbu, tête nue, la poitrine découverte et la partie inférieure du corps couverte d'un manteau. La main gauche, appuyée sur la « kliné » tient une corne d'abondance ; au-dessus de la main droite, appuyée sur les genoux, l'artiste a représenté une amphore renversée¹¹. Cette représentation offre trois variantes, dont l'élément principal est constitué par cette divinité couchée sur la « kliné » comme dans les scènes des théoxenies. Dans la deuxième variante, le dieu ne tient plus la corne d'abondance, qui réapparaît cependant dans la troisième. Cette fois-ci, la déesse représentée sur le droit

est remplacé par la figure d'Apollon, divinité principale dans toutes les colonies de Milet¹².

Quant à la date approximative de ces monnaies autonomes, elle est fixée par Pick au iv^e siècle pour la première variété, vu la ressemblance de style avec les monnaies de bronze de Philippe II et d'Alexandre le Grand. La deuxième variété, d'une exécution beaucoup moins réussie, appartient au iii^e siècle, tandis que la troisième serait de la fin du i^{er} siècle avant J.-C.¹³. Ce type monétaire continue, sauf quelques détails, pendant toute l'époque impériale. La « kliné » a cependant une forme beaucoup plus nette et le dieu tient dans la main droite une patère.

Les monnaies de ces deux premières variétés sont antérieures à celles qui représentent le dieu debout et accompagné de l'inscription θεοῦ μεγάλου, monnaies que Pick considère comme appartenant au dernier quart du ii^e siècle frappées en signe de remerciement envers la divinité protectrice de la ville, à l'occasion de la défaite des Scordisques (113 av. J.-C.)¹⁴.

Un troisième type monétaire de la période autonome de la ville d'Odessos représente une divinité d'un caractère tout à fait particulier. Sur le revers de ces monnaies apparaît un dieu à cheval, allant à droite, et tenant dans la main droite une corne d'abondance. Sur le droit, la tête d'une divinité barbue, avec les cheveux ceints d'une couronne de lauriers¹⁵. C'est sans doute la tête de Zeus, telle qu'elle apparaît sur le droit d'autres monnaies d'Odessos.

Une variété du même type monétaire représente le cheval galopant ; le dieu tenant dans sa main droite une lance, dans la gauche les rênes¹⁶. On s'est aperçu depuis longtemps, et Pick fut du même avis, que cette figure ne correspond à aucune des anciennes divinités grecques représentées par les monnaies contemporaines. Il est donc

probable qu'il s'agit d'un des aspects nombreux et variés de cette divinité thrace, appelée par les inscriptions du nom de « Héros ». La corne d'abondance a pu très bien être empruntée à la divinité dont nous nous occupons ici¹⁷. Le fait ne saurait présenter rien d'extraordinaire, vu le grand nombre d'aspects syncrétistes qu'offre cette ancienne divinité thrace. Le même type monétaire apparaît sur le revers des monnaies de Tomis¹⁸.

Établissant l'identité entre les divinités que représentent les premiers deux types monétaires, que nous avons rappelés plus haut : le dieu étendu et le dieu debout, Pick n'a pas cru nécessaire de sortir du champ de la numismatique, pour pouvoir déterminer d'une manière plus sûre son caractère et son nom.

Il a été toujours enclin à y voir une divinité plutôt locale. Or, c'est justement ici qu'on trouve la solution du problème. Les éléments de cette comparaison, que nous essaierons de présenter tout de suite, prouvent d'une façon certaine que le dieu des monnaies d'Odessos n'est point du tout une divinité de caractère local, mais qu'il s'agit purement et simplement de Pluton.

Les deux types monétaires ne constituent en aucune manière une exception. Pick a été lui-même frappé par tous les indices de caractère chtonien que présentait le « Grand Dieu » d'Odessos. Il a cru même un moment pouvoir faire ce rapprochement de noms, d'autant plus qu'il était confirmé par la présence de la divinité féminine sur le droit des mêmes monnaies et qui rappelait ainsi le couple des mystères d'Eleusis¹⁹.

Soucieux de prouver cependant que le dieu des monnaies autonomes et impériales d'Odessos ne peut être identifié à Sérapis, l'impression que Pick a toujours eue qu'il devait être une divinité locale, ne l'a pas porté à chercher

des éléments de comparaison dans les autres domaines de l'iconographie mythologique, dont la numismatique ne constitue qu'une seule partie.

En effet, le dieu étendu sur la « kliné » apparaît aussi dans d'autres représentations sur le sens desquelles il n'y a aucun doute possible.

Une coupe, trouvée à Vulci et conservée aujourd'hui au British Museum (v^e siècle), représente à l'intérieur Pluton, étendu sur une « kliné », les cheveux ceints d'une bandelette, la partie supérieure du corps nue. La main gauche qui s'appuie sur la « kliné » tient une corne d'abondance : la main droite, élevée au-dessus de la tête, une patère. A ses pieds, son épouse, Perséphone, est assise sur le bord du lit. A l'extérieur, la peinture du vase représente le banquet des dieux : Amphitrite, Poseidon, Héra, Ganymède, Aphrodite, Arès, Ariane, Dionysos et Komos²⁰.

Une représentation plus récente de Pluton (iii^e siècle av. J.-C.) nous est offerte par deux bas-reliefs, trouvés à Eleusis. Le premier est divisé verticalement en deux parties presque égales : à droite, Pluton, les cheveux sur les épaules, la tête barbue, la poitrine nue, est étendu sur un lit de banquet ; la main droite tient un rhyton, la gauche une ciste. A ses pieds est représentée Perséphone, vêtue d'un long chiton et d'un himation. Au-dessus de leurs têtes, le nom de ces deux divinités, auxquelles on offrait le bas-relief est indiqué par les mots : Θεωι, Θεαι.

Dans la seconde partie du bas-relief on a représenté une œnochoé et un jeune homme portant un vase. Tout près de lui sont assises Perséphone et Déméter, qui tient au-dessus de la tête de sa fille un vase. Sur la partie inférieure du bas-relief, on peut lire le nom du dédicant : Λυσιμαχίδης ἀνέθηκε.

Non moins intéressant est le second bas-relief, conservé

malheureusement seulement en partie. En haut, il y a l'inscription portant le nom du fidèle et la dédicace :

Λακρατείδης Σωστράτου Ἰκαρι]εὺς ἱερεὺς θεοῦ καὶ θεᾶς καὶ Εὐ-
 βουλέω[ς...]
 ΓΕΤΩΝ ὑπὲρ ἑαυτοῦ καὶ τῶν ὕων Σωστράτ[ου.....]
 καὶ τῆς θυ]γατρὸς χαριστήριον Δῆμητρι καὶ Κόρη
 [.....]

Un peu plus bas, on voit encore la tête de Pluton, dont on a écrit le nom en toutes lettres et la tête de Perséphone, au-dessus de laquelle on a écrit, comme dans le bas-relief précédent, seulement θεά.

A gauche, tout près de Pluton, s'est conservée encore une torche que tenait, sans doute, Déméter, dont la figure est aujourd'hui disparue. A droite, une inscription répète encore une fois le nom du dédicant²¹.

Ces trois représentations sont d'un intérêt considérable.

Elles prouvent, sans aucune possibilité de doute, que le dieu étendu et tenant une corne d'abondance représenté sur les monnaies d'Odessos, est Pluton²².

Encore mieux, les noms de Pluton et de Perséphone sont indiqués seulement par les mots θεός, θεά, comme l'euphémisme de « Grand Dieu » des tétradrachmes d'Odessos.

Cette participation de Pluton à la triade d'Eleusis, dont la plus ancienne information épigraphique est toujours du v^e siècle²³, on la retrouve dans la représentation contemporaine du vase de Vulci et dans les deux bas-reliefs plus récents, que nous avons cités plus haut. C'est le mérite de Preller d'avoir démontré comment les mystères d'Eleusis ont changé la figure sombre et sévère d'Hadès en celle plus humaine et plus généreuse de Pluton, le « distributeur des richesses »²⁴.

Les poètes attiques du v^e siècle prouvent que cette transformation était encore plus ancienne, puisqu'elle était partout acceptée à cette époque²⁵. Et c'est justement à partir de ce moment qu'apparaissent, pour la première fois, des représentations de Pluton, contrairement à ce qui était arrivé à Hadès, pour lequel les Grecs ont toujours eu une aversion facile à expliquer. Son nom a toujours été indiqué par des épithètes déterminatives. Reste encore un problème : à Odessos l'euphémisme de « Grand Dieu » provient-il de cette aversion qu'avaient les Grecs de prononcer le nom de la suprême divinité de l'Enfer, ou du simple nom de θεός, qui désignait, pour les fidèles d'Eleusis, Pluton, l'époux de Coré ?

Le fait que les plus anciennes monnaies d'Odessos représentent le θεός μέγας, appartenant au iv^e siècle, c'est-à-dire l'époque où les mystères d'Eleusis étaient si connus, nous fait incliner vers cette seconde explication. La présence, sur les monnaies de la deuxième série, de cette divinité féminine, qui est sans doute sa parèdre, paraît confirmer cette hypothèse. A cette époque, la figure d'Hadès est d'ailleurs partout remplacée par celle de Pluton et on ne saurait trouver, d'autre part, rien d'extraordinaire à ce que, dans une colonie grecque du Pont-Euxin, dont la prospérité était en étroit rapport avec l'intérieur du pays, riche en produits agricoles, Pluton fut le « grand dieu », la divinité protectrice de la ville. Cette épithète de « Grand Dieu » est toujours loin d'être particulière à une seule divinité. Sérapis même, dont l'identification avec le dieu d'Odessos fut écartée par Pick, reçut maintes fois le nom de « Grand Dieu », que les Odessitains ont donné à Pluton²⁶. Le fait ne saurait donc démontrer une exclusivité de culte, d'autant plus que des monnaies tout au moins contemporaines, sinon plus anciennes, représentent Zeus ou Apollon, divi-

nité si importante dans toutes les colonies pontiques de Milet.

Pick a eu sans doute raison, quand il établissait l'identification entre le dieu étendu et celui représenté debout et accompagné de l'inscription : θεοῦ μεγάλου, bien qu'il n'apporte aucune preuve iconographique. Le fait est toutefois confirmé par d'autres monuments figurés, qui prouvent clairement qu'il s'agit dans le second cas aussi d'une variante iconographique du type de Pluton. Représenté debout, il tient parfois seulement la corne d'abondance, parfois une patère et un sceptre. Il n'y a donc aucun doute pour les deux types monétaires d'Odessos, qui, loin d'offrir une exception, comme Pick était toujours enclin à le croire, représentent les formes les plus connues de l'iconographie de Pluton.

Les « formes les plus connues », c'est évidemment une manière de parler, puisqu'il ne faut pas oublier, d'autre part, combien rares sont les représentations figurées du dieu, « distributeur des richesses ».

L'intérêt qu'offrent les deux types monétaires d'Odessos est donc d'autant plus grand. Quatre peintures de vases grecs présentent cette deuxième variante de l'iconographie de Pluton.

Le premier vase, trouvé à Nola et conservé au British Museum, représente la mission de Triptolème. Pluton apparaît debout, tenant dans la main droite un long sceptre, dans la gauche une corne d'abondance²⁷. Sur un vase de l'ancienne collection Depoletti, il est au milieu d'une réunion olympique : d'un côté, c'est Zeus, Niké et Héra, de l'autre côté : Poseidon, Aphrodite, Dionysos et Peitho (?)²⁸. Pluton porte seulement la corne d'abondance. La scène se répète presque identique sur un stamnos du musée du Louvre²⁹. Une amphore du même musée représente Pluton

et Proserpine. Le Dieu, debout, tient une corne d'abondance et un long sceptre³⁰.

Toutes ces représentations prouvent, sans aucun doute possible, que les monnaies d'Odessos en question, frappées à l'époque de l'autonomie monétaire de la ville, répètent les deux types iconographiques les plus connus de Pluton.

L'épithète de θεὸς μέγας, rappelant le nom de « dieu » que lui donne l'inscription du premier bas-relief d'Eleusis, confirme, elle aussi, cette identification. Le dieu que représentent les deux tétradrachmes d'Odessos n'est donc ni Sérapis, dont le culte devait connaître, un peu plus tard, un si grand épanouissement, ni Zeus, comme le croyait Mionnet³¹, bien que le type iconographique de Hadès-Pluton dérive de celui du père des dieux.

Ce n'est pas non plus une représentation de « l'Agathos Theos », comme le supposait Panofka et, plus récemment encore, Scherer³². Le culte de Sérapis connut bientôt un développement considérable dans les cités pontiques et dans la Mésie Inférieure et c'est seulement en tenant compte du fait qu'on pourra s'expliquer — comme nous allons le voir tout de suite —, l'évolution iconographique de Pluton à Odessos, pendant l'époque impériale.

Avant de passer à la seconde partie du problème du « Grand Dieu », il est nécessaire de rappeler que sa figure apparaît sur quelques-unes des monnaies de Dionysopolis, en relations si étroites avec Odessos, comme aussi sur quelques monnaies de Tomis³³.

Le culte de Pluton dans cette région, bien que nous ayons peu d'informations sur la question, est loin d'être inconnu. La preuve nous est fournie par une inscription de Tomis³⁴, comme aussi par un bas-relief trouvé dans la même localité et représentant Pluton et Déméter ou plutôt son épouse, Proserpine³⁵.

Si, en ce qui regarde l'époque de l'autonomie monétaire d'Odessos, Pick a vu juste en pensant que nous avons à faire avec une divinité chtonienne, quoiqu'il insiste sur son caractère local, alors qu'il s'agit purement et simplement de Pluton, il a essayé, pour l'époque des monnaies impériales, de faire une distinction qui n'est cependant, comme nous allons le voir, que factice.

En effet, jusqu'au règne de Septime Sévère, nous rencontrons assez souvent des monnaies d'Odessos qui représentent, sur le revers, le type connu de Pluton, le « Grand Dieu », debout, la tête nue, habillé d'une longue tunique, portant une patère dans la main droite, une corne d'abondance dans la gauche.

Cette variante du type iconographique des monnaies autonomes apparaît sur les monnaies frappées sous le règne de Trajan, Marc-Aurèle, Commode, Septime Sévère, Caracalla, Elagabale et Alexandre Sévère³⁶. Quelques-unes des monnaies de Septime Sévère offrent cependant un détail particulier : leur revers représente une divinité similaire à Pluton, tenant dans la main droite une patère au-dessus d'un autel et dans la main gauche une corne d'abondance. La différence consiste en ce que le dieu porte sur la tête le calathos. Ce type iconographique est donc celui bien connu de Sérapis. Pour le type cette divinité n'est toutefois que le « Grand Dieu », c'est-à-dire Pluton, puisqu'il porte une corne d'abondance³⁷.

Chaque fois que les monnaies pontiques, représentant ce type de Sérapis, offrent ce détail aussi, Pick affirme qu'il ne s'agit que de l'ancienne divinité d'Odessos, qui n'a fait qu'emprunter le calathos du type iconographique de Sérapis. C'est pour cela que pour Pick, même la figure qui accompagne le buste de Gordien sur le droit de quelques-unes des monnaies d'Odessos ne représente pas Sérapis, comme

dans toutes les autres villes pontiques, mais le « Grand dieu »³⁸.

Dans un autre article, nous avons insisté sur cette innovation iconographique, qui apparaît pour la première fois sur les monnaies pontiques de Gordien³⁹. L'exception que constituaient dans ce sens les monnaies d'Odessos, était, sans doute, étonnante. Nous pouvons aujourd'hui reprendre le problème et nous essayerons de prouver que, cette fois-ci, en effet, il ne s'agit plus du « Grand Dieu » Pluton, mais de Sérapis.

L'innovation iconographique des monnaies pontiques de Gordien, s'étend donc aussi aux monnaies contemporaines d'Odessos. Dans les autres cités pontiques, dont les monnaies avaient représenté la figure de Pluton, le remplacement par la figure de Sérapis s'était même effectué plus tôt qu'à Odessos, où la tradition de son culte était, sans doute, beaucoup plus ancienne.

Le fait n'offre rien d'extraordinaire. La nouvelle divinité hellénistique, qui prenait dans le couple divin la place d'Osiris, recevait aussi toutes les attributions de Pluton. Le type iconographique de Sérapis, dérivant de celui de Zeus et de Hadès-Pluton, eut plusieurs variantes, dont les détails ont évolué très tard dans l'époque impériale. Le seul attribut qu'il présente toujours et qui est en relation avec le caractère chtonien du nouveau dieu, c'est le calathos⁴⁰.

Toutes les variantes de son type iconographique ont, en dehors de cet attribut tout à fait particulier, des éléments empruntés à celui de Hadès-Pluton. Les traditions conservées par Tacite, Plutarque et Macrobe, sont unanimes à ce sujet⁴¹.

Dieu du monde infernal, Sérapis porte souvent, tout comme Pluton, la corne d'abondance et le sceptre, de même qu'une variante de son type iconographique, que la tradition attri-

bue à Bryaxis, le représente assis sur le trône, près duquel se trouve le Cerbère⁴².

Cette deuxième variante, dénommée Hadès-Sérapis, est très souvent rencontrée sur le revers des monnaies grecques de la Mésie Inférieure.

Pick n'a pas tenu ou il n'a pas cru nécessaire de tenir compte des monuments, qui représentent Sérapis portant, tout comme Pluton, la corne d'abondance, qu'il a toujours considérée comme attribut exclusif du « Grand Dieu » d'Odessos.

Chaque fois que cette divinité porte non seulement la corne d'abondance, mais aussi le calathos, il affirme qu'il s'agit d'une représentation du « Grand Dieu », ce qui, dans ce cas, est tout à fait inexact.

Cela d'autant plus que par une tradition très ancienne du culte de Pluton, les monnaies d'Odessos continuent à représenter, en même temps, sa figure, telle que nous la connaissons à l'époque de l'autonomie monétaire : portant une corne d'abondance, tête nue, tandis que la figure de Sérapis tenait une corne d'abondance, mais avec la tête couverte d'un calathos. Plusieurs monuments figurés, dont nous allons citer les plus intéressants, nous fournissent la preuve irréfutable que Sérapis a été représenté, lui aussi, portant une corne d'abondance, qu'il a d'ailleurs pris toujours du type iconographique de Pluton. Ainsi, un bas-relief trouvé à Xanthos et conservé au British Museum représente Sérapis, un calathos sur la tête, une patère dans la main droite, une corne d'abondance dans la gauche. Au-dessus de sa tête, l'artiste a sculpté aussi deux cornes de bœuf, vraisemblablement en rapport avec le bœuf Apis. Près de Sérapis, apparaît un personnage féminin, sur le sens duquel les archéologues ne sont pas encore d'accord⁴³.

Plus sûre encore est la représentation de Sérapis, la tête

coiffée d'un calathos, une corne d'abondance dans la main gauche, que nous offre une statuette d'argent, trouvée, avec d'autres objets similaires de bronze, à Paramythia et qui est conservée aujourd'hui dans les collections grecques du Musée Britannique⁴⁴.

Sur une sardonix, appartenant au Musée de l'Ermitage, la figure de Sérapis est gravée avec les mêmes détails. L'artiste y a ajouté une patère que le dieu tient dans sa main droite⁴⁵.

Si même ces monuments n'existaient pas, nous aurions une preuve encore plus sûre : la nouvelle divinité hellénistique apparaît comme à Odessos et avec les mêmes détails, le calathos et la corne d'abondance, sur le revers de quelques-unes des monnaies ptolémaïques d'Alexandrie⁴⁶.

Il n'y a donc plus aucune possibilité de doute ou de confusion ; de sorte que le seul élément qui, d'après Pick, distinguait, à l'époque impériale, le « Grand Dieu » d'Odessos de Sérapis ne peut plus avoir la valeur qu'il croyait pouvoir lui accorder. Le fait que Pick lui-même a essayé de s'expliquer le calathos sur les monnaies d'Odessos, qui ne représenteraient, selon lui, que le « Grand Dieu », c'est-à-dire Pluton, prouve, en même temps, qu'il se rendait compte de la singularité de cette nouvelle variante iconographique.

A l'époque impériale donc, sous le règne de Septime Sévère, la figure de Sérapis apparaît, pour la première fois, sur le revers des monnaies d'Odessos, remplaçant en partie celle de Pluton, « le Grand Dieu »⁴⁷.

C'est une identification, qui avait eu lieu plus tôt dans les autres centres grecs de la Mésie Inférieure, de sorte qu'elle ne doit pas nous étonner. Le culte d'Isis et de Sérapis est tellement répandu, à cette époque, sur les bords de la Mer Noire, que cette divinité, déjà ancienne, avait accumulé

toutes les qualités et tous les attributs de Hadès-Pluton, et il n'y a rien qui puisse nous surprendre, si Odessos aussi connut peu à peu ce phénomène d'identification et de remplacement.

Le culte de Pluton y était cependant si ancien, la tradition de son type iconographique était tellement puissante, que les monnaies d'Odessos présentent simultanément, même après le règne de Septime Sévère, la figure de Pluton, le « Grand Dieu », et celle de Sérapis, qui va toutefois la remplacer bientôt partout.

Les monnaies de Caracalla, d'Elagabale et d'Alexandre Sévère nous offrent les derniers exemples de cette lutte de prépondérance entre la tradition vieille de quelques siècles, de la représentation de Pluton, et celle, plus récente, mais gagnant chaque jour plus de terrain, de Sérapis⁴⁸.

Les monnaies de Gordien nous prouvent que, durant son règne, le type iconographique de Sérapis avait définitivement remplacé celui de Pluton.

La figure, qui accompagne le buste de Gordien sur le droit des monnaies de cet empereur, ne représente donc plus Pluton, comme l'affirme Pick, mais Sérapis, comme sur les monnaies de toutes les cités pontiques, qui ont adopté cette éphémère, mais intéressante, innovation iconographique.

Si les monnaies d'Odessos, frappées à l'époque de Gordien, prouvent que la figure de Sérapis avait partout remplacé celle de Pluton, le culte de cette vieille divinité ne pouvait être tout à fait éteint.

C'est seulement ainsi que nous pouvons nous expliquer une inscription d'Odessos de cette même époque, plus exactement de 238 ap. J.-C., dédiée à une divinité qui porte la même épithète de « Grand Dieu » : Πείω καὶ Πρόκλω ὑπάτοις πρὸς...θεοῦ μεγάλου Δερζελάτου...⁴⁹. Δερζελάτης est

sans doute une « épiclesis » géographique, du genre de celles qu'on rencontre assez souvent dans les inscriptions provenant ou se référant aux régions thraces. C'est sans doute un nom thrace. On donnait même des jeux, appelés *Δαρζάλεια*, en l'honneur de cette divinité⁵⁰.

Selon Pick, il s'agit cette fois-ci aussi du « Grand Dieu » d'Odessos, bien qu'il n'ait pu lui-même s'expliquer très bien le caractère de ce mélange gréco-thrace.

L'existence d'un vieux sanctuaire de Pluton dans les environs d'Odessos, portant ce nom thrace, n'est sans doute pas exclue. Reste encore un problème ; l'euphémisme de *θεὸς μέγας* de cette inscription est-il toujours en rapport avec Pluton ou se réfère-t-il à une autre divinité, qui porte cette épithète déterminative ? En admettant même l'hypothèse de Pick, qui est la plus attrayante, sinon la plus certaine, cette inscription pourrait nous prouver qu'à Odessos le culte de Pluton, qui avait une tradition si ancienne, continuait à avoir ses fidèles, bien que la figure syncrétique de Sérapis eût définitivement remplacé sur les monnaies le type iconographique de la divinité chthonienne, protectrice de la ville.

Une monnaie de Gordien III présente le temple de Sérapis avec, au milieu, la statue du dieu ; ce qui prouve que son culte, qui avait remplacé au moins en partie celui de Pluton, était un des plus importants à Odessos⁵¹.

Après Gordien, nous ne savons plus rien sur la fortune du culte de Sérapis à Odessos, de même que nous connaissons peu de chose en général sur toute la région pontique. Il est probable que son culte continua à gagner chaque jour un nombre plus grand de fidèles, — ainsi que ce fut le cas dans tout l'empire romain, — remplaçant la tradition vieille de tant de siècles, du culte de Pluton.

La nouvelle divinité répondait d'ailleurs de toutes manières

à ce besoin de mysticisme, qui caractérise les derniers temps du monde gréco-romain, avant la prépondérance incontestée du christianisme.

Les monuments que nous avons rappelés plus haut, de même que toutes les données du problème, prouvent cependant une évolution religieuse et iconographique très intéressante.

En somme, l'ancienne divinité chtonienne de la ville d'Odessos, que les monnaies de l'époque autonome appelait le « Grand Dieu », ce fut Pluton, le « distributeur de richesses ».

Loin d'avoir un caractère local, comme était enclin à le croire l'érudit savant de la numismatique pontique, le caractère et les détails de son type iconographique prouvent que nous avons à faire à Pluton, le θεός des mystères d'Eleusis, dont le culte était un des plus anciens et des plus importants de la ville d'Odessos.

Sa figure continue à être représentée très tard à l'époque impériale, quand les autres villes pontiques avaient depuis longtemps commencé à la remplacer par celle de la nouvelle divinité alexandrine, qui lui avait pris tous les attributs et toutes les attributions. Cette identification, qui s'est effectuée plus tôt et plus insensiblement dans les autres cités pontiques, a mis plus de temps et rencontré plus de résistance à Odessos, où le culte de Pluton était si ancien.

On continua à représenter son type iconographique en même temps que celui de Sérapis, dans les premières années du III^e siècle.

Les monnaies de Gordien III nous prouvent cependant que le type iconographique de Pluton, le « Grand Dieu », avait fait définitivement place à celui de Sérapis, bien que l'inscription rappelée plus haut puisse nous faire croire que la tradition de l'ancien culte odessitain continuait à rassem-

bler, autour de son autel, les fidèles qui résistaient encore aux innovations de l'époque.

E. CONDURACHI.

1. *Thrakische Münzbilder*, dans le « *Jahrbuch. des K. d. arch. Inst.*, XIII, 1898, pp. 158 et suiv.
2. *Die antiken Münzen Daciens und Moesiens*, t. II, Berlin, 1910.
3. *Ibidem*, p. 549, n° 2214 : p. 550, n° 2215.
4. J. Hardouin, *Nummi antiqui populorum et urbium illustrati*, Paris, 1684, p. 368.
5. Sestini, *Lett. num.*, 7, p. 12 et suiv. ; L. Müller, *Num. d'Alexandre le Grand*, Copenhague, 1855, p. 172.
6. J. Chr. Rasche, *Lexicon univ. rei nummariae*, III, 2, Panormi, 1788, p. 51 ; Eckhel, *Doctr. Num. vet.*, 2, pp. 36-37 ; C. Cavedoni, *Spicilegio numismatico*, Modena, 1838, p. 40.
7. Mionnet, I, p. 395.
8. *Die antiken Münzen*, I, 2, pp. 520 et suiv.
9. *Ibidem*, p. 523.
10. *Thrakische Münzbilder*, pp. 158-9.
11. *Die antiken Münzen*, I, 2, p. 541, n° 2177-2183.
12. *Ibidem*, p. 542, n° 2185 et suiv., pl. IV, 5 ; p. 544, n° 2191, pl. IV, 10.
13. *Ibidem*, pp. 522-23.
14. *Ibidem*, p. 525. Cf. P. Gardner dans la « *Num. Chronicle* », XVI, 1876, p. 303, qui croit que ces monnaies auraient été frappées à la fin du III^e siècle av. J.-C., après la défaite des Celtes.
15. *Thrakische Münzbilder*, pp. 161-2 ; *Die antiken Münzen*, p. 547, n° 2200, pl. IV, 13.
16. *Ibidem*, p. 548, n° 2210, pl. IV, 15.
17. Cf. A. Michaelis dans le « *Journ. of hell. St.* », VI, 1885, p. 303 ; W. Drexler, *Der Cultus der aegyptischen Götter in den Donauländern*, Leipzig, 1890, p. 78 ; Pick, *Die antiken Münzen*, I, 2, p. 524.
18. K. Regling, *Ibidem*, pp. 627-28.
19. Pick, *Ibidem*, p. 523.
20. Cf. S. Reinach, *Rép. des vases peints*, Paris, 1899, p. 143, n° 1-2.
21. Cf. D. Philios, dans l'« *Εφημ. Αρχ.* », III, 1886, pp. 20 et suiv., pl. III, 1-2.
22. Cf. W. M. Leake, *Numismata Hellenica*, London, 1854, p. 79, qui le considérait comme un dieu fluvial.
23. Cf. P. Foucart. dans le « *Bull. Corr. hell.* », VII, 1883, p. 398 ; Idem, *Ibidem*, V, 1881, p. 227, l. 36-40.
24. *Griech. Myth.*, I, p. 658.
25. Aeschyl., *Prom.*, 804 ; Sophocl., *Antig.*, 1200 ; Eurip., *Alkest.*, 360 ; Aristoph., *Plut.* 727. Cf. G. Iwanowitsch, *Opiniones Homeri et tragicorum graecorum de Inferis* Berliner Studien, XVI, 1894.
26. Cf. Br. Mueller, ΜΕΓΑΣ ΘΕΟΣ, Diss. phil. Hal., Halle, 1913, pp. 362-4, n° 284 et suiv. Cf. n° 288 (de Tomis) : θεῶν μεγάλων Σαράπ[ιδι] = Cagnat, IGRR, I, 604.
27. S. Reinach, *ouvr. cit.*, p. 63, n° 1 ; Scherer, dans Roscher, *Lex. der. gr. u. röm. Myth.*, s. v. Hadès, pp. 1800-2.
28. S. Reinach, *ouvr. cit.*, p. 157, 1.
29. *Ibidem*, p. 157, 2.

30. E. Pottier, *Corpus Vas. ant.*, Louvre, III, I c, pl. 39, 1 = Louvre, III, I c, pl. 38, 10.
31. Mionnet, I, p. 395, n° 221.
32. Panofka, *Von dem Einfluss der Gottheiten auf die Ortsnamen*, Extr. des « Abhandl. d. k. Ak. d. Wiss, zu Berlin », 1842, pp. 9-10, p. 25 ; Scherer, *art. cit.*, pp. 1801-2.
33. *Die antiken Münzen*, I, 1, p. 129 ; Regling, *ibidem*, I, 2, p. 598.
34. Arch.-epigr. Mitth. aus Oesterr.-Ungarn, VIII, p. 21.
35. Gr. G. Tocilescu, *Fouilles et recherches arch. en Roumanie*, Bucarest, 1900, pp. 231-2, fig. 115.
36. *Die antiken Münzen*, I, 2, p. 553, n° 2227 ; p. 557, n° 2247 ; p. 558, n° 2250 ; p. 561, n° 2259 ; p. 564, n° 2281 ; p. 566, n° 2291 ; p. 569, n° 2308.
37. *Ibidem*, p. 561, n° 2263.
38. *Ibidem*, p. 573, n° 2325.
39. *Gordien et Sérapis sur les monnaies pontiques*, dans la « Cronica numisma-ă și archeologică », XII, Bucarest, 1938, pp. 1 et suiv.
40. Cf. Weitz, dans Roscher, *Lex. der. gr u. röm. Myth.*, s. v. *Sarapis*, p. 367.
41. Plut., *De Iside*, 28 ; Tacite, *Hist.*, 83 ; Macrobe, *Saturn.*, I, 20.
42. Roscher, *Lex. d. gr. u. röm. Myth.*, s. v. *Hadès*, pp. 1803-4.
43. A. Michaelis, *art. cit.*, p. 288, pl. LVIII.
44. *Ibidem*, p. 308.
45. A. Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, Leipzig, 1900, II, p. 186, pl. XXXIX, 5.
46. Cf. G. Dattari, *Numi Augg. Alex.*, Le Caire, 1901, pl. XXII-XXIII, n° 1034. 2372 ; pl. XXIV, n° 5367.
47. *Die antiken Münzen*, I, 2, p. 561, n° 2263.
48. *Ibidem*, p. 564, n° 2281 et suiv. ; p. 566, n° 2291 et suiv., p. 569, n° 2308 et suiv.
49. E. Kalinka, *Antike Denkmäler in Bulgarien* (Schriften der Balkankommission, IV), Wien, 1906, p. 109, n° 114 ; Cagnat, IGRR, I, 1439.
50. *Die antiken Münzen*, I, 2, p. 580, n. 2370, pl. V, 3.
51. *Ibidem*, p. 578, n° 3360, pl. XX, 18 ; p. 586, n° 2404.

APERÇU SUR QUELQUES ASPECTS
DU MONNAYAGE
DES PEUPLES BARBARES

CONFÉRENCE FAITE A L'ÉCOLE DES CHARTES
EN 1939

Dans cette conférence, je me suis efforcé de faire apparaître les aspects les plus caractéristiques du monnayage chez les peuples barbares, en particulier chez les Francs, grâce à l'examen de leur conception du droit de monnaie, de l'évolution de leur système monétaire et de la circulation de leur numéraire.

I

Lors de leur installation dans l'Empire, les Barbares n'ont rien innové en matière de monnaie : ils ont longtemps utilisé des espèces romaines, marquées au coin de l'empereur, ou d'imitations plus ou moins grossières du numéraire romain, le seul qui leur fût connu, le seul d'ailleurs qui circulât dans le monde romain et chez les peuples barbares eux-mêmes, bien avant leur pénétration et leurs migrations dans l'Empire. Mais, peu à peu, des conditions économiques nouvelles ont différencié la monnaie et l'ont recréée sous des formes également nouvelles.

Ainsi le monnayage des Suèves, comme à l'origine celui des Vandales et des Wisigoths, n'est constitué que d'un

numéraire d'imitation copiant d'une manière servile les monnaies byzantines. Cependant les rois vandales, Gunthamund (484-496), Thrasamund (496-523), Hildéric (523-530) et Gélamir (530-534), frappent la monnaie d'argent et de cuivre à leur nom et à leur effigie.

Odoacre, roi des Hérules, maître de Rome depuis 467, marque de son monogramme les espèces d'argent frappées au nom et à l'effigie d'Anastase, l'empereur de Constantinople, qui l'a reconnu comme patrice. Sur des bronzes de Ravenne le buste d'Odoacre et son nom, précédé du titre de flavien, remplacent le buste et la titulature de l'empereur.

Les Ostrogoths, fidèlement attachés au respect des formes traditionnelles de l'administration impériale, confient la frappe de la monnaie, comme dans les derniers temps de l'Empire, au préfet de la Monnaie, placé sous les ordres directs du *Comes Sacrarum Largitionum*, le ministre des Finances d'alors. Cassiodore nous a même conservé la formule par laquelle ce préfet était commis à la direction de la Monnaie. Le sou d'or est toujours frappé au nom de l'empereur byzantin à Bologne, Ravenne, Rome, Milan et Pavie. Seul, le grand Théodoric, à la fin de son règne, place le monogramme de son nom au revers de quelques émissions de *solidi*. Des siliques d'argent et des *nummi* de bronze sont frappés à l'effigie d'Anastase et de Justin, avec le monogramme de Théodoric au revers, dans le champ. Athalaric (526-534) et Théodahat (534-536) inscrivent leurs monogrammes ou même leurs titulatures au revers des pièces d'argent et de bronze. L'effigie si curieuse et si expressive de Théodahat apparaît sur de beaux bronzes de grand module dont le revers présente une Victoire sur une proue. Enfin Baduila (541-552) et Theia (552-553) émettent généralement leurs monnaies d'or, d'argent et de cuivre

au nom et à l'effigie de Justinien, ou même au nom et à l'effigie posthumes d'Anastase.

Les Lombards, en Pannonie, puis en Italie, se contentèrent de falsifier la monnaie impériale et particulièrement les sous d'or et les siliques frappés par Justinien à Ravenne. Avec Rothari (636-652), apparaît la première monnaie au nom royal ; le caractère régalien du droit de monnaie est bien marqué d'ailleurs dans le texte de l'édit du même roi : si quelqu'un, sans l'ordre du roi, marque l'or du poinçon de garantie ou confectionne de la monnaie, il aura la main tranchée. Le contrôle des métaux précieux et l'émission de la monnaie sont donc réservés au roi, comme autrefois à l'empereur. En effet, la circulation des lingots précieux, dans les temps du Bas-Empire, était d'une pratique courante et se trouvait garantie par les poinçons apposés par les officiers publics. Les barres d'or de Transylvanie, estampillées à Sirmium vers 375-378, portent ainsi les poinçons à l'effigie des trois empereurs régnants, au type de la ville de Sirmium et enfin aux noms des essayeurs. Ces poinçons à l'effigie impériale, qui garantissaient également le titre des ouvrages d'or et d'argent, expliquent l'expression *aurum figuratum*. En tout cas, les rois lombards ont une monnaie dont le caractère régalien s'accusera de plus en plus avec les émissions dans les villes royales, dites flaviennes, de nouveaux sous d'or de type uniforme et de poids très réduit, les sous à l'étoile, *solidi stellati*, émis d'abord à Lucques par Luitprand (712-744), puis par Aistulf (749-757) à Lucques et à Pise, et par Didier (757-774) à Pavie, Milan, Plaisance, Verceil, Vicence, Trévis, Lucques et Pise. Ce monnayage, qui sera repris par Charlemagne, exercera une influence sur la formation du système monétaire carolingien, en particulier, par l'abandon de l'effigie impériale pour un type simple, schématique et uniforme.

Chez les Wisigoths, la monnaie a le même caractère régalien, dès qu'elle sort de la période d'imitation, c'est-à-dire dès le règne de Léovigilde (573-586); ce monnayage est alors exclusivement composé de tiers de sou d'or, portant la titulature et l'effigie royales au droit, avec, au revers, la mention de l'atelier d'émission. Les plus actifs de ces ateliers urbains sont ceux de Barcelone, Braga, Cordoue, Evora, Mérida, Narbonne, Saragosse, Séville, Tarragone et Tolède. La loi punit la falsification et défend de refuser la monnaie si elle est de bon poids.

Il en est de même chez les Burgondes. Les sous d'or, comme ceux de l'Ostrogoth Théodoric, portent le monogramme royal de Gombaud, de Sigismond et peut-être le sigle initial du nom de Gondemar. Le monogramme de Gombaud se retrouve sur des monnaies d'argent et de bronze de l'atelier de Lyon. Une disposition extravagante de la loi burgonde décrie certaines espèces et oblige à accepter les sous de bon poids conformément à une nouvelle de Majorien de l'an 458. Les Burgondes, comme les Wisigoths, semblent donc considérer la monnaie comme appartenant à l'État.

Pourtant déjà Cassiodore, au temps de Théodoric, s'indignait de voir les monétaires établis en Gaule et primitivement institués pour le service de l'État, passer au service des particuliers. Et, en effet, les Francs ne continuèrent pas longtemps à imiter servilement les espèces impériales et à conserver les traditions romaines de l'administration monétaire. Les fils de Clovis, Thierry, puis son fils Théodebert en Austrasie, Childebert, roi de Paris, Clotaire, roi de Soissons, ont émis des petits bronzes de tradition byzantine marqués de leur monogramme et du chrisme ou de la croix, accompagnée parfois de l'A et de l'Ω. Mais ces bronzes sont très rares; certains, comme ceux

de Clotaire, sont encore inédits ; les monnaies d'argent sont encore plus rares. Citons cependant la curieuse imitation par Clotaire I^{er} des monnaies d'argent des rois Ostrogoths. Fait extraordinaire, mais sans lendemain, Théodebert, après 536, frappe avec l'or des Gaules des *solidi*, où à l'effigie impériale se substitue sa propre effigie accompagnée de sa titulature royale. Et Procope de s'indigner de ce que les Francs ont réussi à faire dans la Gaule ce que les Perses n'avaient osé faire en Asie. Le monogramme de Childebert se glisse sur un sou d'or de Théodebert et se retrouve sur une série de tiers de sou de fabrique lyonnaise au nom de Justinien ; celui de Clotaire I^{er} lui succède. Quelques rares monnaies d'or sont frappées au nom de Gontran, de Sigebert I^{er} et de Childebert II, mais les imitations anonymes deviennent la règle et la monnaie mérovingienne perd tout caractère régalien.

Au VII^e siècle, les monnaies royales sont plus nombreuses, mais les pièces, si elles portent le nom du roi, portent généralement aussi celui du monétaire : en réalité ce sont des monnaies de monétaires, des pseudo-royales.

Dans le midi de la Gaule, en Provence, le nom impérial persiste jusqu'au temps de Clotaire II. A Marseille, Arles, Viviers, Uzès, les traditions romaines se conservent très longtemps, aussi longtemps que les relations commerciales avec Byzance restent actives. Les noms de Justin II (565-568), Maurice-Tibère (582-601), Phocas (602-610), Héraclius (610-641) apparaissent encore sur les sous et les tiers de sou d'or. C'est à Marseille seulement que, depuis Clotaire II jusqu'à Childebert III, a été frappée une longue série de monnaies royales sans nom de monétaire. Les rois mérovingiens auraient peut-être conservé à Marseille l'administration et les profits de la monnaie : sans doute est-ce une des raisons de l'âpreté avec laquelle ils se disputaient

la possession du grand port méditerranéen. Il est à noter qu'à Marseille, même sur les deniers d'argent du début du VIII^e siècle, nous ne trouvons pas encore le nom du monétaire, mais, semble-t-il bien, celui du patrice qui avait fini par usurper les prérogatives royales.

Mais la présence du nom du monétaire sur la généralité des monnaies mérovingiennes, prouve que le monnayage mérovingien n'est pas un monnayage régalien, mais bien un monnayage de monétaires. Au VII^e siècle, des monnaies, signées par les monétaires, sont émises à la fois dans les fisci royaux, les domaines ecclésiastiques, les palais royaux, les chefs-lieux des cités, les *Castra*, les *Pagi*, les *Portus*, les *Vici* et les *Villae*. L'émiettement du monnayage dans les domaines ruraux, les *villae*, unités territoriales de la Gaule franque, atteste la signification domaniale du monnayage mérovingien. Ce monnayage a succédé aux émissions de *minimi* et de *tesserae* destinées à alimenter en menue monnaie les besoins du domaine romain.

Sans doute, dans les chefs-lieux des *civitates*, surtout dans le midi de la France, il peut y avoir une officine publique de la monnaie du fisc, *publica fiscalis monetae officina*, mais les officines privées se multiplient et semblent aussi nombreuses que les grands domaines aux propriétaires desquels l'immunité paraît conférer le droit de monnaie. Dans les cités, le monétaire reste un officier d'institution publique, *monetarius constitutus*, comme à Trèves, par exemple. L'orfèvre est soumis à une épreuve publique : *artifex est probatus, aurifex probatissimus publice probatus* (loi des Alamans). Comme en Orient, en effet, les orfèvres mérovingiens et les *argentarii* du capitulaire de *Villis*, à l'époque carolingienne, sont les dépositaires du métal précieux et, outre leurs fonctions de monétaires, ils doivent tenir banque et change, profession avantageuse pour eux

et le propriétaire du grand domaine, le *potens*, auquel ils paraissent liés par le lien de la ministérialité. La Cour des Monnaies de l'ancien régime avait conservé la juridiction, ne l'oublions pas, des maîtres de la Monnaie et des monnayeurs, mais aussi des orfèvres et des changeurs. Dans le haut Moyen Age, monétaire, orfèvre et changeur ne faisaient qu'un. La participation des grands propriétaires aux profits de la monnaie, tombée entre leurs mains déjà au temps de Cassiodore, état de fait qui se généralisera dans le cours du VII^e siècle, explique l'attachement que gardera tout le Moyen Age pour la monnaie seigneuriale.

II

Par l'adoption du sou d'or byzantin par tous les peuples barbares, il apparaît bien que l'unité économique du monde romain survécut longtemps au morcellement politique.

Au temps de Justinien, Cosmas Indicopleustes pouvait dire fièrement que le commerce de tous les peuples s'effectuait par l'intermédiaire du sou : « il circule partout et tous les peuples l'admirent parce qu'aucun n'a une monnaie comparable. » C'est que le sou d'or est une monnaie réelle, une monnaie marchandise dont la valeur intrinsèque est approximativement égale à la valeur nominale. Le public s'attache d'ailleurs à obtenir des sous dont le titre a été soumis à l'épreuve, au titre de fin et de bon poids, *solidos, probitos, obryziacos, optimos, pensantes*. Aussi l'empereur Julien avait-il établi dans chaque cité un vérificateur, le ζυγοστάτης, pour vérifier le poids des sous à l'aide de ses poids monétaires (*exagia solidi*).

Le sou est généralement d'une taille de 72 à la livre, ce qui lui donne un poids de quatre scrupules (τετραγράμματον) équivalant à 24 carats ou siliques. Mais les textes papyro-

logiques, ainsi d'ailleurs que les cartons de nos médailleurs, révèlent l'existence de toute une série de sous de 24 siliques frappés sous les règnes de Justin II à Phocas, les uns en Occident, avec les sigles CO + X+, CON X + X à l'exergue, les autres en Orient, avec les sigles X + X ou +X et X — X ou — X ainsi qu'une série de sous de 20 siliques frappés depuis Héraclius jusqu'à Constantin IV Pogonat, avec les sigles OB XX, BO XX. Une pièce de ce dernier type fut trouvée à Dronryp près de Groningue, en Frise. Mais déjà le trésor de Chinon, composé d'imitations barbares des sous d'Anastase et de Justin pesant en moyenne 4 gr. 30 à 4 gr. 40, comprend une pièce d'Anastase du poids de 3 gr. 80.

La taille de l'argent dont la frappe devient de plus en plus rare à Byzance est très variable, mais la valeur traditionnelle de la silique d'argent reste fixée au $1/24$ de sou tandis que le *miliarensis* devient une double silique égale au $1/12$ de sou.

Le bronze, simple monnaie divisionnaire, subit les fluctuations du change. Le sou avait une valeur nominale de 6.000 *nummi*. Il aurait dû valoir 150 grands bronzes dits *folles* : ceux-ci portaient la marque de valeur de 40 *nummi*. Mais nous savons que Justinien dut réduire le sou de 210 à 180 *folles* et les gloses nomiques parlent d'un sou de 288 *folles*. Il semble que le *nummus* soit égal aux $2/5$ du denier, car la silique est tarifée 100 deniers chez les Vandales et 250 *nummi* chez les Ostrogoths.

Les Francs, avant leur établissement en Gaule, avaient déjà adopté le sou d'or comme monnaie courante. En outre, il semble bien, comme l'a révélé le tombeau de Childéric à Tournai, qu'ils se servaient encore de vieux deniers d'argent romains, appréciés au poids et au cours du change, ainsi que d'imitations très légères, par exemple celles des

dernières siliques frappées à Trèves par Théodose II et Valentinien III. Mais ces monnaies, très minces et fragiles, qui se retrouvent dans les cimetières francs les plus anciens, refusent d'entrer dans les cadres que veulent leur imposer des métrologues à l'esprit trop systématique et trop subtil, car leurs poids sont très irréguliers et ne permettent d'établir aucune moyenne statistique sérieuse.

Les historiens ont cependant cherché à identifier le denier de la loi salique. Les amendes semblent avoir été tarifées en deniers d'abord et ensuite en sous. Or le sou de la loi salique est considéré comme valant quarante deniers. Deux hypothèses seules sont possibles. Dans la première hypothèse, le texte primitif de la loi remonte à une date à laquelle les Germains n'utilisaient que le denier romain et la circulation nouvelle du sou d'or aurait, par la suite, déterminé l'équivalence $40 \text{ deniers} = 1 \text{ sou}$, les deniers considérés étant les vieux deniers romains dépréciés par leur titre incertain. Dans la seconde, plus vraisemblable, les Francs n'ayant pas connu lors de leur établissement en Gaule d'unité monétaire équivalente au $1/40^{\text{e}}$ de sou et leurs monnaies d'or et même d'argent témoignant de leur attachement au système siliqual, le denier de la loi salique serait le denier réellement frappé à la fin du VII^{e} siècle et au début du VIII^{e} , lorsque, par suite de l'effondrement du système de la monnaie d'or, le denier d'argent acquiert valeur libératoire : les évaluations des amendes seraient alors des gloses tardives.

Après 580, le sou constantinien de 24 siliques est généralement réduit à 21 siliques. Le poids du *solidus* tombe à environ 4 grammes et celui du tiers de sou, à 1 gr. 33. La division siliquale du sou se perpétue, comme en témoigne le chiffre VII inscrit sur les pièces de Marseille, Chalon, etc. De 21 siliques le sou est abaissé à 20 siliques dans le

second quart du VII^e siècle. Mais alors, sauf en Provence, le sou cesse d'être frappé au profit du tiers de sou, ce qui témoigne de l'amenuisement des échanges, plus particulièrement du grand commerce.

Le denier d'argent de 1 gr. 30, d'une taille de vingt à l'once, semble succéder au tiers de sou d'or et le remplacer comme monnaie réelle. Mais jusque vers l'an 675 environ, la circulation monétaire est à peu près exclusivement alimentée par des tiers de sou d'or de plus en plus dégradés comme titre, de sorte que le passage de la monnaie d'or à celle d'argent semble se produire insensiblement. Le même processus s'observe en Angleterre où les *thrymsas* d'or et les *sceattas* d'argent se confondent parfois. Le commerce frison et anglo-saxon n'est pas étranger à l'adoption du denier d'argent. Les mines d'argent, jadis exploitées en Angleterre par les Romains jusqu'au temps des invasions barbares et celles du Harz, fournissent le métal blanc dont l'abondance nouvelle remplacera dans la circulation monétaire de l'Europe occidentale l'or, métal devenu plus rare et moins adapté que l'argent comme intermédiaire des menus échanges d'alors.

III

D'une manière générale la circulation monétaire en Gaule et dans les pays voisins atteste, comme l'identité du système monétaire elle-même, la survivance, au VI^e siècle et dans la première moitié du VII^e siècle, de l'unité économique des royaumes barbares de l'empire d'Occident.

Les aspects de la circulation monétaire sont des plus complexes. Il convient d'examiner avec la plus grande prudence les monnaies trouvées dans les sépultures barbares. Le petit nombre de pièces qui s'y rencontre est ordinairement de fabrication gauloise ou romaine, très rarement de

fabrique barbare. Ainsi, sur les 19 monnaies recueillies dans les cimetières burgondes de Charnay, en Bourgogne, 3 sont gauloises, 14 romaines et deux seulement, barbares. Comme l'observait justement Benjamin Fillon, un des pionniers de notre numismatique nationale, le cours des espèces a souvent largement dépassé le règne des princes sous lesquels elles ont été émises. Ce qui explique qu'une trouvaille isolée ne peut fournir une date précise comme l'ensemble d'un trésor. Il faut du moins retenir que les cimetières barbares semblent attester l'anarchie monétaire de l'époque ; mais, parfois, l'on est en droit de se demander si ces potins gaulois, ces sesterces romains ou ces minuscules pièces d'argent réduites encore en fragiles bractéates, étaient réellement dans la circulation courante. Seule subsiste une monnaie réelle, le sou d'or, dont l'emploi survit à la rupture politique avec l'empire d'Orient, sans doute pour son caractère fiscal et son utilité dans le trafic du grand commerce méditerranéen. Mais le sou d'or va tirer d'ailleurs son renouvellement. Une étude de Charles Robert, consacrée au trésor de Chinon, enfoui à la fin du règne de Justin, vers 527, permet de constater la présence de numéraire de fabrication ostrogothique, wisigothique, burgonde et franque, frappé au nom d'Anastase et de Justin, à l'exclusion des sous d'or émis en Orient. Il est regrettable que les autres trésors découverts en Gaule aient été dilapidés et perdus pour la science. C'est malheureusement le cas du fameux trésor de Gourdon, de ceux de l'île d'Hyères, d'Alise-Sainte-Reine et dernièrement de Viviers, en 1926. Toutes ces trouvailles n'ont jamais fait l'objet d'un travail critique. Et pourtant, c'est le trésor de Gourdon, par exemple, qui nous a révélé l'importance du monnayage burgonde de Gombaud et de Sigismond. Une trouvaille faite en 1938 près de Thionville et enfouie vers 560, montre à côté du

numéraire des Francs de Bourgogne, les pièces du royaume de Toulouse, celles imitées par les Alamans et les Frisons en même temps que les premières imitations lombardes des pièces de l'Exarchat.

L'étude des monnaies déposées dans les tombes austro-siennes a permis à Joachim Werner de dresser, dans ses *Münzdatiert Austrasische Grabfunde*, la carte des trouvailles de monnaies d'argent des Ostrogoths et de l'Exarchat, découvertes au nord des Alpes. Les relations commerciales entre la région rhénane et l'Italie du Nord y semblent avoir été des plus suivies.

Mais les monnaies mérovingiennes ne pénètrent guère en Germanie, sauf dans la région rhénane et surtout dans la Frise. Dans ce dernier pays, comme le fait voir le trésor de Wieuwerd, les monnaies byzantines ou pseudo-byzantines, les imitations provençales, particulièrement les beaux sous d'or de Clotaire II frappés à Marseille, étaient si appréciées que, munies d'une bélière, chacune de ces pièces servait de bijou. Les espèces recueillies éparses, et le plus souvent isolément sur la plage de Dombourg, révèlent surtout les rapports commerciaux des Frisons avec les localités situées sur le Rhin, Duerstede, Mayence et Cologne, sur la Moselle, Scarponne, Metz et Trèves, sur la Meuse, Dinant, Namur et Huy, et aussi avec les ports de Rouen, Quentovic, et Marseille. La grande majorité des pièces les plus récentes provient de Duerstede (15 exemplaires dans la collection de M^{lle} de Man ; 20 exemplaires dans la collection du Musée de Middelbourg). A Dronryp, près de Groningue, les pièces de Huy, Maestricht, Mayence et les émissions grossières du Rhin moyen en même temps que les monnaies frisonnes, celles de Duerstede, par exemple, attestent l'activité du commerce frison dans la région mosane et rhénane. Quelques monnaies de Chalon, d'Or-

léans, de Rodez et de Clermont évoquent des rapports d'une importance relativement faible, entre la Frise et la Bourgogne, la Neustrie et l'Aquitaine. Les collections du Musée de La Haye, parmi un grand choix de numéraire austrasien, offrent une grande proportion de monnaies de Maestricht, de Duurstede et de Quentovic.

Essayons maintenant de comprendre la circulation des monnaies mérovingiennes en Angleterre.

Dans le Sud-Est de l'Angleterre, dans le Kent, à Sarre par exemple, les imitations byzantines, particulièrement celles émises dans les ateliers provençaux d'Arles et surtout de Marseille, se présentent fréquemment dans les trouvailles. Mais les pièces émises après le règne de Clotaire II (613-628) sont rares ; il semblerait que le trafic avec les ports méditerranéens s'est singulièrement restreint. A l'époque de Dagobert (628-638) et de Clovis II (638-656), de nombreuses trouvailles isolées font apparaître l'activité nouvelle des ateliers austrasiens des vallées de la Moselle et de la Meuse, Metz, Marsal, Verdun, Meuvy, en même temps que celle de l'atelier de Paris. Le foyer méditerranéen des échanges perd le rôle de premier plan qu'il jouait dans les temps romains. La renaissance économique qui se manifeste alors dans la Gaule mérovingienne par la multiplication des ateliers monétaires ruraux et les innombrables fondations de monastères en est sans doute la cause.

Deux trouvailles importantes méritent d'être signalées pour la lumière qu'elles permettent d'apporter à l'histoire des échanges entre la Gaule mérovingienne et l'Angleterre vers le milieu du VII^e siècle.

La première découverte fut faite, le 9 août 1939, à Sutton Hoo, près de Ipswich, dans le comté de Suffolk. La presse anglo-française s'est préoccupée de savoir à qui devait revenir la propriété du trésor, que des fouilles heu-

reuses, dans un tumulus demeuré jusque-là inviolé, ont mis au jour. Grâce à la courtoisie de M. Derek Allen, attaché au Département des Médailles du British Museum, j'ai pu obtenir quelques renseignements sommaires sur la trouvaille qui est entrée au British Museum pour disparaître aussitôt dans un coffre jusqu'à la fin des hostilités. Avec les restes d'une barque a été trouvé tout un mobilier funéraire de la plus grande richesse : plusieurs plats d'argent, dont l'un au poinçon d'Anastase, deux bracelets, une boucle de ceinture et un fermoir de bourse en orfèvrerie cloisonnée. La bourse avait été garnie puisque quarante monnaies ou flans monétaires furent recueillis. Or, ces monnaies sont exclusivement mérovingiennes. La trouvaille comporte des pièces émises dans les ateliers suivants : Dinant et Huy, sur la Meuse ; Andernach, sur le Rhin ; Paris, Troyes, Chambly et Laon, dans les vallées de la Seine et de l'Oise ; Angers, dans le val de Loire ; Banassac en Gévaudan, Rodez et Bordeaux, dont le port était le grand marché des cités de l'Aquitaine ; les cités rhodaniennes de Sion, Valence et Arles ainsi que la cité voisine d'Uzès. Les *vici* poitevins et limousins de La Trémouille, Usson et Montignac sont également représentés. L'activité de ces derniers ateliers et la présence de la croix dite ancrée sur les monnaies de Saint-Étienne de Bordeaux, de Laon, de La Trémouille, du fisc, et sur quelques pièces indéterminées, obligent à descendre à l'époque de Clovis II, caractérisée justement par l'éparpillement des ateliers ruraux et la faveur de ce type de croix. Une dizaine de pièces n'a pu être identifiée ; enfin, comme il arrive souvent, la trouvaille renferme trois flans monétaires non monnayés. Il est à remarquer que les *triens* des ateliers provençaux, tout en fournissant un léger appoint, étaient depuis longtemps en circulation : ce sont en effet des monnaies de Maurice-Tibère (582-602). Assuré-

ment, il est difficile de préciser la date de l'enfouissement du trésor. Pour ma part, j'inclinerai à croire que ce fut pendant la première partie du règne de Clovis II, puisque le type de la croix ancrée ne domine pas encore sur les espèces émises en Neustrie et en Aquitaine.

La trouvaille faite en automne 1828 à Crondal (Hants), un peu à l'ouest de la ville actuelle d'Aldershot, est mal connue, étant encore dans le Hampshire, jalousement gardée dans une collection privée, celle de Lord G... Une vingtaine de monnaies mérovingiennes d'Andernach de Metz, de Marsal, du vic mosan de Meuvy, de Paris, de Rodez, de Chalon, de Quentovic et d'Amiens, mêlées à environ quatre-vingts pièces anglo-saxonnes ou frisonnes, attestent la fréquence des rapports commerciaux avec le continent. Les monnaies mérovingiennes de ce trésor remontent également au règne de Clovis II : ainsi les *triens* d'*Eligius* à Paris, de *Sigechramnus*, attaché à la *Scola* sous le règne de ce roi, à Amiens, et celui de Chalon, à la croix sur deux degrés et un globe, type caractéristique du second quart du VII^e siècle. Mais les monnaies anglo-saxonnes éliminent déjà le numéraire mérovingien. Les imitations byzantines et les produits des ateliers provençaux, à l'exception d'un *triens* barbare de Phocas, ont cessé de circuler. Par contre, apparaissent neuf *thrymsas* avec l'inscription votive qui deviendra le modèle du type bien connu des *sceattas* à l'étendard ; vingt et un *thrymsas* au buste barbare avec le trident ; six *thrymsas* à la tête de face et au nom de Londres, huit pièces au buste entre deux palmes ; une monnaie du type AVDVALD REGES ; une pièce frisonne attribuée tantôt à Lyon et tantôt à Leyde par les vieux auteurs ; un certain nombre d'indéterminées et enfin trois flans monétaires non monnayés comme à Sutton-Hoo. La disparition des monnaies provençales, l'apparition d'un abondant numéraire anglo-saxon,

l'activité nouvelle et si grande du port de Quentovic, représenté par sept pièces de l'atelier de *Dutta*, nous laissent croire que les espèces mérovingiennes ont été enfouies en un temps sensiblement postérieur à l'émission de la plupart d'entre elles : vers la fin ou même quelques années après la mort de Clovis II.

La découverte de 1939 tend à faire présumer que jusque vers 650, la circulation monétaire en Angleterre était composée de numéraire d'abord exclusivement byzantin et provençal, éclipsé ensuite par la faveur des produits d'émission des ateliers monétaires des différentes divisions du *regnum Francorum*. Peu de temps après 650, mais alors seulement, le numéraire mérovingien est submergé par la vague des monnaies anglo-saxonnes, émises principalement dans le Kent et les comtés au sud de la Tamise. La thèse consistant à admettre l'existence des *thrymsas* à une date antérieure à 650 ne me semble pas acceptable, car si les monnaies mérovingiennes et leurs imitations les plus barbares circulaient au nord de la Tamise, il n'y avait aucune raison de décrier les *thrymsas* et de s'opposer à leur exposition. S'ils n'apparaissent pas dans une trouvaille aussi riche que celle de Sutton Hoo, c'est qu'ils n'existaient pas encore. Loin de déposer dans le tumulus des monnaies anciennes et n'ayant plus cours, on laissait dans la bourse du mort des flans qui n'étaient pas encore monnayés et la monnaie qui était alors la seule à circuler : la monnaie mérovingienne.

Une trouvaille, faite à Bordeaux, de monnaies mérovingiennes et wisigothiques, m'a déjà fourni l'occasion de souligner le fait que dans la circulation monétaire de cette ville, vers l'an 680, seuls les ateliers urbains de l'Aquitaine et de l'Espagne se trouvaient largement représentés. Sauf en ce qui concerne le cabotage le long des côtes, les relations de l'Aquitaine avec les autres régions de la Gaule franque

semblent négligeables. A La Baugisière, la forte proportion de monnaies émises dans les ateliers ruraux montre dans la vallée de la Loire et de la Seine une prospérité exceptionnelle. La Neustrie et le nord de l'Aquitaine ont alors une même vie économique caractérisée par le retour à la terre, comme en fait foi l'éparpillement des ateliers monétaires dans les *vici*, les *villae* et les grands domaines ecclésiastiques ou privés. Au contraire l'Aquitaine méridionale, longtemps irriguée par l'afflux de l'or wisigothique, plus fidèlement attachée que le reste de la Gaule aux traditions de la cité romaine, entretient désormais peu de relations avec le reste de la Gaule. D'ailleurs son activité commerciale se paralyse à la fin du VII^e siècle, lorsque la ruine des cités se traduit par l'interruption des listes épiscopales et la fin des émissions de tiers de sous d'or.

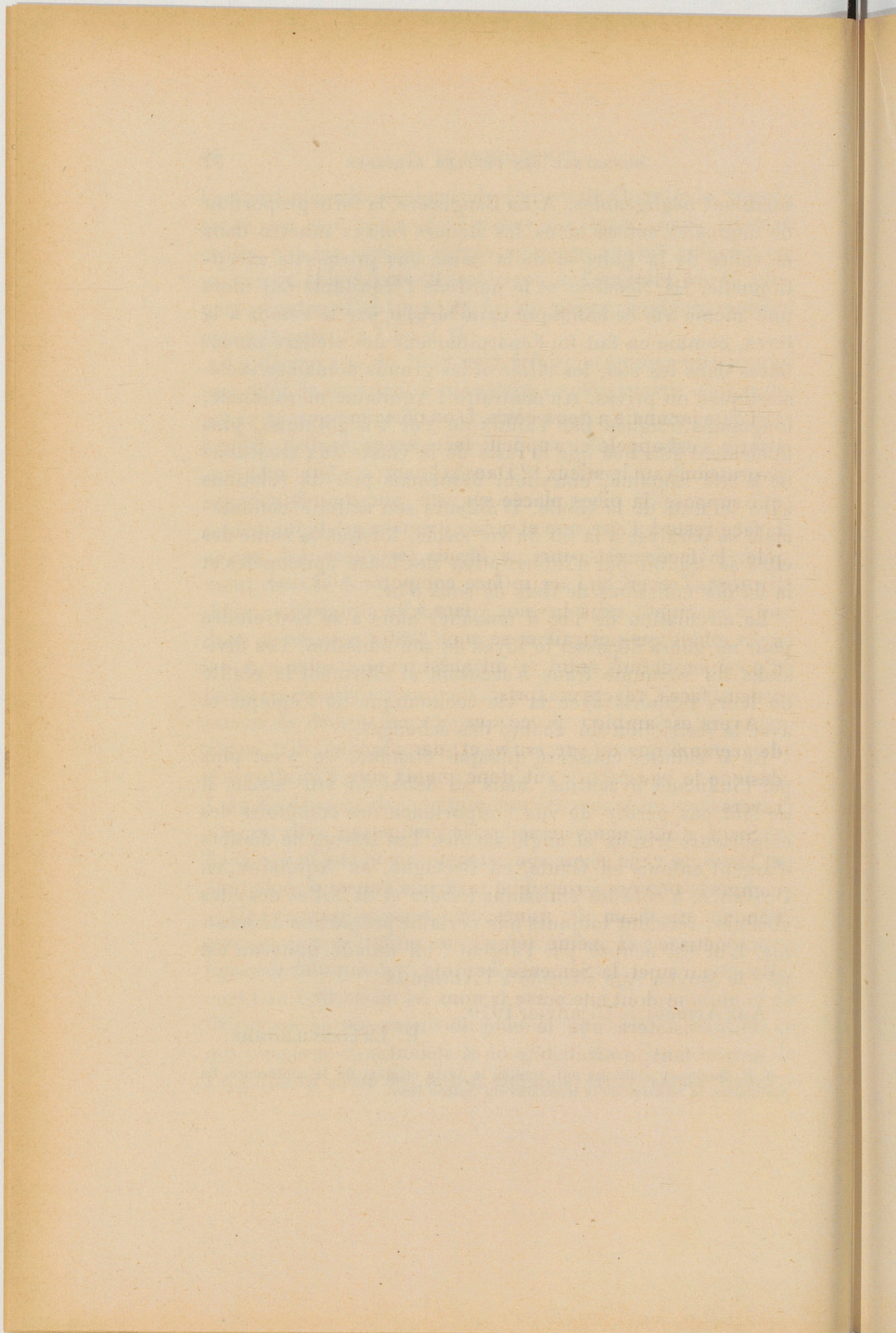
La circulation de l'or a tendance alors à se restreindre pour ne guère dépasser le foyer de son émission. Les divisions du royaume franc s'accusent et affirment la réalité de leurs rapports avec la vie économique de l'époque et avec la restriction du champ des échanges.

Et si celui-ci conserve quelque étendue, ce n'est plus par l'influence byzantine, mais au début du VIII^e siècle, il ne faut pas perdre de vue l'importance des comptoirs des colporteurs frisons et anglo-saxons. Les trésors de deniers d'argent enfouis en Gaule, en Bretagne, en Aquitaine, en Provence, à côté des émissions locales et de celles des cités voisines, recèlent toujours une certaine proportion de *sceattas*. L'or est éclipsé par l'argent ; un monde nouveau est né : le Moyen Age succède à l'Antiquité.

Aux Armées, le 15 janvier 1940.

P. LE GENTILHOMME.

N. B. Quelques additions ont modifié le texte original de la conférence. En particulier, la mention de la trouvaille de Sutton Hoo.



LE DROIT ET LE REVERS DES MONNAIES

Toute monnaie a deux côtés. L'un porte le nom de revers ; l'autre s'est appelé et s'appelle face, avers ou droit. Quelle expression vaut le mieux ¹ ? Dans la locution « pile ou face », qui suppose la pièce placée sur une pile de monnaies où la face reste à l'air libre et où l'autre côté est plaqué sur la pile, la face, c'est-à-dire la façade, est le côté opposé à l'autre ou revers, que cette face comporte soit une effigie soit un sujet ; mais le mot « face » peut faire confusion avec effigie ou portrait et se mal prêter à la désignation d'un sujet, et puis enfin on dit aussi d'une monnaie qu'elle a deux faces, revers compris.

Avers est ambigu, parce que « avers » vient aussi bien de *aversum* que de *adversum*, et, dans Eckhel, *aversa pars* désigne le revers. Il vaut donc mieux dire : le droit et le revers.

Sur nos monnaies actuelles, la distinction entre le droit et le revers dans le langage est facile : une tête et un décor, comme la tête de la République et une guirlande enfermant l'énoncé de valeur, 5 francs, sur la pièce qui vient d'être démonétisée ; la même tête et un sujet, le coq de Chaplain ; un sujet, la Semeuse de Roty, personnification de la République dont elle porte le nom, et un décor ².

On constatera que le côté que nous préférons retenir comme étant le droit, tête ou à défaut sujet, est celui qui mentionne le pouvoir émetteur ; et, en effet, il y a intérêt

à annoncer tout de suite la série à laquelle on se rattache, dans l'espèce celle de la République française.

Une monnaie fait exception, la pièce à l'Hercule de 1795, où la mention République est rejetée au revers avec la légende 5 francs ; mais cet Hercule, appuyé sur la Liberté et l'Égalité qui se donnent la main, n'est autre que le Peuple français³. Il se tient droit dans une devise philosophique, « Union et Force » ; il est la forme visible du souverain qui a droit de monnaie, et, pour une fois, on, l'a préféré à la tête de la République, qui symbolise la communauté des citoyens dans l'exercice de la souveraineté.

Pour toutes les monnaies modernes, qui ont généralement au droit la tête du prince (ou son écusson), nos directives sont valables, et, le plus souvent, la croix fournit le revers. L'écusson est au droit par rapport à la croix sur le Douzain ; au revers de la tête sur le Teston⁴.

Certes, à mesure qu'on remonte le cours des âges, la notion pile ou face va s'effaçant pour ces monnaies encore trop minces et trop irrégulières, qu'on ne pouvait pas empiler mais seulement enfermer dans des sacs. Cependant, quand le marchand jetait la pièce sur le comptoir, il devait laisser le sujet visible à l'œil plutôt que la croix, type banal qui ne lui apprenait rien. Surtout, la distinction du droit et du revers garde son intérêt pour le classement des pièces : question de savoir quel côté on décrira le premier, pour le placer à gauche sur la figure.

Avant 1500⁵, et en remontant jusqu'à Charles VI, nos deux *desiderata* : 1° énoncer d'abord le nom du prince ; 2° énoncer d'abord le personnage s'il y en a un, ou à défaut le sujet animé, ou à défaut encore le moins banal des deux types, ces *desiderata* sont satisfaits ensemble. La croix fournit le revers ; le droit est un sujet : l'écu, le roi en buste ou en pied, la Salutation, l'agneau pascal, sur l'or ; sur

l'argent, écu, couronne, fleur de lis, ou combinaison de celles-ci qui ailleurs passerait pour un décor, mais qui fournit le droit à l'opposé de la croix.

Avant Charles VI, la règle est valable pour l'or dans les monnaies royales. Quant à l'argent, où nous devons nous décider d'après la légende, il y a du flottement, dû à ce qui se passa à l'origine du Denier parisis et du Denier tournois.

Pour le Denier parisis, le nom du roi *Philippus rex*, *Ludovicus rex*, se continue sur la même face par cet intitulé, **FRA-NCO** en deux lignes, qui constitue un type opposé au côté croix.

Pour le Denier tournois, le nom de saint Martin, patron de la collégiale, souverain nominal pourvu du droit de monnaie, après avoir accompagné son effigie⁶, est lié au schéma de temple qui symbolise l'Église en général ou l'abbaye, et au revers, la légende *Turonis civitas*, qui désigne le diocèse, ou même la province métropolitaine de Tours que les moines considéraient comme la zone de circulation de leur numéraire, ainsi interprétée, ne jure pas avec la croix. Quand Philippe Auguste s'appropriä cette devise, la légende *Turonus civis* accompagna le temple, église de Tours, où l'on commençait à voir le châtel tournois, et le nom du roi, qui pour nous représente le droit, se trouve placé du côté croix.

Bref, il y a un modèle parisis et un modèle tournois.

Toutes les monnaies d'argent et monnaies noires royales, de Philippe Auguste à Charles V, sont placées dans cette alternative. Le Gros Tournois suit le Denier, et les Gros à double légende, même sans châtel, obéissent à cette tradition. Même, pour le parisis, quand la légende de champ qui constitue le type ne fait pas suite au nom du roi, sur le Double parisis, **REGA-LIS** de Philippe le Bel, sur le Gros

parisis, sur le Bourgeois, la pièce se comporte comme un Tournois, et les Doubles tournois de Philippe VI, qui ont des légendes de parisis, se comportent comme des parisis.

Ni le savant ni le collectionneur ne sauraient plier leurs descriptions à ces contingences ; le nom du roi est notre chef de file. Il en est de même avant Philippe Auguste.

Dans les monnaies féodales⁷, ce sera le nom du roi, du duc ou du comte, ou du Saint patron, et la croix n'est pas toujours rejetée au revers, surtout à la haute époque, celle des dessins géométriques. Il y a à cela parfois une raison d'opportunité : débris de monogramme pris pour une croix, désir d'adapter type et légende (Béarn), influence du prototype (Alfonse de Poitiers), etc...

A l'étranger, je citerai l'Esterlin, la Pistole, qui ont la croix au revers. Sur le Florin de Florence, où la croix est placée dans les bras du saint, celui-ci, debout, donne le droit, et une fleur de lis fait le revers.

Pour les carolingiennes⁸, beaucoup de variété ; d'un côté le monogramme royal dans les bas-temps, au revers la croix, et l'on sait que les mérovingiennes ont au droit la tête de roi ou d'empereur.

Charles Robert, dans son livre sur les Contorniates, définit le droit de la monnaie le type permanent ; cela ne saurait être vrai que pour les séries à effigie, et, encore, à considérer le prince en soi, abstraction faite du titulaire dont on donne le portrait. Nous avons vu que la croix, type permanent, donc banal, ne devait pas désigner au marchand la monnaie de prime abord, et nous plaçons autant que possible la croix au revers. Charles Robert, suivant son idée, constate qu'il y a des groupes de contorniates qui ont un sujet unique, la tête variable, et il décrit le premier ce sujet scénique. A vrai dire, les têtes en question, même celles d'empereurs, ne représentent pas des princes régnants,

mais n'ont qu'une signification commémorative, et puis ce ne sont pas là des monnaies.

Nous arrivons à l'empire romain ⁹. Ici, uniformément et sans recours, le droit est indiqué par la tête de l'empereur ou de l'impératrice, l'allégorie est au revers. On fera valoir les droits de la religion ; or justement la notion religieuse est au premier plan avec la notion d'autorité, car, si la divinité ou allégorie du revers est, pour parler comme les chrétiens, le Saint sous l'invocation de qui est consacrée l'émission, c'est le César qui est Dieu, et son effigie est sacrée. Pour nous, on l'avouera, hormis certaines recherches limitées d'iconographie, le côté principal, le plus intéressant, est celui qui nous renseigne sur la religion, les guerres, l'appareil militaire, scénique ou économique, et pourtant nous le subordonnons à la série, nous le traitons comme revers.

Sous la République, la tête de Rome ou de quelque ancêtre, celles des Dioscures, divers sujets traditionnels comme la trahison de Tarpeia, forment le droit, et c'est le sujet permanent, les Dioscures à cheval, qui donne le revers ; à l'origine, tête et vaisseau, *Caput aut navis* ¹⁰.

Les monnaies gauloises ¹¹, qui sont des imitations, se comportent à la façon des originaux.

Voyons la monnaie grecque ¹². Toutes les fois qu'elle présente la tête du roi ou du tyran, du Peuple ou du Sénat, la solution va de soi. Il en est de même, du moins dans la période classique, de la tête de divinité ou de héros. Or on constate que, d'ordinaire, le nom du peuple émetteur se trouve ainsi placé au revers, ce qui va à l'encontre d'un des *desiderata* que nous avons formulés, mais c'est une habitude prise ; on ne croit pas pouvoir se dispenser de faire honneur au dieu ou au héros, et même, à pénétrer au fond des choses, c'est le dieu, c'est le héros, protecteur de la cité, qui est

son véritable représentant et, par suite, comme saint Martin de Tours, comme saint Martial de Limoges, le véritable détenteur du droit de monnaie.

Ici encore il faut se méfier des expressions type permanent ou type principal, auxquelles je m'étais attaché dans ma communication à la Société des études grecques ¹³ du 4 novembre 1920 et que je reléguai au second plan sur la remarque que me fit alors Théodore Reinach. Car, lorsque le marchand appelle les monnaies de Corinthe les poulains, πώλοι, il semble bien que pour lui Pégase est le côté essentiel et non la tête de Pallas, quoique celle-ci meuble pour nous le droit. (Pour Athènes, on disait indifféremment les chouettes ou les jeunes filles, παρθένοι.)

Mais il n'y a pas toujours de tête sur la monnaie grecque. Voici, par exemple, le tétradrachme de Sélinus (Sicile) qui est figuré dans le Manuel de Head. Il présente d'un côté le dieu-fleuve Sélinus en pied, sacrifiant sur un autel ; de l'autre, Apollon et Artémis debout dans un quadrigé, et respectivement les légendes ΣΕΛΙΝΟΣ, ΣΕΛΙΝΟΥΝΤΙΟΝ (pour ΤΙΩΝ). Où est le droit ? Où est le revers ? Dans le Manuel de Head ¹⁴, le rédacteur et le dessinateur paraissent avoir résolu la question en sens opposé. Cependant, d'après les directives ordinaires, le dieu-patron éponyme de la ville marque le droit, tandis que le culte collectif des dieux de l'Olympe, illustré par un équipage, avec le nom du peuple, sera au revers.

En reconnaissant que la tête est faite pour passer la première à la description, nous avons ajouté : ou du moins dans la période classique. En effet, dès qu'on se rapproche des origines, on soupçonne que la tête perd de sa signification, parce que l'anthropomorphisme n'avait pas encore conquis la place qu'il devait occuper par la suite. On dirait que la chouette, la tortue, l'aigle et aussi le trône ou le

char même du dieu évoquent le temps où ils étaient dieu avant lui et sont près d'exercer le patronage qui méritait l'emprise sur le droit de la monnaie à l'effigie. Mais il serait bien difficile de choisir une date pour opérer cette substitution ; on mesure seulement le chemin parcouru quand, sur un tétradrachme de Syracuse, la tête n'est plus qu'une menue vignette encadrée de cavités ¹⁵.

Que s'efface cette petite image, et nous avons la monnaie primitive à type unique : divers animaux, des plantes, des vases, des étoiles, des rosaces, quelquefois une divinité en pied, très rarement une tête, dont le revers est marqué par le carré creux.

Certes la forme de ce carré creux est précisément ce qui différencie les systèmes monétaires ¹⁶, et l'on pourrait être tenté de le décrire d'abord. Cela pourra se faire en vue de certaines démonstrations ; cela ne saurait être érigé en règle.

Nous voilà parvenus à l'origine du monnayage. Jusqu'ici nous n'avons fait appel qu'à des considérations historiques, esthétiques, mythologiques, pour guider la plume du savant, le crayon du dessinateur, et nous avons constaté, entre parenthèses, que cette question, au premier abord secondaire, l'ordre à suivre dans une description de monnaies, s'apparentait aux problèmes d'évolution religieuse du plus haut intérêt comme à la double origine de notre monnayage royal.

Mais les lois de la fabrication vont-elles rester sous le boisseau ? On sait que toute monnaie était obtenue par la compression du flan entre deux coins, celui du trousseau et celui de la pile, ce dernier terme pris dans un sens différent de celui que nous lui avons attribué au début de cet article. Pour le monnayeur donc, il y avait aussi deux côtés.

Dans les monnaies à carré creux, on a cru longtemps

que ce carré était modelé en relief sur le coin de la pile pour s'enfoncer dans le flan et le maintenir au moment de la frappe ; les recherches de MM. de Villenoisy et Frémont sur l'outillage, dont Babelon a adopté les conclusions¹⁷, prouvent que le type était bel et bien réservé à la pile, munie pour le retenir de bords légèrement relevés et moins exposée aux porte à faux.

Il en résultait une pièce convexe du côté du type, qui était, comme nous avons dit, le droit, concave du côté du carré creux ou revers. Est-ce à dire que cette concordance des conditions de la frappe et de celles de la description se soit constamment maintenue la même ?

Nous avons vu que la tête apparaissait sur le tétradrachme de Syracuse, non du côté convexe ou côté du droit et de la pile, mais comme poinçon accessoire du côté concave ou côté du trousseau, vers l'an 500. Ensuite la tête occupe tout le champ, mais elle reste du côté concave ou revers, et cette pratique se maintient pendant toute la durée du monnayage de Syracuse jusque vers 357, en plein style classique. Alors, il y a une interruption, et quand recommence l'émission des monnaies syracusaines aux mêmes types, d'un côté le quadrige traditionnel, de l'autre la tête, sous Agathocle, en 317, c'est la tête qui passe au droit, et cette tête est encore celle de Perséphone¹⁸, en attendant qu'elle devienne le portrait du tyran Hiéron¹⁹, naturellement désigné pour le droit. Corinthe, avec son Pégase, n'a pas connu ce changement avant l'époque romaine, sauf pour quelques drachmes.

Inversement, à Athènes, dès 550 av. J.-C., — haute époque, on le voit, — la tête occupe le droit ou côté convexe. C'est que le monnayage à la tête d'Athéna et à la chouette commençait alors, et l'on sait qu'une réforme a plus de chances de se faire accepter dans ces conditions

qu'à l'encontre d'anciennes pratiques. La présence d'une tête sert d'ailleurs d'argument à Babelon²⁰ pour s'élever contre l'opinion de Head, qui voudrait faire commencer ce monnayage dès le temps de Solon, au début du vi^e siècle ; disons que l'impression de cette tête sur flan convexe renforce encore la position de Babelon, si même elle ne suggère l'hypothèse d'une date plus rapprochée de nous. — La tête est de même placée au droit dès l'origine à Cumès (tête d'Athéna. R. coquille) depuis 500 environ ; à Naples (tête de Parthénope. R. taureau) depuis 450 : en Eubée (tête de la Gorgone. R. tête de taureau) avant 480, etc.

Ailleurs, il y a un changement, et c'est l'an 450, 400 ou 350 qui donne la limite.

A Vélie en Lucanie, le lion est au droit ; la tête au revers²¹, de 500 à 450 ; le lion passe au revers²² en 450. — Le quadrigé reste au droit sur les monnaies de Camarine, de Catane, de Géla, et au revers la tête d'Héraclès, d'Apollon, du dieu-fleuve Gélas, parce que ces divers monnayages ne dépassent pas l'an 400 ; au contraire, à Messana, où l'on dépasse 400, il y a des exemples d'une tête au droit avec bige ou quadrigé au revers, sur le bronze. — A Tarente, le monnayage archaïque nous offre un cheval marin au droit, tête de Taras au revers²³, de 520 environ à 400 av. J.-C., et cet exemple s'oppose à celui du monnayage classique aux types de la tête au droit et du cavalier au revers²⁴. — Ségeste, en Sicile, a pour type un chien qui est au droit jusque vers 415 et qui, à cette date, change de place avec la tête. — A Apollonia Pontica, la monnaie à l'ancre et à la Gorgone devient, un peu avant 400, une monnaie à la Gorgone et à l'ancre²⁵. — Abdère est célèbre par son griffon ; il occupe la place d'honneur jusque vers 350 ; c'est à partir de cette date qu'on a quelques variétés de monnaies avec tête au droit, griffon au revers.

Un exemple curieux est celui du Statère du système corinthien à Syracuse. La première émission fut, comme partout ailleurs, à Corinthe et dans ses colonies, pour ce monnayage, aux types du Pégase galopant au droit et de la tête d'Athéna au revers; mais, dans les dernières années du IV^e siècle, exactement en 317 av. J.-C., une deuxième émission commença, où le cheval passait au revers, la tête de la déesse au droit²⁶.

Naturellement, les ateliers qui ont débuté vers l'an 400 ont placé tout de suite la tête au droit. Il en fut ainsi pour Argos et la plupart des villes d'Asie: Clazomène, Colophon, Éphèse, Milet, Phocée, Samos, Rhodes, Cos.

Pour nous résumer, c'est petit à petit et à des dates très différentes selon les villes, que s'est accréditée cette idée que la tête, type désormais généralisé et promu aux honneurs, réclamait plus de soins et devait être placée au droit de la monnaie, côté convexe, c'est-à-dire avec plus de chances d'être bien frappée. Les progrès de l'anthropomorphisme, dont nous avons parlé en remontant le cours des âges qu'à présent nous descendons, ont joué leur rôle.

Au surplus, il n'était pas possible d'empiler ces monnaies comme nous faisons, mais on posait naturellement la pièce de façon à la faire toucher sur ses bords plutôt que sur la figure en bas-relief, et ainsi le côté convexe, le droit, d'abord côté du Pégase, ensuite côté de la tête, était la face apparente sur le comptoir²⁷.

De même pour le Didrachme d'Agrigente à l'aigle et au crabe. L'aigle l'emporte naturellement sur le crabe; or, on devait placer d'instinct cette pièce le crabe contre la table et l'aigle bien en vue, parce qu'il y a du côté du crabe un rebord qui soutient la monnaie. Le marchand ou le banquier se trouvait d'accord avec le monnayeur.

Mais, pour un moderne, comment plier son langage à une ligne de démarcation aussi capricieuse, prématurée ou retardataire selon les lieux ? Barclay Head, qui fait de la généralité ; le rédacteur du Catalogue du British Museum, qui ne s'adresse pas seulement au numismate placé devant ses exemplaires, ont craint de briser par cette méthode l'unité de leur ouvrage et de déconcerter le lecteur ; ils ont maintenu d'ordinaire la tête au droit. A l'inverse, G.-F. Hill, dans sa monographie *Sicily*, a tenu à serrer de près ce changement et les exceptions qu'il comporte ²⁸.

Avec les monnaies des rois de Macédoine, de Pergame, de Syrie, la règle se confirme. La tête du prince, placée au côté convexe, celui de la pile, fournit le droit des descriptions (il y a quelques exceptions, notamment pour Persée). On retrouve cette technique dans les monnaies dites scyphates ou en coupe, dont la série celtique ou byzantine fournit des exemples.

Nous savons que la tête de l'empereur romain, qui était l'objet de soins religieux, devait encore être à la pile, mais, à vrai dire, la convexité n'est plus apparente sur les monnaies ; l'accord subsiste toutefois entre le monnayeur et le savant moderne ; la croix, qui, à partir du v^e siècle, forme le type complémentaire, se trouve placée au trousseau, qui donne le revers.

C'est ainsi que nous abordons le moyen âge.

« Devers croix devers pile, » dit-on pendant tout le moyen âge. La croix est nommée la première dans cette locution, par déférence, mais la figure qui préoccupait le monnayeur ou le tailleur, et qui réclamait ses soins, était l'autre, placée à la pile ²⁹. Les coins du trousseau s'usaient plus vite ³⁰ ; la croix, de dessin facile, était plus aisée à refaire.

Bref, ici, à l'inverse de l'antique, les monnayeurs

suivent partout une pratique constante, et c'est nous qui, nous guidant sur la légende, devons varier tant que subsiste comme l'un des types le châtel qui, ayant sa légende propre, ne s'accommode pas du nom du roi qui commande le droit. Mais l'accord se rétablit dès Charles VI : type de pile au droit, croix au revers.

Lorsque la tête intervient, avec le Teston, la croix est momentanément écartée, le trousseau recueille l'écusson, puis la croix est restaurée et l'écusson ou la tête demeure constamment à la pile, côté du droit. Les coins donnés par M. Haüet au Cabinet des médailles montrent nettement la tête de Louis XIV à la pile, la croix au coin de trousseau³¹. « Devers croix, devers pile, » dit encore Pascal, dans les *Pensées*³².

Dans mon Manuel je me suis exprimé, non sans réserve, comme si, l'écusson restant à la pile, la tête nouvelle venue avait remplacé la croix au trousseau et y était demeurée lorsqu'on reprit la croix à la place de l'écusson³³. Je voyais à cette solution l'avantage d'expliquer par voie de conséquence l'expression pile ou face, où la face, généralement une tête, est à l'opposé de la pile des monnaies. On voit qu'il faut renoncer à une filiation entre la pile du monnayeur et celle du banquier : c'est le même mot, parent de pilier, mais dans deux acceptions différentes.

Il est à présumer que de nos jours on a maintenu face contre terre dans la frappe le côté que nous appelons le droit, mais cela n'a pas grande importance dans la fabrication mécanique³⁴.

Sans aller jusqu'à gémir sur la forme implacablement régulière de nos monnaies et sur leur manque de relief, on regrettera ce léger renflement du flan qui présentait la figure comme le sommet d'une éminence au lieu de la faire

surgir comme un accident sur un champ plat. La pile est devenue un terme de banque; il faut empiler les pièces dans des rouleaux, et seuls les médailleurs³⁵ peuvent se payer le luxe d'un rappel de ce qui fut, dans l'antiquité, la pile par opposition au trousseau, origine du droit et du revers.

A. DIEUDONNÉ.

1. J'ai déjà examiné la question dans ma Conférence au Collège de France, *Rev. num.*, 1937, p. 19. J'insiste ici sur la locution pile ou face comme point de départ de mes démonstrations.

2. Pour les monnaies depuis 1789, voy. *Grande Encyclopédie*, art. *Monnaie*, par E. Babelon, ou *Dict. Larousse*, etc...

3. Il y a un document de l'époque qui en fait foi.

4. Pour toutes ces monnaies royales, voyez Hoffmann, ou mon *Manuel*, ou mes *Catalogues* du Cabinet.

5. C'est une date moyenne. Le Teston apparaît avant en Savoie et en Lorraine, après dans la numismatique royale.

6. Mon *Manuel des m. féodales*, fig. 225.

7. Pour les monnaies féodales, voy. Poey d'Avant ou mon *Manuel*.

8. Pour les carolingiennes et les mérovingiennes, voir les *Catalogues* de Prou ou le *Manuel* Blanchet.

9. Pour l'Empire, voy. Cohen; pour la République, E. Babelon.

10. L'expression *Caput aut navis* a persisté pour désigner droit et revers, quand il n'y avait plus ni tête de Janus ni proue de navire.

11. Pour les gauloises, voy. l'atlas Muret-de La Tour ou le *Traité* d'Adr. Blanchet.

12. Manuel Head, *Brit. Mus. Cat.*, etc...

13. Le résumé de cette communication, publié dans la *Revue des études grecques*, est inexact pour le moyen âge.

14. Head, 2^e éd., p. 168, fig. 89 (Selinus).

15. Head, p. 171, fig. 90; *Brit. Mus. Cat.*, p. 145, fig.

16. E. Babelon, *Traité*, 1^{re} partie, t. I^{er}, p. 930.

17. F. de Villenoisy, *Congrès de numism.*, 1900, p. 55; le même et Ch. Frémont, *Rev. num.*, 1909, pp. 449 ss.; E. Babelon, *Traité*, 2^e p., t. I, pp. 930-932.

18. Head, p. 181, fig. 105 (Perséphone).

19. Head, p. 184, fig. 107 (Hiéron).

20. E. Babelon, *Les origines de la monnaie à Athènes*, dans *Journ. intern. Svoronos*, t. VIII; le même, *Traité*, 2^e p., t. I, pp. 723 ss.

21. Head, p. 89, fig. 47, et *Brit. Mus. Cat.*, p. 304 (tête au revers sur l'image).

22. Cat. de la coll. Pozzi, ms. du Cab. des méd. (Velia).

23. Head, p. 55, fig. 24 (tête au revers sur l'image) (Tarente).

24. Head, p. 57, fig. 26 (Tarente).

25. Cat. de la coll. Pozzi.

26. *Brit. Mus. Cat. Corinthus*, pp. 98 et 99, où le rédacteur a marqué le changement dans sa description.

27. Cependant il y a des cas où la tête, à cause de son fort relief, rachète et au delà la dépression du flan en cuvette.

28. Cf. mon c. r. dans *Rev. num.*, 1903, p. 299.
 29. J'ai donné un article sur *Les légendes de monnaies féodales se continuant du droit au revers*, dans *L'Amateur...*, suite du *Courrier num.*, 1935. On y saisit sur le vif la rencontre entre l'idée que se faisait le monnayeur ou le tailleur et l'idée que nous nous faisons nous-mêmes du droit et du revers.
 30. Dans la concession de Louis VIII à Henri Plastrard (Saulcy, *Doc.*, I, 120), il est spécifié qu'il recevra 2 coins de troussean et 1 de pile (cf. Saulcy, II, 59, 325).
 31. *Rev. num.*, 1931, *P.-V.*, p. xxxiv.
 32. Pascal, *Pensées*, éd. Havet, art. X, p. 173.
 33. *Mon Manuel*, p. 26.
 34. Il existe en Grèce dans le numéraire courant un grand nombre de pièces de 5 ou de 10 Leptas (1 ou 2 Sous) ayant la forme concave. Ces sous étaient plats lors de leur émission; ils ont été tordus pour servir à jouer au jeu *tsikaki* (P. Bordeaux, *Rev. num.*, 1897, *P.-V.*, p. xiii).
 35. A la Renaissance et récemment de nos jours.
-

LA TROUVAILLE DE WALTENHEIM

Pl. I.

Le village de Waltenheim est situé dans le département du Haut-Rhin, sur la grand route rhénane qui relie Bâle à Strasbourg. Les habitants, au nombre de 240, ont été évacués au début de la guerre. Le 24 octobre 1939, un détachement militaire était occupé à creuser des tranchées sur la ligne Maginot, lorsque le sous-lieutenant de la Barre de Nanteuil et le soldat Pommier mirent au jour les quarante-cinq pièces de monnaie d'or dont la description fait le sujet de la présente note¹.

La découverte fut faite dans un pré planté de quatre-vingts arbres fruitiers, attenant directement aux premières maisons du village. Les monnaies étaient contenues dans un récipient en grès qui a été complètement détruit par les coups de pioche, de sorte qu'il n'en reste plus trace. Le propriétaire du terrain, nommé Metterlin, âgé de 78 ans, a déclaré que l'hiver de 1880-1881, qui a été particulièrement froid, ayant fait périr tous les arbres fruitiers, il avait dû à cette époque procéder à de nouvelles plantations, sans que ces retournements de terre l'aient mis sur la piste du trésor aujourd'hui revenu à la lumière. Il est vrai que l'établissement de tranchées est cause d'un tout autre bouleversement du sol que l'entretien d'un verger. De toute façon, nous n'avons pas pu savoir à quelle profondeur le vase était enfoui.

M. Émile L. Mulhaupt, huissier à Mulhouse, et membre

actif de la Société d'Histoire d'Alsace fut le premier à prendre soin des monnaies. Celles-ci lui furent confiées par les inventeurs, et il alla interroger à leur sujet M. Stintzi, professeur d'histoire au collège de Guebwiller. Après quoi l'ensemble fut soumis pour examen au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, où le dépôt provisoire en fut fait le 6 février 1940.

C'est donc à la diligence de M. Mulhaupt que nous devons d'avoir pu dresser l'inventaire exact du trésor, et en identifier toutes les pièces, sans préjuger de leur destinée définitive. Plût à Dieu qu'il en fût toujours ainsi ! nous n'aurions pas à déplorer tant de néfastes dispersions. On nous permettra donc d'adresser ici nos remerciements à notre informateur dont l'obligeance ne saurait être trop louée.

Le trésor de Waltenheim comprend un nombre assez restreint de pièces, mais toutes de la même région, et toutes de même nature : ce sont des monnaies d'or dérivées du florin, et connues en pays germanique sous le nom de *gulden*.

On sait que le florin fut frappé pour la première fois à Florence en 1252, et que la popularité de cette monnaie répandue dans tous les États de l'Europe, fut l'origine de quantité d'imitations. Le gulden fut monnayé en Brabant, en Flandres, Gueldres, Hainaut, Clèves, Juliers, Cologne, Trèves, Mayence, l'abbaye d'Essen, à Bamberg, à Görz (Gorice) en Autriche, au Tyrol, à Lübeck. Depuis 1375, on voit se substituer aux types florentins, à la fleur de lys qui a donné son nom à la monnaie, les armes et les images des princes souverains qui en ordonnaient la frappe.

En 1841, dans la Bavière rhénane, à Odesheim, une trouvaille analogue à celle qui nous occupe a été faite dans

un mur en ruines du monastère de Disibodenberg. Elle comprenait 104 monnaies d'or, et c'était la partie la plus importante de l'encaisse du couvent. Le trésor avait été enfoui au cours des guerres qui suivirent la mort du duc Georges de Bavière-Landshut, en 1503. Il a été minutieusement analysé par Paul Joseph : *Goldmünzen des 14 u. 15 Jahrhunderts* (Francfort, 1882).

Le trésor de Waltenheim comprend d'abord des monnaies impériales réparties selon divers ateliers d'émission.

SIGISMOND (1433-1437) : Francfort, 5 ex. — Nuremberg, 1 ex. — Lunebourg, 1 ex. — Bâle, 1 ex.

ALBERT II (1438-1439) : Francfort, 1 ex.

FRÉDÉRIC III (1440-1493) : Francfort, 2 ex. — Heidelberg, 1 ex. — Bâle, 1 ex. — Lunebourg, 1 ex.

Viennent ensuite 3 pièces frappées à Bacharach par Louis IV, comte palatin, et une du même frappée à Oppenheim ;

Treize gulden de l'archevêché de Cologne, frappés à Bonn ou à Riel, dont 12 par Dietrich, comte de Mörs (1414-1463), et un par Robert, comte palatin (1463-1477) ;

Quatre gulden de l'archevêché de Mayence, dont deux frappés par le comte rhénan Conrad III (1419-1434), et deux par Dieter von Erbach (1434-1459) ;

Sept gulden de l'archevêché de Trèves, dont deux frappés par Werner von Falkenheim (1388-1418), un par Otto von Ziegenheim (1418-1430), et un par Jakob von Sirk (1439-1456).

Il s'ensuit que la date d'avènement de Robert, comte palatin, en 1463, nous donne un *terminus post quem*, pour l'époque de l'enfouissement. Il est probable que ce petit trésor fut confié à la terre dans le dernier quart du xv^e siècle. L'intérêt présenté par l'ensemble, outre la variété des types

des monnaies, en général bien conservées mais non pas à fleur de coin, est de nous renseigner sur la circulation monétaire dans les pays rhénans, en ce temps-là.

On trouvera ci-après la description des pièces.

FRANCFORT

SIGISMOND, 1433-1437.

1. MONE' NO' FRACFORD'. Saint Jean-Baptiste debout de face, tenant l'Agneau.
R. SIGISMVD' RO' NORVM REX. Le globe impérial dans un quadrilobe.
2. MONETA NO' FRANCFOR'. *Pl. I, fig. 4.*
R. SIGISMVND' ROMNORVM REX.
- 3-4. MONET' NO' FRACFORD'
R. SIGISMVD' RONORVM REX.
2 exemplaires.
5. MONETA NO' FRANCFORD.
R. SIGISMVND' ROMANORVM REX.

ALBERT II, 1438-1439.

6. MONETA NO' E FRANCFVR'.
R. ALBERTVS ROMNORVM REX.

FRÉDÉRIC III, 1440-1493.

7. MONET' NO' FRANCFD'.
R. FRIDRICVS ROMAN' IMP'. *(Pl. I, fig. 5).*
8. *Id.* avec MONETA NO' FRANCF'.

BALE

- 9-12. MONET' NO' BASILIEN'. La Vierge tenant l'Enfant, debout de face.
R. SIGISMVD' RO' NORVM REX. Le globe impérial dans un trèfle.
4 exemplaires. *(Pl. I, fig. 8).*
13. *Id.*, avec au revers, FRIDERICVS ROMANO' IMPA.

HEIDELBERG

14. FRI'C' PR' DVX BAVA'. Le Christ assis de face. A ses pieds, écu.
R'. MONE' NOVA AVREA HEIDEL'. Quatre écus entre les bras
d'une croix fleuronnée. (Pl. I, fig. 10).

NUREMBERG

15. SIGISMVNDVS RO' RX. Buste de l'Empereur de face.
R'. MONETA NOVA NVREMBRG. Aigle. (Pl. I, fig. 11).

LUNEBOURG

16. MONET NO' LVNEB' GE'. Saint Jean-Baptiste debout de face.
A ses pieds, écu.
R'. SIGISMV' D' RO' NORV' IMPATOR. Le globe impérial dans
un trèfle. (Pl. I, fig. 9).
17. *Id.* avec FRIDERICVS RO' NOR' REX. Le globe dans un trèfle.

BACHARACH

LOUIS IV, COMTE PALATIN, 1436-1449.

- 18-19. LVDVC P R DVX BAVAR. Écu sur une croix.
R'. MONETA NOVA AVREA BA'. Trois écus en trèfle.
2 exemplaires. 1425-1436.
20. LVDV'C' P' R' DVX B' MO' B'. Écu sur une croix.
R'. ANNO DNI MCCCCXXXVI. Trois écus en trèfle.
(Pl. I, fig. 14).
21. LVDVIC CP R' DVX BA'. Le comte palatin debout de face.
R'. MONETA NOVA AVREA BAC'. Écu dans un trèfle.

OPPENHEIM

22. LVDVIC' C' P' R' DVX BA'. Le comte palatin debout, tenant
une épée.
R'. MONETA NOV' AVREA OPP'. Écu dans un trèfle.
Pl. I, fig. 12.

COLOGNE

Ateliers de Bonn et Riele.

DIETRICH II, COMTE DE MÖRS, 1414-1463.

23. **MONETA BVINSIS**. Saint Jean-Baptiste debout de face.
 R̄. **THEODIC AREPI COLON**. Écu dans un trilobe, écartelé de
 Cologne et de Mörs. 1414-1417. (Pl. I, fig. 1).
24. *Id.* avec **MONETA BVINISI**.
25. **THEODIC' AREPI' COL'**. Saint Pierre vu a mi-jambes. Au-des-
 sous, écu.
 R̄. **MONE' NOVA' BVNE'**. Écu dans un trilobe. 1417-1419.
26. **THEODIC' AREI' COL'**. L'évêque debout de face.
 R̄. **MONETA NOVA AVREA RIL'**. Écu dans un trilobe.
 1425-1437.
27. **THEODIC' AREI COL'**. Saint Pierre vu à mi-jambes.
 R̄. **MON' NOV' RILENS'**. Écu dans un quadrilobe. 1419-1325.
- 28-30. **MONETA NOVA AVREA RI'** Trois écus en trèfle.
 R̄. **THEO' ARCP' COLONIEN'**. Écu sur une croix. 3 exemplaires.
 (Pl. I, fig. 3).
31. *Id.* avec : **MONETA NOVA AVREA RIL'**.
32. **THEODIC AREPI' COL'**. L'évêque de face, vu à mi-jambes. Écu.
 R̄. **MONETA NOVA AVREA RI'**. Écu.
- 33-34. **MONETA NOVA AVREA RI'**. Trois écus en trèfle,
 R̄. **THEO' AREP' COLONIEN'**. Écu sur une croix, 2 exemplaires.

ROBERT, COMTE PALATIN, 1463-1477.

35. **ROPERT ELE'C'ECLI'COL'**. Saint Pierre vu à mi-jambes. Au-
 dessous, écu.
 R̄. **MONE' NOVA AVREA RIL'**. Écu sur une croix.
 (Pl. I, fig. 2).

MAYENCE

A telier de Hoechst.

CONRAD III, RHEINGRAF, 1410-1434.

36. CONRADI AREPI' MAG'. Saint Pierre de face, à mi-jambes. Écu.
 R. MON' NOV' HOEIST. Quatre écus dans un quadrilobe. Au
 centre, rouelle.
37. CONRADI AREPI' MA'. L'évêque debout de face, bénissant, à
 mi-jambes. Écu.
 R. MONETA NOVA AVREA HOS'. Rouelle dans un trèfle.
Pl. I, fig. 6.

DIETER VON ERBACH, 1434-1459.

38. THEO AREP MAGVNTIN. Écu sur une croix.
 R. MONETA NOVA AVREA HOI'. Trois écus en trèfle.
(Pl. I, fig. 7).
39. THEOSIC' ARCEPI' MAGV'. Écu sur une croix.
 R. MONETA NOVA AVREA HO'. Trois écus en trèfle.

TRÈVES

Ateliers de Coblenz et Offenbach.

WERNER VON FALKENHEIM, 1388-1418.

40. WERNER ARCP' TRE'. Saint Jean-Baptiste debout de face. Au-
 dessous, croissant.
 R. MONETA' NOVA COVEL'. Écu dans un trèfle, avec deux
 petits écus et deux volutes aux écoinçons. *(Pl. I, fig. 13).*
- 41-42. WERNER ARCP' TRE'.
 R. MONETA NOVA OVENB'. Écu dans un trèfle. 2 exemplaires.

OTTO VON ZIEGENHEIM, 1418-1430.

- 43-44. OTTONIS AREPI' TR'. L'évêque bénissant de face.

R. MONETA NOVA AVREA COVE'. Écu dans un trèfle.
2 exemplaires.

JAKOB VON SIRK, 1439-1456.

45. MONETA NOVA AVREA CO'. Trois écus en trèfle.
R. IACOBVS AREPI TREVE'. Écu sur une croix.

Jean BABELON.

LES MÉDAILLES DE CHARLES X, ROI DE LA LIGUE

Pl. II.

Depuis longtemps, les médailles du Cardinal de Bourbon, du moins deux d'entre elles, ont paru singulières à beaucoup de connaisseurs.

Quelques types pouvaient faire allusion à un sacre fictif¹, bien que Charles X, encore qu'il ait de nombreuses monnaies à son nom, n'ait pas été sacré effectivement. Le *Trésor de Numismatique et de Glyptique* n'a pas discuté la question de date et un auteur plus récent a cru pouvoir attribuer au graveur Philippe Regnault, qui avait concouru pour la gravure du franc d'argent de Charles X, les deux médailles aux légendes *Regale Sacerdotium* et *Avita et jus in armis*². S'il en était ainsi, ces médailles seraient donc contemporaines du roi de la Ligue.

Mais d'autres auteurs sont d'un avis très différent et considèrent que nous nous trouvons en présence de copies médiocres³, inspirées évidemment par le franc, dont le buste remarquable, dessiné par Germain Pillon, fut gravé par Philippe Regnault.

Sans parler de la question de technique, difficile à faire comprendre, si l'on n'a pas les originaux sous les yeux, il faut avouer que les médailles citées plus haut détonnent dans la série où, chronologiquement, on devrait les placer.

Cherchons une autre explication que celles à peine esquissées jusqu'à ce jour. Voici un document rarissime qui va peut-être nous y aider.

C'est une planche haute de 0^m 21 et large de 0^m 149. Elle semble avoir porté en haut, à droite, un numéro d'ordre, très légèrement tracé, à l'encre, dont la base seule subsiste (13 ou 15 peut-être). Cette planche comprend un titre de trois lignes, deux figures de médailles superposées, et au-dessous un texte composé d'un titre de deux lignes suivi de dix-sept lignes en corps plus petit, le tout gravé en taille-douce.

Voici les transcription et description du texte et des médailles.

« Coins pour frapper médaille ou monnoye, | au nom du Cardinal-Bourbon, roi de la Ligue, | trouvés en la maison des Jésuites, rue St Antoine ». (1^{re} médaille). CAROLUS. X. D. G. FRANCORUM. REX. 1590 (cette date en chiffres plus petits que les légendes). V.

Cette lettre est un V si on la lit dans le même sens que les autres lettres de l'inscription. C'est un A dont la barre médiane horizontale manque, si on la considère comme la marque de l'atelier de Paris. Je considère que cette interprétation est la bonne, car il existe une variété du franc de Charles X, avec un droit semblable, 1590 après REX et la et la lettre A¹.

Buste du cardinal à gauche, coiffé d'un bonnet sur lequel est posée la couronne royale ; il porte un manteau d'hermine sur quoi est passé le collier de Saint-Michel. Double grènetis.

℞ REGALE. SACERDOTIUM. Autel au centre duquel se dresse le calice surmonté de l'hostie ; à droite du calice, une mitre et une crosse ; à gauche, une couronne royale posée sur un coussin et derrière laquelle on voit le sceptre

et la main de justice posés en sautoir. Grènetis extérieur. Diamètre, 0^m. 035⁵.

(2^e Médaille, au-dessous.)

CAROLUS. DECIMUS. FRANCORUM. REX. Même buste que pour la pièce précédente. Grènetis extérieur.

R A. VITA. ET. JUS. IN. ARMIS. Dans le champ, grande couronne royale. Grènetis extérieur.

Diam., 0^m. 043.

Vient ensuite le texte suivant :

« Procès-verbal du dépôt fait au greffe du Parlement de Paris, des médaille (*sic*) et coins trouvés dans la maison professe des soy-disans Jésuites, rue S^t Antoine.

L'an mil sept cent soixante trois, le Vendredi cinq Aoust, sept heures du matin, Nous Barthelemy Gabriel Rolland, Conseiller du Roi en sa cour de Parlement, Président en la première Chambre des Requêtes du Palais, et Pierre Philippe Roussel, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, Commissaires en cette partie, nommés par les Arrêts du six Aoust mil sept cent soixante-deux, nous nous sommes rendus au Greffe des Dépôts Civils de la Cour, où étant est comparu M^e Jacques Sainfray, Substitut du Procureur Général du Roi, lequel nous a dit que par Arrest du 22 juillet dernier, il a été ordonné que les deux Carrés ou Coins, pour frapper Médaille ou Monnoye au nom du Cardinal de Bourbon, trouvés en la Maison des Cy-devant Soy-disans Jésuites, rue S^t Antoine, seroient apportés sans délai au Greffe de la Cour par l'huissier Seguin, pour en être dressé Procès-Verbal par Nous en présence d'un Substitut du Procureur Général du Roi.... qu'en exécution dudit Arrest ledit huissier Seguin a apporté lesdits deux coins, et en outre a cru entrer dans l'esprit de l'Arrest, en retirant du Médaillé une Médaille qu'il a pareillement déposée au Greffe.... sur quoi Nous Conseillers et Commissaires sus-

dits avons donné acte de tout ce que dessus et en conséquence, du consentement dudit M^e Sainfray, ordonnons que ladite Médaille demeurera déposée au Greffe des Dépôts de la Cour, et que du contenu à notre présent Procès-Verbal il sera référé à la Cour, toutes les chambres assemblées.

Signé Sainfray, Rolland, Roussel de la Tour. »

Il pourrait subsister quelque incertitude, sur le sens des mots *deux carrés ou coins*, puisqu'il y a deux médailles reproduites. Mais il existe un autre document qui nous tire d'incertitude. C'est le *Catalogue des Médailles antiques, modernes et autres curiosités de la Bibliothèque de la Maison professe de la rue Saint-Antoine* (Paris, 1763, in-8°, 24 p.)⁶. Dans l'Avertissement (P. 4) on lit : « La médaille de Charles X du n° 122, et les deux carrés d'une médaille du même prince du n° 128 ont été déposés au Greffe par arrêt du Parlement du 22 Juillet du Courant ».

A la page 22, n° 122 : « Neuf médailles [d'argent] dont le Cardinal d'Amboise, Diane de Poitiers, Charles X, Henri III, Bignon, Colbert, etc., pèsent 2 marcs 6 gros »⁷.

Enfin, à la page 23, sous le n° 128, on lit : « Les deux carrés de la médaille du Cardinal de Bourbon (Charles X, roi de la Ligue) avec le revers, *Regale Sacerdotium*. »

Ainsi nous trouvons le nom de Charles X mêlé à celui des Jésuites, et ce n'est pas sans cause, car, les auteurs du xviii^e siècle disaient, à propos du *Portail des Grands Jésuites*, qui s'élevait sur la droite de la rue S^t Antoine : « La Maison professe des Jésuites à qui cette église est unie, reconnoît pour son fondateur le Cardinal Charles de Bourbon... »⁸.

Le Cardinal avait en effet favorisé particulièrement la Compagnie ; ainsi, à Rouen même, il avait remis au P. Claude Mathieu, alors supérieur de la Maison professe

de Paris, en 1583, un manoir derrière Saint-Ouen, et quatre mille livres de rente annuelle pour un collège de trente Jésuites⁹.

On comprend donc aisément que des souvenirs au nom de Charles X se soient trouvés dans la Maison de la rue St-Antoine, et, lorsque l'attentat-avertissement de Damiens, ancien élève des Jésuites, eut servi de motif à la nouvelle campagne, qui devait amener l'expulsion de la Compagnie¹⁰, il était naturel qu'une des perquisitions fût dirigée dans la Maison professe. On y trouva une médaille ; mais encore, ce qui pouvait être considéré comme plus grave, les deux coins qui parurent valoir la peine d'un procès-verbal particulier. En effet, ceux qui le signèrent hésitèrent sur la nature de la pièce que lesdits carrés pouvaient produire. L'incertitude était permise, puisque le droit de la pièce portait la lettre monétaire de l'atelier de Paris. Si les coins étaient ceux d'une monnaie, on pouvait voir un délit dans le fait de les posséder, même si le nom inscrit était celui d'un prince mort. Et, naturellement, c'était une aubaine, pour les auteurs d'une perquisition, de trouver des faits susceptibles d'être reprochés aux suspects.

Je n'entre pas dans la question politique ; je retiens seulement le fait connu d'ailleurs, mais resté à peu près inaperçu, que la médaille *Regale Sacerdotium* était frappée avec un coin, qui pour le droit, convenait absolument à une monnaie. Il n'est guère probable qu'une pièce de ce genre ait pu être fabriquée en 1590, alors que le revers du franc de Charles X respectait les traditions monétaires antérieures. Cette affirmation du « sacerdoce royal » ne convenait pas plus à une monnaie que le type singulier de l'autel avec le calice, la mitre et la crosse, la couronne et les insignes royaux. La technique de la pièce est différente aussi de celle du franc. On peut donc penser, à juste titre,

que les « carrés », saisis à la Maison professe des Jésuites, avaient été exécutés postérieurement au règne précaire et éphémère de Charles X. N'ont-ils pas été gravés par ordre des Jésuites eux-mêmes, qui avaient sûrement perdu beaucoup quand la mort eut atteint le cardinal-roi, dans sa prison du château de Fontenay-le-Comte (9 mai 1590) ?

La Société des Jésuites avait probablement espéré, de la faveur témoignée déjà par ce prince, une extension notable de sa puissance occulte. Pourquoi n'aurait-elle pas fait graver elle-même cette médaille, qui a pu servir dans diverses circonstances et même être attribuée en récompense aux élèves de la Maison¹¹. Ainsi s'expliqueraient les caractères si particuliers de la pièce dont les exemplaires ne sont pas très rares ; ainsi s'expliquerait aussi la présence des deux carrés dans la Maison de la rue St-Antoine.

L'hypothèse demande encore confirmation ; elle me paraît toutefois plus satisfaisante que ce qui a pu être dit jusqu'à maintenant.

La bibliographie des ouvrages concernant les Jésuites¹² est tellement considérable¹³ que l'espoir de retrouver dans des publications qui s'échelonnent sur trois siècles, une explication analogue à la mienne, est très fugitif. La planche, qui a été le point de départ du présent mémoire, a-t-elle paru dans quelque volume, ou a-t-elle simplement servi de pièce justificative, annexée à un rapport d'enquête ? Je n'ai pas trouvé la réponse que quelque érudit, plus heureux, pourra sans doute envoyer à la Direction de notre Revue.

ADRIEN BLANCHET.

APPENDICE.

L'église, qui devint celle de la Maison professe des Jésuites, l'église Saint-Louis (aujourd'hui St Paul-St Louis), fut élevée sous Louis XIII. La première pierre en fut posée par ce souverain, le 7 mars 1627. Une médaille se rattache à cet événement ¹⁴.

VICTI VT DAVID ÆDIFICAT VT SALOMON. Buste de Louis XIII ; 1627.

Nous savons par un auteur presque contemporain ¹⁵ dont le texte n'a jamais été cité, je crois, par les numismates, que la plaque de marbre de la première pierre était ornée, aux quatre angles, de quatre médailles d'argent,

« dont celle qui est la première en haut porte l'image de S. Louys-
« à demi-corps, avec cette inscription au pourtour d'icelle : *Pro scep-*
« *tris aras dat Tellus & Deus astra*. La seconde en haut représente
« le portail de l'Église avec ce contour *Ludovicus XIII D. G. Fran-*
« *corum & Navarr. rex fundavit anno D. MDC. XXVII*. La pre-
« mière d'en bas représente le Roy en Busque & est bordée de cette
« devise, *Vicit ut David, ædificat ut Salomon*. La seconde d'embas
« est remplie de cette inscription. *D.O.M.S. Ludovicus XIII. ex-*
« *truxit anno M.DC. XXVII. Ut quem auctorem habet generis,*
« *nominis, ac regni, eundem habeat æternæ salutis adiutorem.* »

1. Dans mon mémoire sur les *Médailles et jetons du Sacre des rois de France* (*Études de Numism.*, t. I^{er}, 1892, p. 204), j'ai donné asile à deux médailles de ce prince (1^o *Regale Sacerdotium*; 2^o *Omnia in manu Domini*, le Cardinal devant un autel, couronné par une main sortant du ciel, etc.). Je n'ai pas pris parti au sujet de la date de ces pièces.

2. F. Mazerolle, *Les Médailleurs français*, t. I^{er}, p. xxiii, lxxvi, xciii, xcv, clxvi, clxx; t. II, 1902, p. 68, n^{os} 323 et 324. Cf. *Trésor de Num. et Glypt.*, 1^{re} partie, 1836, p. 18, pl. XXIV, 2 et 3.

3. N. Rondot et H. de la Tour, 1904, p. 99-100 : « Les médailles du Cardinal de Bourbon n'en sont que des copies [du franc, gravé par Philippe Regnault] plus ou moins fidèles et n'ont pas le même accent. » J'ai admis implicitement cette judicieuse opinion, dans mon volume sur les *Médailles, jetons, méreaux* (*Manuel de Numismatique française*, t. III, 1930, p. 60).

4. H. Hoffmann, *Monnaies royales de France*, 1878, p. 141, n° 7 (Cab. de France).

5. Les U des légendes sont arrondis à la base; les points entre les mots sont sur la ligne de base des lettres.

6. L'exemplaire (rarissime) que j'ai vu autrefois (entre les mains de mon collègue Robert Mowat) était dépourvu de planche et il ne paraissait pas qu'il en eût jamais contenu.

7. Dans l'exemplaire de ce catalogue, que j'ai eu entre les mains, existait l'indication suivante. « Adj. à Debure, 101¹. »

8. Le Rouge [Claude-Marin Saugrain], *Les Curiositez de Paris*, 1723, t. I^{er}, p. 255. Cf. E. de Ménorval, *Les Jésuites de la rue Saint-Antoine; l'église Saint-Paul-Saint-Louis et le Lycée Charlemagne*. Paris, 1872, 8°, pl.

9. Le P. Henri Fouqueray, S. J., *Hist. de la Compagnie de Jésus en France...* (1528-1562), t. II, p. 313 à 315.

A.-C. Ducarel a signalé deux pièces (un « quart-d'écu d'or » et une pièce de cuivre), qui auraient été données par Charles X à la Chartreuse de Gaillon qu'il avait fondée (*Antiquités anglo-normandes*, trad. par Léchaudé d'Anisy, 1823-25, p. 64).

10. On sait que l'affaire eut plusieurs étapes: le 6 août 1761, un arrêt déclara la doctrine des Jésuites meurtrière et abominable et ordonna de brûler leurs livres. Des lettres patentes du même mois suspendirent l'exécution de cet arrêt pendant un an. Le 6 août 1762, un nouvel arrêt du Parlement ordonna l'exclusion du royaume. Mais c'est seulement le 26 novembre 1764 que parut l'édit définitif.

11. On pourrait objecter que la Compagnie fit montre d'un autre esprit lorsque les Jésuites obtinrent, en 1682, de placer leur collège sous le patronage direct du souverain (Cf. Gustave Dupont-Ferrier, *Du Collège de Clermont au lycée Louis le Grand*, 1921). Mais, c'était une autre époque.

12. Voy. Carlos Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, 9 vol. 1890-1900 (tables, 1904).

13. Le seul attentat de Robert-François Damiens a suscité une quantité de mémoires, relations et factums.

14. Cf. F. Mazerolle, *Descr.*, p. 139, n° 699.

15. Cl. Malingre, *Les antiquités de Paris*, 1640, p. 662.

Erratum.

P. 61, 7^e ligne, en partant du bas, lire : Pilon et non *Pillon*.

NUMISMATIQUE GALLO-ROMAINE
LES TRÉSORS DE PEZOU ET DE TOUCY
ET LE MONNAYAGE PROVINCIAL SOUS TETRICUS.

Pl. III et IV.

I

A une trentaine de mètres de la voie antique de Tours à Chartres, au nord de Vendôme et d'Areines, existe un coteau dit « La Grefferie ». Sur le flanc de ce coteau est une carrière, où, en 1935 (date exacte inconnue), on trouva au moins trois vases ¹, dont deux de bronze et le troisième, plus grand, de terre cuite (Haut. présumée, 0 m. 26 ; Diam. 0 m. 165). Ce dernier, dont il ne reste que la partie inférieure, paraît avoir été une cruche ordinaire, analogue à celles des temps modernes. Le vase de bronze, conservé aussi au Musée de Vendôme, est plus intéressant ; il a la forme d'un verre à boire, moderne, sans pied, très évasé au sommet (Haut. 0 m. 125 ; diam. sup. 0 m. 13 ; diam. inf. 0 m. 06. Cercles concentriques, caractéristiques de l'industrie romaine, sous la base). La forme de ce vase se rapproche de celui, plus élancé et muni d'une anse, qui a été trouvé dans la Saône, à Pourlaus (C^{on} de Verdun, Saône-et-Loire. — Musée de Chalon-sur-Saône).

Un peu plus loin, à 300 ou 400 mètres environ de « la Grefferie », se trouvent encore (je les ai vues en mai 1936) les substructions d'une vaste construction romaine, dont un mur adossé au coteau et haut, par places, de 1 m. 80 ; sur

ce mur, il y a des restes de peinture rouge, et sur le sol, on trouve des cubes de mosaïque. Il s'agit peut-être d'une *mansio* ².

D'ailleurs ce n'est pas la première fois que le territoire de Pezou (C^{on} de Morée, Arr. de Vendôme, Loir-et-Cher), — sur la rive droite du Loir, — révèle des antiquités gallo-romaines. On y a reconnu, depuis longtemps, de nombreuses ruines. En 1862, la Société archéologique du Vendômois ayant exploré un champ couvert de tuiles à rebords, y fit des fouilles qui amenèrent la découverte de fondations d'une villa, en pierres de petit appareil. Le sol de plusieurs pièces était couvert d'une épaisse couche de béton. Un petit aqueduc de briques conduisait, à cette habitation, l'eau de deux belles fontaines, situées à 200 m. de la base du coteau, le long duquel passait une voie antique. Sous la route moderne, un caveau, dit, dans le pays, *La Cave du Diable*, renfermait encore des débris de mosaïques. En 1863, les travaux du chemin de fer de Paris à Tours par Vendôme, firent découvrir dans un terrain à l'Est de Pezou, sur une superficie d'un hectare environ, une nécropole gallo-romaine avec de nombreuses petites fosses circulaires, de 0 m. 50 à 0 m. 60 de profondeur et 0 m. 40 de diamètre, qui contenaient des urnes cinéraires de toutes formes et dimensions, en terre grise, noire et rouge, renfermant des cendres. Plusieurs coupes et vases sont conservés au Musée de Vendôme ; il y avait aussi des statuettes, des monnaies, des armes (?), etc. ³.

Toute la région autour de Vendôme, dont Areines, avec son théâtre, ses thermes, etc., était peut-être le centre le plus important, a sûrement souffert beaucoup des incursions barbares dans la seconde moitié du III^e siècle. Le long des deux voies (du Mans à Chartres et de Tours à Chartres), on peut encore trouver de nombreuses traces de bâtiments

antiques, ruinés et incendiés. Par exemple, à Oigny (Conde Mondoubleau) où un lieu, dit « Champ brûlé », était couvert de tuiles, de restes de mosaïques et de cendres ; et, mieux encore, à 2 kil. au nord de Selommes, c'est-à-dire à moins de 8 kil. au sud de « La Grefferie », près de la voie antique, où des substructions renfermaient vingt-quatre squelettes d'hommes, de femmes et d'enfants, sous un amas de terre et de pierres et, à côté, il y avait de nombreux squelettes d'animaux.

Pour en revenir à la découverte de « La Grefferie », en 1935, disons maintenant que ces vases contenaient plusieurs milliers de monnaies. Au moment de la couverture, le vase de terre est tombé de plusieurs mètres, en contre-bas, s'est brisé et a laissé échapper, sur le sol, une grande partie des monnaies qu'il contenait et dont beaucoup, sans doute, ont roulé dans les herbes et ont été perdues. L'exiguïté de la plupart des pièces a rendu la perte plus certaine. D'autre part, comme dans la plupart des cas, beaucoup de pièces ont été dispersées entre les mains de diverses personnes, mues par l'avidité ou par la curiosité, sentiments également normaux dans des circonstances semblables. Tant au Musée de Vendôme que dans les mains de particuliers, j'ai vu plus de 2.000 pièces⁴ ; mais j'estime que le nombre devait dépasser, de beaucoup, 3.000. Il est *probable* que les pièces vues par moi-même peuvent permettre d'avoir une idée suffisante de cette cachette. Y avait-il un autre récipient contenant des monnaies et des objets de métal plus précieux ? Jusqu'à ce jour, rien ne l'a fait présumer ; mais on sait que, plus les trésors sont précieux, moins on les connaît dans les détails, du moins pour le plus grand nombre de cas⁵.

Ce qui fait l'intérêt très grand de la cachette de « la Grefferie », c'est que les vases contenaient à la fois des *Antoni-*

niani de Gallien, de Salonine, de Postume, de Victorin, de Claude II, de Tetricus père et fils, de Claude II dont quelques-uns avec *Consecratio*. Puis une quantité considérable de petites pièces des deux Tetricus, d'un module très réduit, d'épaisseur variable, mais minime et de types souvent très dégénérés.

J'ai déjà appelé l'attention, en 1910, sur un dépôt de pièces analogues (je ne dis pas semblables), découvert à Verdes (C^{on} d'Ouzouer-le-Marché, même dépt de Loir-et-Cher)⁶, qui se trouve à moins de trente kilom. au Nord-Est de « La Grefferie ». Les pièces de Verdes étaient d'une fabrication assez différente de celle de « La Grefferie », et, en général, elles n'avaient que 6 à 10 millimètres de diamètre et présentaient, en grande majorité, des déformations du type de *Pax* et aussi du type du Soleil, *Invictus*.

Je viens de dire que les monnaies de Verdes étaient assez différentes de celles de la Grefferie. C'est exact ; mais il y a, dans ce dernier dépôt, un petit nombre de pièces apparentées à celles de Verdes ; on peut penser à une influence ou plutôt à des relations de voisinage, très compréhensibles.

La description des monnaies de « La Grefferie » est aussi difficile que celle des monnaies de Verdes, et pour les mêmes raisons. Sauf pour les espèces normales, dont les types étaient aisément reconnaissables, la description de ces petites pièces ne saurait atteindre la précision désirable.

Voici une note relative aux espèces du module normal, dont quelques-unes ne sont pas de la fabrique qu'on peut appeler officielle. Il s'agit d'ailleurs d'un prélèvement fait sur la masse assez importante de ces pièces, au nombre d'un millier peut-être. L'étude de ce lot a été faite après nettoyage, car les monnaies de cette catégorie étaient presque toutes recouvertes d'une épaisse couche d'acétate de cuivre,

provenant soit d'une protection moins bonne que celle des petites pièces, soit de différences d'alliage dans le métal.

GALLIEN : *Libero P. Cons. Aug.*; 2 *Diana*, 1 *Iovis* . . .
 . . . ch. : S; 1 *Iovi Cons.* ch. : III; 2 *Pax Aug.*;
 1 Gallien assis?); 1 *Neptuno cons Aug.*; 1 *P. m. tr.*
p. Gallien sacrifiant; 1 *Vberitas Aug.*; 1 *Victo-*
ria T.; 2 *Securitas aug.*; 1 fruste. Total : 14

SALONINE : *Pudicitia*. 1.

VICTORINUS :

1 *Pax Aug.*; ch. : V—* ; 2 *Pietas Aug.*; 4 *Invictus*;
 1 *Fortuna Aug.*; 2 *Salus Aug.*; 2 frustes; 1 *Virtus Aug.*;
 1 *Aeternitas Aug.* Total : 14.

TETRICUS I :

5 *Spes Augg.*; 2 *Spes publica*; 3 *Victoria Augg?* et
 avec A seul; 3 *Hilaritas Aug.*; 2 *Laetitia Augg.*; 2 *Aeter-*
nitatis Augg.; 1 *Pietas Augg.*; 8 *Salus Augg.*; 1 *Virtus*
Augg.; 2 *Comes Augg.*; 15 *Pax Augg.*; 1 PFS AVGG
 Figure de *Pax* sur un socle ; au droit : IMP·TETRICVS·P·F·A,
 buste large : travail barbare ; 3 frustes. Total : 48.

TETRICUS II :

1 *Spes Augg.*; 8 *Spes publica*, dont une avec C PIV
 ESV T ; 2 *Pietas Augustorum*; 1 LVETIT . . . (sic) . . .
 (*Laetitia*); 1 fruste. Total : 24.

CLAUDE II :

1 *Fides militum*; 1 *Iovi victori*; 1 *Fide* VCI; 1 *Mars*
Aug. 1 (*La*)*etitia* ; 1 *Pax Aug (?)*; 3 *Consecratio* dont
 deux à l'aigle et 1 à l'autel. Total : 9.

Le total général des pièces du module normal que j'ai examinées particulièrement est donc de 111. Si je ne signale pas ici de Postume, c'est qu'il n'y en avait pas dans ce lot; mais il est certain qu'il en existait quelques-

uns dans la trouvaille ; un au moins est au Musée de Vendôme. Je ne puis rien dire au sujet du numéraire de Marius et de Laelianus ; quant à Domitianus II, on sait qu'un seul exemplaire est connu, pour le moment⁷, et il n'est pas à présumer que le dépôt de Pezou en ait contenu.

Passons aux pièces du petit module, qui naturellement sont rarement complètes. Beaucoup n'offrent que des débris de légendes, même sur celles qui se rapprochent du module normal, mais n'atteignent cependant que de 0 m. 012 à 0 m. 015. Dix pièces de cette catégorie sont des produits souvent très barbares et, en général ne laissent voir que des caractères quelconques, par exemple : Θ TERO...V.. et encore Σ TEVO. Au R on voit, soit une figure d'homme (?), quelquefois barbare, soit une figure de femme, qui, deux fois, est désignée par PAX, mais qui est accompagnée plusieurs fois, de lettres sans aucun sens, NAL...., DOS...., NHN.... C'est parmi les petites pièces, de 0,010 et au-dessous, que sont les légendes les plus complètes, pour la tête au moins : IMPCTETRICV... (R Dégénérescence de Pax. 10 mill. Plusieurs exemplaires dont un avec ..II.ITE-TRICVSPIA... au Musée de Vendôme); ...ETRICVS.. (R ...A Figure indistincte, 8 mill.);RICVS, fin de légende (R figure debout, dégenérescence de Spes? 10 mill.);TRICVS fin de lég. (R Figure debout, Pax? 9 mill.); ...IIITE.... (R ..ISI? Vase? 9 mill.);VTO (R VTI...? Figure debout. 9 mill.);SPFAVG (R LVET...? Laetitia peut-être, figure debout, 9 mill.); ...IVSPIAVC (R ...C... Figure Spes? 9 mill.);ICSAVC (R Fig. de Pax probablement, 10 mill.);R.CV... (R Fig. de Pax, 10 mill.);SAC (R Fig. sacrifiant sur un autel); ...SIO (R L.E?... Fig. deb. 10 mill.);CTVPEA (R ...Scri...? 10 mill.); IIII... (R Fig. indistincte, 8 mill.); ...TRIC.. (Fig. debout?); ICI.....VC. Fig. debout, 10 mill.); IM.....

(R̄ EV∞..... ? Fig. debout, 10 mill.) IM.....AV (R̄ LAE..... Fig. de *Laetitia*, 10 mill.)VC (R̄ ..V... Fig. de *Pax* probablement, 8 mill.);ET..... (R̄ Sorte de carré, 7 mill.);AS.. (.....V∞ R̄ Type incomplet, 6 mill.)AV. Tête fortement barbue (R̄ Figure sacrifiant sur un autel, 9 mill.); ..TΛ∞V..... (R̄ Fig. debout, *Pax*? 9 mill.); IIIITRICI... (R̄ CL... Fig. debout, 10 mill.); IPIV.....VS (R̄VC. Fig. debout, 10 mill.); (R̄ PI..... Fig. de *Pietas* probablement, 9 mill.);ICV.. (R̄ Sorte de figure en 8 traversée par une barre, 9 mill.);VC, buste très barbare (R̄ ...S. Figure relativement fine tenant une sorte de grande fleur de lis — de forme française postérieure — sur la main droite, 9 mill.).

D'autres pièces, avec la tête barbue, ne présentent que des lettres indistinctes, qui sont certainement de simples points sur plusieurs exemplaires. Une de ces pièces porte, au R̄, un type informe, cercle avec croisillon, qui est probablement la dégénérescence d'une figure humaine. Une autre présente une figure humaine portant une grande palme ou un rameau.

Pour Tetricus II, il y avait probablement moins de variétés. Un exemplaire de bon style, mais de flan réduit (12 mill.), est au R̄ de la PaixAVG. On a probablement le même type au R̄ d'un flan dont l'épaisseur est double de la normale (10 mill. de diam.).

Sur d'autres, on voit :RICVS..... (R̄ ..AI... Figure sacrifiant, 11 mill.); trois autres analogues (10, 11 et 12 mill.);VSV (R̄XXII à gauche d'une figure debout, 10 mill.); ...IITI... (Fig. informe, 10 mill.)..... Tête assez fine (R̄ ...X. Fig. tenant une haste, 8 mill.); TET..... (R̄ Fig. debout, 7 mill.); Autre (R̄I∞ Fig. debout, 6 mill.); ...TE... (R̄ ...IS... Fig. tenant une grande lance, 9 mill.). Une autre petite pièce porte, au R̄,AC et le

vase à anse et à panse cotelée (9 mill.). Un exemplaire de Tetricus fils, au Musée de Vendôme, porte un temple très schématique ; c'est un type connu déjà ; en particulier, Joseph Roman en possédait un dont j'ai le dessin. On doit se demander du reste si ce type ne peut se confondre avec celui de l'autel qui a donné naissance à celui de deux spécimens (au moins) conservés au Musée de Vendôme.

Une pièce un peu énigmatique, est probablement de Tetricus père. bien que le buste radié soit nettement à gauche (.IVC...IIVS VC. R... Figure debout, 11 mill.).

Un Claude II est digne d'intérêt, car la tête est d'un bon style, bien que sur un petit flan (12 mill.CLA... R CONSEC... Autel allumé)⁸.

Plus remarquable encore est une pièce de petit module (11 mill.), qui porte nettement au-dessus d'une tête radiée : ...ORINVS PI.(R VTI.... Figure barbare debout). Je n'avais pas encore vu, en nature, une monnaie de Victorin de ce modèle réduit. Mais on ne saurait être surpris du fait, puisque la cachette de La Grefferie contenait un bon nombre d'*antoniniani* ordinaires de Victorin. Ce nom était par conséquent familier à ceux qui ont fabriqué les petites pièces. Aussi bien, ce n'est pas la première fois que l'on découvre une pièce de Victorin, qui est une imitation de petit module. Il y a quelque trente ans, Joseph Roman, qui fut mon collègue à la Société Nationale des Antiquaires de France, sachant que je faisais des recherches sur la Numismatique des empereurs gaulois, en vue de compléter l'ouvrage du regretté Jean De Witte, Joseph Roman me communiqua quelques dessins qu'il avait exécutés d'après des pièces parvenues entre ses mains. Parmi ces monnaies, d'intérêt très inégal, une m'a paru digne d'être signalée et c'est, aujourd'hui, le moment de le faire. En voici la description :

IMPC VICTOKINI.. (le R incomplet). Buste radié, à dr., grènetis.

R̄ VX... Figure drapée, le bras droit en avant, marchant vers la gauche. Grènetis, diam. 11 millimètres⁹.

Quoique le nom de Victorin soit absolument certain, c'est le type de *Spes*, commun pour Tetricus, qui a inspiré le revers de cette pièce de petit module.

Que cette numismatique présente souvent des cas de combinaisons, que beaucoup de numismatistes, surtout parmi les anciens, ont dénommées *hybrides*, ceci ne doit pas surprendre. Pour les populations rurales, pressées par le besoin de numéraire, plus que par le désir de faire de la fausse monnaie, l'imitation des types, appartenant à un empereur ou à un autre, ne tirait pas à conséquence.

Si l'on trouvait, un jour, une imitation d'une monnaie de Postume, et dans un petit module, on ne devrait pas être surpris d'y reconnaître un type de revers anormal pour le fondateur de l'empire gallo-romain, éphémère sans doute, mais dont l'histoire fut probablement plus importante que les sources conservées la font connaître. Car il ne convient pas de juger de l'importance de cet empire par le médiocre numéraire, sans valeur intrinsèque, que de nombreux trésors nous révèlent¹⁰. Mais les spécimens de ces émissions provinciales, différentes les unes des autres, sont précisément ceux dont on peut prétendre tirer quelque enseignement qu'aucun texte ancien ne ferait soupçonner. Gardons-nous de nous rebuter en considérant l'aridité apparente du champ que nous voulons cultiver. Bien que j'aie commencé à le creuser assez profondément, en 1910¹¹, le sol est demeuré encore inculte pendant plusieurs années. On était habitué à considérer comme des babioles sans intérêt ces petites pièces « barbares », laides, incomplètes, que de nombreuses cachettes nous révélaient par dizaines.

Combien de ces trouvailles, dispersées sans soin, auraient pu contribuer à compléter nos connaissances !

Je ne veux pas répéter ici tout ce que j'ai dit dans mon mémoire de 1910 et dans le tome I^{er} du *Manuel* cité (1912). Toutefois, il ne sera pas inutile de rappeler les trouvailles qui contenaient des imitations des monnaies des empereurs « gaulois », de petit module.

Augst (Mon mémoire de 1910, *Congrès de Bruxelles*, p. 82-3).

Windisch (*Ibid.*).

Strasbourg (*Ibid.*, p. 83).

Niederrentgen (*Ibid.*, p. 83; cf. A. Blanchet, *Les trésors de m. rom.*, 1900, n° 797).

Ahrweiler (*Ibid.*, p. 83; *Les Trésors...*, n° 751).

Duisburg (*Ibid.*, p. 83).

Vosges (*Ibid.*, p. 84, pl. II, 12 et 13).

Etival-lès-Le Mans (*Ibid.*, p. 85, n. 3).

Sainte-Honorine de Pertes (Calvados, *Ibid.*, p. 84).

Oisseau-le-Petit (Sarthe, *Ibid.*, p. 84; *Les trésors...*, n° 518).

Jublains (Mayenne, *Ibid.*, p. 84; *Les trésors...*, n° 529).

Verdes (Loir-et-Cher, *Ibid.*, p. 84-5, pl. II, 1 à 11).

La Blanchardière (Sarthe, *Ibid.*, p. 86; *Les trésors...*, n° 509).

Les descriptions que j'ai données de pièces de Pezou ont été faites d'après celles qui sont entre mes mains et d'après les notes prises sur des spécimens du Musée de Vendôme et sur d'autres conservées par plusieurs personnes de la localité. Il est possible que des pièces intéressantes aient échappé à mes recherches; c'est d'autant plus vraisemblable que la bonne volonté des possesseurs n'était pas

toujours égale et que l'un d'eux même s'est refusé à me laisser examiner le lot qu'il s'était réservé.

Dans l'ensemble, on peut tenir pour certain que la planche III, qui accompagne mon étude, procure un aspect général satisfaisant de l'ensemble du dépôt de Pezou. Il va sans dire que beaucoup de pièces, vues ou possédées par moi ne fourniraient que des images et des descriptions à peu près inutiles. En effet, beaucoup de ces monnaies sont très incomplètes, souvent mal frappées, soit à cause de l'exiguïté des flans (très souvent de 6 à 9 millimètres de diamètre), soit par la négligence des « fabricants ». Aussi bien, il me paraît à peu près certain qu'une seule idée a prévalu dans l'esprit des habitants de plusieurs régions de la Gaule, entre 268 et 280 environ, et cette idée était d'avoir, pour les transactions journalières, assez bornées (quand elles ne se faisaient pas par troc, par échange de denrées), était d'avoir, dis-je, des monnaies où la tête radiée était nettement visible. C'est en effet, pour une grande quantité de pièces, le type qui apparaît le plus nettement; car les revers sont souvent sillonnés de lignes irrégulières, qui ne rappellent que très vaguement une figure debout.

La persistance de la tête radiée est même une des raisons qui me font croire que ce numéraire ne saurait descendre jusqu'à l'époque constantinienne où la tête laurée prévaut très largement.

J'ai écrit, plus haut, le mot « régions ». J'ai déjà, dans un autre ouvrage, exposé ma manière de voir au sujet de la décentralisation de l'activité monétaire, en Gaule, dans le troisième quart du troisième siècle de notre ère¹². Je n'ai d'ailleurs pas été le premier à la soupçonner. C'est peut-être Benjamin Fillon, érudit à l'esprit ingénieux, sinon très sûr, qui ouvrit la voie, en écrivant, en 1854, les

lignes suivantes : « On rencontre souvent, en Bretagne, des Tetricus portant au revers un carré orné de points et d'un style qui semble propre à cette province ¹³ ». Eugène Hucher, sans avoir connu l'hypothèse de Fillon, acquit une conviction du même genre, en étudiant les trésors de la Blanchardière et de Jublains et il pensait, en 1880, que plusieurs variétés du premier dépôt représentaient le numéraire émis chez les Cénomans, entre 268 et 273, tandis que des séries de pièces barbares du grand dépôt de Jublains devraient être considérées comme provenant de la fabrication locale des *Diablintes* ¹⁴.

Le Catalogue Feuardent a de même compris la question, quand il a signalé plusieurs dégénérescences des deux Tetricus, comme frappées dans le « Nord de la Gaule » ¹⁵. Si l'expression est trop vague, l'idée est juste.

Le dépôt important d'Étival-lès-Le Mans, découvert en 1908, enfoui certainement avant la fin du III^e siècle, n'a malheureusement pas été publié ; mais l'on sait, par une communication de M. Julien Chappée, que ce dépôt contenait quelques pièces, mal frappées, des Tetricus, et aussi plusieurs petits flans sans traces de frappe. Cet exemple de flans non frappés, associés à des monnaies de Tetricus, est d'une grande importance, d'autant plus qu'il n'est pas isolé. En effet, à Vesvres-sous-Chalancey (c^{on} de Prauthoy, arr. de Langres, Haute-Marne), au lieu dit le « Champ-Barbet » et non loin du « Châtelet », sous un amas de pierres (*meurger*), on découvrit 150 pièces de bronze dont 9 à l'effigie de Tetricus I^{er} (*Pax Aug.*, *Spes Aug.*, *Salus Augg.*) ; le reste du dépôt était composé de flans aplanis sans empreinte¹⁶. Et encore, avec moins de précision, dans la plaine du Boulay (commune d'Oizon, Cher), on a recueilli environ 5.000 flans monétaires ¹⁷ ; je n'ai reconnu la trace d'aucun type monétaire sur les spécimens de ce dépôt,

conservés au Musée des Antiquités Nationales, de Saint-Germain-en-Laye (n° 26808).

On comprend tout de suite l'importance de ces faits, car ils prouvent l'existence d'ateliers, qui ne sont pas officiels. Évidemment, on pourrait dire immédiatement qu'il s'agissait d'officines de faux-monnayeurs. Mais la multiplicité des exemples, les différences de fabrication, l'abaissement du poids et la diminution du module, paraissent bien prouver qu'il s'agit d'autre chose que de cas de faux-monnayage clandestin. Il y a, dans l'histoire monétaire de tous les pays, dans tous les temps¹⁸, des exemples multiples de falsifications, issues de la fraude concertée. Mais dans ces cas nombreux, les imitations sont presque toujours satisfaisantes, parce que les faussaires ont voulu émettre de bonnes copies.

Mais, quand nous étudions les imitations du numéraire officiel des Tetricus, nous en trouvons, en très grand nombre, que l'on ne saurait considérer comme des copies. Les spécimens que Fillon et Hucher avaient remarqués différaient les uns des autres; ceux de Pezou, diffèrent de ceux de Verdes, qui se distinguent nettement de ceux de Toucy.

Autant de provenances, autant de types différents.

II

En 1936, à Toucy (arr. d'Auxerre, Yonne), au lieu dit « Les Cornillats », dans un ferrier antique, un grand vase de terre cuite, brisé, avait contenu plusieurs milliers de pièces dont 2.240 ont passé par mes mains, grâce à l'obligeance de M. R. Louis, professeur agrégé, à qui une grande partie de la trouvaille avait été communiquée.

J'ai réuni, sur la planche IV, un choix de 32 spécimens

qui indiquent bien les caractères de ce numéraire, dont les pièces les plus nombreuses sont très minces, et ne pèsent, le plus souvent, que 0 gr. 60 à 0 gr. 80. Et c'est le plus grand nombre aussi qui est remarquable par une légende simulée à l'aide de traits parallèles. A ma connaissance, aucun autre dépôt, étudié suffisamment, ne contenait de pièces analogues, du moins en nombre.

Une légende simulée de la même manière se présente quelquefois pour le revers, mais beaucoup moins souvent.

Il y a bien quelques spécimens, dont le diamètre atteint seulement 10 millimètres, au lieu de 13 et 14; mais, en général, avec un peu plus d'épaisseur, ils ont à peu près le même poids que les pièces plus larges.

La plupart des pièces sont recouvertes d'une mince couche d'acétate de cuivre qui, sans attaquer profondément le métal, en a certainement modifié la texture et l'aspect.

Outre le choix reproduit sur la pl. IV, et dont j'ai rédigé une description spéciale, je signalerai encore les pièces suivantes :

- I...CTET. R̄ ...TAVII.. Figure debout.
-HACINDI.... R̄ ...VII. Figure de *Pietas* (?).
-CVMINIVYII ? R̄ Type de *Pietas* (?).
- R̄ ..CICVPI..OO(?). Même type (?).
- R̄ ...TAVG. Figure debout.
- R̄ ...IVI. Figure debout.

Ces pièces sont toutes avec le buste barbu.

Deux autres pièces (au moins) présentent une figure schématique de Victoire (?), qui, pour les deux R̄, paraît sortie du même coin : La base du buste en triangle et quelques autres détails permettent de présenter cette affirmation.

Une pièce du même dépôt de Toucy, dont le flan est plus épais que ceux des autres monnaies, paraît porter les

lettres ...VICTO (R̄ PIX... Figure tenant un rameau et un sceptre?; *Pax?*). Ce serait un Victorin très dégénéré.

III

En avril 1933, à un kilomètre en amont de Pontailleur-sur-Saône (arr^t de Dijon), en pleine Saône, une drague ramena, avec du sable, au moins sept kilogrammes de pièces, en majorité des deux Tetricus. Beaucoup étaient certainement des dégénérescences, mais en général à flans épais, atteignant un millimètre et demi et, par conséquent, dépassant largement l'épaisseur normale, qui, le plus souvent, n'atteint pas un millimètre. Grâce à l'obligeance du regretté Ernest Bertrand, de Dijon, j'ai, entre les mains, quelques spécimens de cette découverte. Mais le nombre de quinze n'est pas assez grand pour que je puisse me faire une idée exacte du dépôt, qui provient sans doute du naufrage d'un bateau.

Voici la description de quatre pièces de types dégénérés :
ITRICVZPVVI. Profil flou. R̄ mal frappé. — IVIPIU.....
 Profil informe. R̄ IO IC Type du soleil (*Oriens Aug*) ?-
Z II VI. Buste imberbe. R̄ ...OΛ. Type analogue au précédent (?) -...MPTEII... R̄ II...II Femme debout (Type de *Salus Augg*?). Petit module, 11 mill.). Avec un Claude II, *Consecratio* au type de l'autel, j'ai reconnu aussi un Claude II, dont le flan réduit (12 mill.) ne laisse voir aucun reste de la légende, sauf la base d'une lettre; au R̄
O et l'aigle éployé, autre type de la *Consecratio*.

IV

En novembre 1920, à Lavoye (C^{on} de Friaucourt, arr. de Bar-le-Duc, Meuse,) au lieu-dit « Les Chenevières de la

haie des Vaches », M. G. Chenet trouva, dans la partie supérieure du remplissage (*remanié*) d'un « puits funéraire », un vase écrasé par les terres (gobelet rouge-orangé, en forme de tulipe à panse incisée). Autour et à l'intérieur, il y aurait eu plus de 1.760 pièces, à effigie radiée dont le diamètre variait de 14 millimètres à 6. Les flans, généralement peu épais, étaient de types variés parmi lesquels on reconnaissait ceux de *Concord. Equit; Consecratio* (autel, aigle); *Fides Militum; Hilaritas Aug.; Invictus; Pax aug.; Salus Aug.; Spes Augg.; Victoria Aug.; Virtus Aug.; Aequitas Aug.; Iovi Conservatori; Moneta Aug.; Romae aeternae.*

J'ai eud'abord entre les mains les pièces recueillies aux alentours à la surface du sol. J'en ai dressé la liste qui suit :

5 pièces avec tête barbue ou imberbe, dont une avec ...ICVS AV.

3 pièces avec tête radiée et un quadrupède au R (Imitation d'un type de Gallien).

16 pièces assez nettes de Tetricus père, au R de *Pax Aug*; demi-diamètre du type régulier.

6 pièces à R indistinct.

10 pièces de Tetricus fils, imberbe, avec une figure debout au R (*Pax* ou *Pietas*).

7 pièces avec tête barbue au R de l'autel plus ou moins déformé.

3 petites pièces avec *Consecratio* et aigle (1 de Claude II?).

8 très petites pièces (de 4 à 8 millim.), qui sont probablement de Tetricus père, avec une figure debout au R.

Plusieurs pièces laissent voir nettement : TRI...;...TRI... PA.. VG;...TRICVS....;...TETRICVS PF AVG, avec buste net sur flan de 13 mill.; ...TETRICVS P...R...CVG, sur flan de 9 mill. (Voy. les deux spécimens de cette provenance, que j'ai reproduits au bas de la *pl. III. nos 25 et 26*).

Ensuite j'ai reçu en communication d'autres pièces qui auraient été recueillies parmi les débris du vase. J'ai dressé l'inventaire de celles qui m'ont paru les plus caractéristiques :

1. — ...ICVS AVG. B. radié, barbu. R̄ ...CTI. Vase.
2. — Pas de légende (à cause du faible diamètre, 7 mill.) ; buste barbu. R̄ ...CTI Vase.
3. — ...O.... B. imberbe .R̄ IOI ..IVΛ. Vase.
4. — R̄ deux carrés inscrits l'un dans l'autre, avec globe au centre.
5. — ...CVZOIA..... R̄ IIII? Figure debout.
6. — TETRICVS PFA... B. barbu. R̄ Figure debout.
7. — TRICVS. R̄ VJLI. Aigle éployé.
8. — ...OLVCHDIS AV...? R̄ ASII...VG. Aigle.
9. — ...ICVS PA...? B. barbu. R̄ CON AVG. Aigle éployé (Style relativement bon. Diam., 12 mill.).
10. — Buste radié, à gauche. ; débris de lég. R̄ Fig. debout.
11. — ...S... Buste radié. R̄ ..I∞II. quadrupède à dr.
12. — Type informe. R̄ Traits enchevêtrés.
13. Restes de bases de lettres, buste barbu, R̄ ...AV. Fig. debout.
14. — .CTETR.CVS. B. barbu. R̄ ..Λ..AVG. Type de la *Pax*.
15. — ..I.VESTETRI... B. radié imberbe. R̄ Type de *Pietas* (?). (Remarquez les éléments du nom *Esuvius*.)
16. — MITETR.... B. barbu radié. R̄ P.X AVG. Type de *Pax*.
17. — ...VS VΛG. B. imberbe. R̄ ...VTΛ. Fig. debout.

Bien que les circonstances de la découverte n'aient pu être précisées avec toute la netteté nécessaire, j'ai cru devoir attacher de l'importance à ces pièces, qui doivent en effet provenir d'une cachette.

On a dit que, dans la partie supérieure du « puits funéraire », remblayé, on avait recueilli une m. de Constantin (*Soli invicto Comiti*); ceci ne prouve naturellement rien. Et quant à la date du vase, qui appartiendrait, par sa forme, au iv^e siècle, on sait bien qu'il faut demeurer sceptique en face de conclusions de ce genre.

V

En 1937, M. G. Hess, du Havre, me signalait une trouvaille, indiquée d'abord comme faite dans les environs d'Harfleur.

Mais il fit ensuite une petite enquête et le marchand, à qui il devait cette information, avoua qu'il avait inventé son récit pour faciliter le placement de sa marchandise. En réalité, il avait acheté ce lot à un négociant de Metz. Les 144 pièces, vues par M. Hess, pesaient ensemble 38 gr. 4, c'est-à-dire environ 0 gr. 263 chacune. Les 19 exemplaires que j'ai entre les mains, grâce à l'obligeance de M. Hess, me permettent d'affirmer, malgré la frappe défectueuse de ce numéraire, qu'il s'agit bien de pièces dégénérées au nom des Tetricus. Bien que la frappe soit « floue » et que les types soient vraiment presque informes, une des pièces laisse voir des caractères : ...ICIII^U; une autre : ΛΛ.IIITR... Au R, il y a un personnage debout, très distinct sur plusieurs exemplaires, mais dont les attributs ne sauraient être décrits. Cependant, sur une pièce, on voit nettement, au R, ΛX, qui est presque sûrement le reste de *Pax*. Bien que le fait puisse paraître surprenant, je crois pouvoir affirmer que quatre (et peut-être plus) spécimens du lot entre mes mains sont, pour le droit au moins, sortis du même coin. Devant le visage, dont la bouche, le nez et les cheveux sur le front, sont vraiment caractéristiques, la légende simulée est, .C^U.¹⁹.

L'aspect primitif de ce profil, accompagné d'un signe en ∞ , fait penser à celui de quelques monnaies celtiques. Mais la couronne radiée, très nette sur la plupart des exemplaires, la petitesse et la minceur des flans, l'aspect du personnage du \mathcal{R} , et les débris de légende, ne permettent pas de penser à un autre monnayage que celui dont je m'occupe dans ce mémoire.

Il est regrettable que la provenance du dépôt, d'où proviennent ces petites pièces, dont le diamètre varie à peine entre 10 et 11 millimètres, que cette provenance, dis-je, ne soit pas connue; car ces spécimens, d'une fabrique assez différente de celle des autres provenances certaines, indique une région différente. Mais on comprendra, d'après ce que j'ai dit plus haut, que l'origine messine pose un point d'interrogation et rien de plus.

VI

Bien qu'il s'agisse de pièces recueillies isolément, au cours des fouilles pratiquées, de 1934 à 1936 surtout, par MM. Bertrand, Guyot et Roux, au lieu-dit « en Bolards » ou « au Bolard », près de Nuits, je considère comme utile de signaler quelques spécimens, parce qu'ils se rattachent en toute certitude, aux séries étudiées ici.

Les pièces, peu épaisses, d'un diamètre de 11 à 13 mill., sont assez nombreuses; et il y en a aussi de 9 mill. dont une porte nettement, devant la tête radiée: ...TETRICV...; et une autre:PTIITR... On sait que la forme II pour E est normale et très fréquente dans l'épigraphie romaine.

Une pièce de 11 mill. de diamètre, mais cependant, d'un bon style, porte, au \mathcal{R} , une figure drapée, debout, devant laquelle les lettres PA..., très régulières, disent assez que le

type est celui de *Pax*. Un exemplaire, avec tête imberbe, paraît porter une partie de légende, simulée par cinq traits parallèles, comme les pièces si nombreuses de Toucy. Mais le flan est plus étroit que celui de ces dernières et l'aspect de la figure debout, au R, est très différent de celui de la déesse drapée (*Pax?*) des fig. 18, 20, etc., de notre pl. IV.

VII

Il est remarquable que, si plusieurs des dépôts, signalés ici, contiennent des pièces de consécration de Claude II, elles sont toutes aux types de l'autel et de l'aigle. Aucune n'appartient aux séries des restitutions émises, sous Constantin, qui présentent des bustes laurés et voilés et des marques d'ateliers. Ce fait est certainement contraire à l'opinion d'après laquelle les espèces dégénérées de Tetricus seraient contemporaines, pour une grande part, de la période constantinienne.

Le règne de Tetricus I^{er}, commençant en mars 268 et se terminant, avec l'« affaire » de Châlons-sur-Marne, en septembre 273, il n'est pas surprenant que des dépôts monétaires, enfouis dans les années 270-273, contiennent des pièces de consécration de Claude II, puisque cet empereur était mort de la peste à Sirmium, en avril 270.

Si les mêmes dépôts ne révèlent aucune pièce de Quintille et d'Aurélien, c'est d'abord que le premier régna trop peu de temps, pour que ses pièces fussent imitées et qu'elles eussent un cours restreint. Quant au second, il ne reconnaissait pas le gouvernement de Tetricus et celui-ci proscrivait sans doute, autant que possible, le numéraire officiel. Le cas avait été différent avec Claude II, qui n'avait pas secouru Autun, révoltée contre Tetricus, en 269.

VIII

Alors que, sous Postume, Victorin et Marius, le numéraire courant, dégénérescence de l'*antoninianus*, était revêtu d'une couverte (« sauce »), qui lui donnait, au moment de l'émission, un aspect brillant et l'apparence d'une monnaie d'argent (ou dont le métal contenait de l'argent), les pièces provenant des dépôts, étudiés dans ce présent mémoire, ne révèlent rien de tel. Est-ce parce que le « bain » de teinture était trop léger et a disparu ? Est-ce parce que les fabricants provinciaux jugeaient inutile un procédé, qui ne trompait plus personne ; et, d'ailleurs, avaient-ils le moyen de l'appliquer ?

Ce que l'on peut dire, c'est que les petites espèces provinciales n'étaient qu'une monnaie fiduciaire et qu'elles répondaient à l'expression employée par Vopiscus, dans la vie d'Aurélien : *aeris denarios*. Evidemment, quoiqu'il y ait, pour Postume, par exemple, quelques *deniers* (laurés), d'assez bon métal blanc, l'ancienne unité monétaire n'est plus qu'un souvenir, à la fin du troisième quart du troisième siècle.

IX

Outre l'intérêt national que présente, pour les érudits français, cette série déjà si nombreuse de dépôts monétaires, contemporains d'une période très troublée de notre histoire, cette série est assez étroitement liée à une autre dont l'Angleterre paraît avoir reconnu l'importance depuis une dizaine d'années surtout.

Les érudits anglais, qui ont étudié cette nouvelle branche de la numismatique, avaient d'abord ignoré toute la bibliographie de ce qui avait été écrit par les chercheurs du con-

taient, et, en particulier, mon mémoire de 1910, bien que paru dans les actes d'un congrès international de Numismatique, était demeuré totalement méconnu.

Depuis 1931, on s'est rattrapé en Angleterre et je vais signaler quelques publications, dont j'ai pris connaissance :

— Dr Milne, Trésor de Coventina's Well, dans *Numismatic Chronicle*, 1933, p. 82 et s.

— Harold Mattingly, *Hoard of barbarous radiate coins from Mere (Wilts)*, dans *Numismatic Chronicle*, 1934, p. 300-2, pl. X et XI.

— B.A. St. J. O'Neil, *Some stratified coins of c. AD 390-400, from Bourton-on-the-Water (Glos.)*, dans *Num. Chron.*, 1935, p. 275-281. — Du même, *ibid.*, p. 284-6, fig.

— J.-N.-L. Myres et C.-H.-V. Sutherland, *A hoard of Roman coins from Ham hill (Somerset)* dans *Num. Chron.*, 1936, p. 30-42.

— Mrs T. Verney Wheeler et B.-H. St. John O'Neil, *A hoard of radiate coins from the Verulamium theatre*, dans *Num. Chron.*, 1937, p. 211-228, pl. XI-XXX.

— C.-H.-V. Sutherland, *A hoard of radiate minimi from the West of England*, dans *Num. Chron.*, 1934, p. 92-105, fig.

— Du même, *The Whitchurch hoard of radiate minimi*, dans *Num. Chron.*, 1935, p. 16-20.

— Du même, *The Hayle hoard of radiate minimi*, dans *Num. Chron.*, 1936, p. 202-9.

— Du même, *Coinage and Currency in Roman Britain*, 1937-8, in-8°.

— Du même. *The coinage of Probus as a model for radiate imitations*, dans *Num. Chron.*, 1939, p. 228-231, (sans figure).

— H. Mattingly et J. W. E. Pearce, *The Amlwch hoard*,

dans *The Bulletin of the board of Celtic Studies*, t. IX, 2^e p^{ie}, mai 1938, p. 168-187.

— Harold Mattingly et W.P.D. Stebbing, *The Richborough hoard of « radiates », 1931*. New-York, 1938, in-12, 118 p., 16 pl. Dans la collection des *Numismatic Notes and Monographs* (n^o 80) de la Soc. américaine de Num.

Cette liste ne comprend pas toutes les notes éparses dans diverses publications, par exemple, de M. J.-G. Miln dans le *Journal of Roman Studies* (t. XXI, 1931, p. 106).

Plusieurs des publications, indiquées ci-dessus et spécialement le volume de M. Sutherland (*Coinage... in R.B.*), ont mentionné d'autres trouvailles, assez nombreuses (près d'une trentaine) où des *minimi* constituaient les dépôts, pour une part plus ou moins large.

Je ne saurais évidemment donner ici une analyse détaillée de toutes ces publications, car mon mémoire aurait tendance à devenir un livre que les circonstances ne permettent certainement pas de mener à bien. Je noterai donc, dans les travaux consacrés aux émissions de *minimi*²⁰, en Angleterre, les observations qui m'ont paru les plus utiles pour des comparaisons avec les pièces analogues, trouvées en France, car, je le répète, je ne considère, dans le présent travail, que le numéraire dont j'ai pu examiner assez de spécimens pour être sûr de ce que j'avance. Quant aux *minimi* de l'Angleterre, ma connaissance est trop imparfaite pour me permettre une opinion motivée.

Que les *minimi* soient des copies plus ou moins réussies de la monnaie officielle contemporaine, on s'en doute bien. Mais, en Angleterre, comme en France, le module des imitations, est presque toujours réduit. On a noté que les émissions méridionales de l'île étaient plus nettes et meilleures que celles du Nord ; et c'est sans doute pour ces dernières qu'il y a de nombreux exemplaires qui présentent des des-

sins obscurs avec des traits et points sans aucune signification apparente. Quelquefois, les flans ont été découpés dans une plaque de métal; beaucoup de flans paraissent surfrappés. Les graveurs, quelquefois habiles, rendent, le plus souvent, avec difficulté, les courbes de la figure humaine; pour la symétrie, ils sont généralement plus habiles. L'autel des pièces de consécration de Claude II se transforme souvent en carré barré par des lignes grossières. Le vase de *Pietas* (Tetricus fils) subit de nombreuses déformations dont on a relevé une quarantaine de variétés, où le prototype est souvent méconnaissable²¹.

Aussi bien, les types des pièces de ce genre sont souvent extrêmement barbares et c'est pour cela qu'il convient de se défier des apparences dont l'interprétation peut conduire à des conclusions, qui seraient vraiment importantes, si elles étaient indiscutables. Ainsi l'on a écrit que deux pièces, au type de la *Pietas Augustor.*, du dépôt de Hayle, à Penzance (C. de Cornouailles), portaient des marques d'atelier : $\frac{1}{\text{III}}$ et $\frac{1}{\text{IIII}}$. J'ai de grands doutes sur l'interprétation de signes de ce genre; et connaissant de nombreuses pièces, provenant de dépôts français, qui présentent des groupes de traits parallèles, simulant des légendes, je présume que c'est un exemple analogue qu'il faut reconnaître dans chacune des deux pièces précitées.

Dans plusieurs dépôts anglais, on a reconnu des exemplaires sortis des mêmes coins, quelquefois pour un seul des côtés, quelquefois pour les deux faces (Dépôts de Hayle et de Richborough). On a vu que j'ai constaté le même fait en France (Voy. p. 87).

C'est une remarque à laquelle j'attache personnellement de l'importance, parce que cela signifie que les espèces ainsi caractérisées ne s'étaient pas beaucoup éloignées de

leur lieu de naissance et que la date de cette naissance n'était pas trop lointaine. Car l'on sait que, dans la numismatique antique, les pièces sorties des mêmes coins ne se rencontrent guère que dans des trésors dont la date d'enfouissement établit une limite à la circulation du numéraire. En d'autres termes, il n'y a, pour ainsi dire, guère de chances pour que des monnaies sortant des mêmes coins soient associées dans des dépôts dont les pièces auraient circulé pendant un siècle ou plus.

Je suis obligé de poser ce problème qui est de première importance, car divers auteurs ont proposé, pour le numéraire que j'étudie aujourd'hui, des hypothèses que je considère en général comme peu admissibles. J'en signalerai quelques-unes en indiquant seulement les ouvrages où elles ont été exposées : Il est préférable de ménager la susceptibilité des auteurs.

On a dit que les petites pièces de tant de dépôts n'étaient pas contemporaines de leurs modèles et qu'elles devaient appartenir au v^e siècle²². Une des raisons invoquées était que la trouvaille de Coventina's Well avait révélé des monnaies usées de Valentinien et de Valens. De même, pour le dépôt de Richborough, on a signalé des pièces de Théodose I^{er} (2 pièces) et d'Arcadius (1 p.). Mais les circonstances de ces découvertes ne sont pas nettes ; seules, sont *franches* les découvertes dont les monnaies sont renfermées dans un récipient intact, au moins avant l'instant même de la découverte. Dans tout autre cas, les gens qui ramassent sur le sol des pièces, plus ou moins éparses, peuvent, sans aucune supercherie volontaire, introduire dans la masse de leur récolte, des monnaies d'une autre époque, restituées par une couche légèrement supérieure de quelques centimètres. Ceux qui ont la pratique éprouvée des fouilles et des recherches connaissent bien les surprises que peuvent causer

les « mouvements » de la terre, facilités souvent par le travail de petits animaux et par les effets des grandes pluies.

On a cru pouvoir tirer aussi un argument à l'appui d'une époque basse, du fait que des *minimi* ont été trouvés, avec des imitations constantiniennes, dans des sépultures saxonnes anciennes²³. C'est un argument de très peu de valeur, car on sait bien que les sépultures franques ont souvent contenu même des monnaies du haut empire romain et même aussi des monnaies gauloises²⁴. Ces pièces étaient placées dans la tombe, soit comme deniers à Caron (coutume empruntée aux Romains), soit comme amulettes protectrices.

L'étude comparative du petit numéraire des Tetricus, trouvé en France et en Angleterre reste un champ ouvert aux chercheurs. Quand des spécimens bien conservés et bien nets,²⁵ — ceux-ci assez rares, — auront été réunis en nombre important, on arrivera certainement à des remarques intéressantes et qui, peut-être, battront en brèche celles que nous avons pu faire. Il nous restera du moins l'honneur d'avoir contribué à défricher un champ presque vierge dont les anciens numismates ne soupçonnaient pas l'existence.

Et dans un temps où l'histoire de la monnaie est encore mal connue et paraît même assez fortement méconnue, il n'est pas inutile de contribuer à éclairer une période de cette histoire.

ADRIEN BLANCHET.

1. Il est possible qu'un quatrième, de bronze, acquis par M. Triau, notaire à Pezou, ait été trouvé au même endroit, ou dans le voisinage. Cependant, ce récipient, d'une technique différente, à panse arrondie, décorée de trois zones chargées de stries et de croisillons, me paraît d'une époque postérieure à celle des autres vases; et, d'ailleurs, il ne me paraît pas certain qu'il ait contenu des monnaies de la même catégorie que celles des autres vases, trouvés sûrement à La Grefferie.

2. C'est l'opinion de M. le Chanoine G. Plat, président de la Société archéologique du Vendômois, et elle est vraisemblable. En tout cas, quelle que soit la nature de cet établissement antique, il est hors de doute qu'il était important et

qu'il abritait des habitants assez nombreux, dont quelques-uns ont couru cacher leurs biens, au moment où approchaient des envahisseurs.

3. Dans *Congrès archéologique de France*, 39^e session, à Vendôme, en 1872 (Paris, 1873, p. 82 à 84; art. de Launay). Dans cette note, on trouvera l'indication de bracelets, bagues et objets d'or, dont un collier d'améthyste, présentés comme trouvés dans ce cimetière; ils avaient été acquis par le Musée de Vendôme. Mais je tiens de M. le Chanoine Flat que ces objets avaient une provenance étrangère à la région. Il convient donc de modifier les termes de la relation de J. de Pétigny (*Rev. num.*, 1848, p. 306), que j'ai reproduite dans mon livre « *Les Trésors de m. rom.* (1900, p. 225, n^o 501; tr. de Danzé, C^{on} de Morée).

4. J'ai pu en acquérir environ 250 de grand et petit modules.

5. C'est le cas du trésor de bijoux, dont il est question dans la note précédente 3.

6. *Congrès intern. de Numism. à Bruxelles*, en 1910 (*Proc.-v. et Mém.*, Brux., 1911, p. 600 et s., pl. XXX).

7. C'est à tort que l'on a douté de l'authenticité. J'ai vu la pièce; je n'ai aucun doute. Voyez ce que j'ai écrit sur cette monnaie dans mon tome I^{er} du *Manuel de Num. franç.*, 1912, p. 125-6, fig.

8. On a considéré que beaucoup de pièces *Consecratio* de Claude II ont été fabriquées en Gaule, après sa mort, sous Aurélien. Cf. *Catal. Feuardent* précité, p. 604-5, n^{os} 6705-6, 6710-11.

9. Si je n'ai pas fait reproduire ces petites pièces de Victorin, c'est pour les raisons suivantes: 1^o Je n'ai pu obtenir une empreinte satisfaisante de celle de Pezou. 2^o Le dessin de Joseph Roman m'a paru trop « flatté », comme la plupart de ceux de cet érudit.

10. J'ai dit ailleurs ce qu'il fallait penser de la richesse et de la beauté de nombreuses pièces des « empereurs gaulois » (Voy. le t. I^{er} du *Manuel de Num. fr.*, 1912, p. 109, 122, etc.).

11. Voy. le mémoire cité dans la note 6.

12. *Manuel de Numismatique fr.*, t. I^{er}, 1912, p. 93, 129, 132-3.

13. *Rev. des provinces de l'Ouest*, t. II, 1854-5, p. 328. Bien que la mention de Fillon soit peu précise et qu'il n'ait pas donné de figure, on peut présumer qu'il s'agit de pièces analogues à celles que j'ai signalées plus haut et à celle du n^o 22 de la pl. III.

14. *Revue histor. et archéol. du Maine*, t. VIII, 1880, p. 234, 237, 244. Cf. mon mém. de 1910, p. 86.

15. *Catalogue d'une Collection de médailles romaines* (Rollin et Feuardent), 3^e p^{is} [vers 1875], p. 594-7, n^{os} 6575, 6586, 6589 bis, 6591, 6602, 6617, 6222.

16. *Mélanges de Numism.*, t. III, 1878, p. 461. Cf. A. Blanchet, dans *Bulletin international de Numismatique*, t. III, 1904, p. 34.

17. Albert Abicot de Ragis, dans *Mém. Soc. des Antiquaires du Centre*, t. IX, 1881, p. 79-82.

18. Ce n'est pas que je fasse fi de l'observation de Letronne: ... « Celui qui croirait pouvoir connaître ce qui a dû se faire autrefois, par analogie avec ce que nous ferions maintenant dans les mêmes circonstances, pourrait être conduit à donner un démenti formel aux faits historiques les plus voisins de nous et les mieux constatés » (*Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines*, 1817, p. 15). Mais je crois qu'il ne faut pas se refuser à une conception plus large des probabilités.

19. Sur des monnaies du dépôt de Pezou, on rencontre aussi un S couché, qui représente la finale du nom *Tetricus*; mais ce caractère n'est pas accosté régulièrement de signes, comme pour le groupe que je viens de signaler.

20. Cette appellation de *minimi* est assez généralement adoptée en Grande-

Bretagne pour cette série d'espèces plus ou moins dégénérées. Elle est commode et brève ; mais elle manque certainement de précision, car on l'applique à des pièces dont le diamètre varie de 7 à 20 millimètres. Le terme de « radiate » n'est pas plus précis, car, dans la seconde moitié du III^e siècle, la grande majorité du numéraire se compose de pièces radiées, et les dépôts étudiés comprennent souvent des pièces émises comme *antoniniani* des empereurs réguliers, et par conséquent des monnaies radiées.

21. *Num. Chron.*, 1934, p. 100, fig. ; pour le trésor dit de Bristol. Ce dépôt, — ou du moins 323 spécimens qui en proviennent, — est conservé à Oxford (Ashmolean Museum). Ce dépôt de Bristol doit d'ailleurs n'être qu'une partie d'un trésor beaucoup plus considérable, trouvé à Whitchurch (Somerset) vers 1869 (Cf. *Num. Chron.*, 1935, p. 16-17 et s.).

22. *Num. Chron.*, 1933, p. 82-4 ; cf. *Num. Chron.*, 1934, p. 103.

On est revenu en partie à une meilleure conception de la question dans la monographie citée pour le trésor de Richborough (p. 9 et 10). Mais, alors qu'une sage conclusion était adoptée pour le dépôt de St-Alban (publié dans *Num. Chron.*, 1937, p. 211 et s.) on a repris la mauvaise direction, en ce qui concerne le trésor même de Richborough, à cause de la présence de la monnaie théodosienne (Monogr. de Richborough, 1938, p. 11).

A l'Exposition internationale de Paris, en 1937, à l'exposition des photographies, dans les salles nouvelles du Musée de Sculpture comparée, au Palais du Trocadéro, à la fin de juin, on pouvait voir, dans la Section anglaise, une vitrine contenant des antiquités romaines (vase rouge, statuettes dont un Mercure de bronze, etc). Et il y avait en outre une petite boîte contenant de très petites monnaies, trouvées à Richborough en 1930-1931, avec la mention : « Specimens from the post-Roman hoard. » L'auteur de l'étiquette avait nettement tranché la question. Mais c'était bien prématurément.

23. Dans le *Journal of Roman St.*, t. XXI, 1931, p. 106.

24. Il suffit de signaler la présence des monnaies des deux catégories dans le cimetière du VI^e siècle de Villey-St-Étienne (Meurthe-et-Moselle). Voy. Édouard Salin, *Le haut Moyen Age en Lorraine*, 1939, p. 105, pl. XIII et XIX. Et, même dans des dépôts monétaires, on peut signaler la présence de pièces très anciennes, qui n'avaient certainement plus cours. Par exemple, à Mareuil (arr. de Soissons, Aisne), en 1826, on trouva un vase qui contenait des monnaies depuis Postume jusqu'à Magnence et une pièce gauloise des *Remi*, aux trois têtes accolées (Louis-Lucas, *Notices sur quelques découvertes...*, etc., Reims, 1843, p. 19).

25. C'est à dessein que je précise ce souhait. Car, à propos du dépôt monétaire de Richborough, on a cru que des spécimens, — d'ailleurs de types peu nets — démontraient la cannaissance de pièces du IV^e siècle. Je ne connais les pièces que d'après les phototypies publiées ; mais je suis persuadé qu'il n'y a que des illusions dans cette assertion.

P. S. Le dernier numéro du *Numismatic Chronicle* (1939, part. II) contient l'article suivant : Harold Mattingly et W. P. D. Stebbing, *Lite-finds from Richborough, including a scattered hoard of diademed « minimi »* (p. 112-119, pl. VI-VII).

Les pièces éparses, à des profondeurs diverses, ne peuvent fournir, selon moi, des renseignements précis. Elles se rattachent à des séries tardives, dont des spécimens ont été recueillis à Autun et en Italie. Il faudrait faire une comparaison utile.

ADR. BL.

DESCRIPTION DES MONNAIES REPRODUITES

PLANCHE III.

1. Restes de lettres.

℞ LΛ∞ (*Pax?*). Figure debout dont la main droite est en forme d'étoile.

2. ...IRCVSΙ∞?

℞ CL.... Figure drapée.

3. ...MV∞O....?

℞ Figure ressemblant à une Victoire (?).

4. ..CICI.....VC.

℞ ..∞..IC. Figure debout.

5. IMP(?).....VC.

℞ .ΛL..VC. Figure tenant une couronne et une palme (?).

6.IIIC. Grènetis.

℞ Figure debout tenant un objet indistinct et une lance (?).

7.ΛC.

℞ Figure debout sacrifiant sur un autel.

8. ..IIADCTETRI∞...

℞ Figure formée de trois lignes verticales, casquée (?), tenant une couronne (?) et une lance : objet indistinct.

9. IMPTE(?).....AV.

℞ LAET.... Figure debout.

10. Trois traits et trois globules en guise de légende. ℞ Figure debout.

11.TRICVS.

℞ Figure debout tenant une haste.

12.VC.

℞ Figure debout.

13. ...TRICVS.

℞ Figure (On n'en voit que la partie supérieure); il semble que la tête, d'apparence grotesque, soit de profil.

14. ...T.....

℞ Figure debout tenant une lance, à côté de laquelle on voit deux traits parallèles (lettres ?).

15. Sans légende ? Grènetis.
 R̄ IΓИ. Figure debout.
16. ...TE.....
 R̄ Figure tenant une couronne (?) et une lance transversale.
17. Plusieurs lettres peu certaines (on distingue peut-être ...CVS) touchent la tranche du buste radié, qui est certainement celui de Tetricus fils.
 R̄ ...AVG. Figure debout tenant une haste (?) et une corne d'abondance.
18.RICVS...
 R̄ ..AX... Figure debout tenant une patère qui pend comme une bourse; la main gauche tient une haste.
19.C..
 R̄ ..D.S. Figure analogue à celle du numéro précédent.
20.
 R̄ΛC. Vase du type de *Pietas*.
21. Restes de lettres.
 R̄X. Figure casquée, debout (Type de *Princ. Invent.?*).
- 22 ...TE.....
 R̄ Carré dont un angle est formé par un trait qui représente peut-être le buste d'un personnage du prototype. Très petit module.
- 23 Aucune lettre visible.
 R̄CA(?). Figure debout tenant une haste. Très petit module.
24. ...CIO(?)
 R̄ ..VS. Restes d'une figure. Très petit module.
-
25. IM... TETRICVS PCIII III II.
 R̄ PAX.II. Figure debout avec deux attributs qui ressemblent à un serpent et à un bouclier.
26. ...ITIATOI.
 R̄ IIGO....S. Figure debout dont la partie inférieure est seule frappée; tenant une haste de la main gauche.

PLANCHE IV.

1. ...ETRICVSO...
 R̄ΛVC. Figure debout tenant une haste.
2. IIIITEVRICV..IIΛVC.
 R̄ ..И.... Figure debout tenant des attributs incertains.

3. IMP(?)...TETICISSAVC.

℞ IV...2. Figure debout tenant un objet indistinct et une grande palme.

4. II...TETICVSPIAVC.

℞ ϠΛΙΑΥGV(?)ΣΤΑ (Rétrograde). Figure debout tenant dans la droite un objet qui ressemble à un foudre, et, de la gauche, une longue haste ressemblant à un fuseau.

5. IIIITETRI(?)IIIIΛΙΓ.

℞ II — II. Figure debout, coiffée d'un chapeau conique (plus pointu qu'un *pileus*), tenant une patère (ou une couronne) et une corne d'abondance. Grènetis.

6. Pas de lettres apparentes.

℞ ..SV(?). Figure debout, tenant une palme et une haste. Petit module.

7. III.STUTR(?)III.

℞ ...SAVC(?) Figure tenant une haste et une fleur(?). Frappe très floue.

8. IIIITETRI...P / ..(?).

℞ VITOMAVC. Victoire ailée courant vers sa gauche.

9. ..SCTITϠICVS II.

℞AVCC. Figure debout une couronne et une ancre (?).
N.-B. *Sur la planche, ce revers a été renversé par suite d'accident.*

10. ...TETICVLCNO.. (à rebours, en commençant devant le visage).

℞ Lettres indistinctes ; figure debout, peu nette.

11. ...ETRIC..

℞ ..Λ(?)ΧΛ.. Figure debout tenant une fleur(?) et une haste.

12. IMPTE.....SIIAVC. Grènetis.

℞ ΠΑΧ. . Figure debout, qui paraît casquée et qui tient des attributs indistincts.

13. Légende simulée par des traits parallèles.

℞ ...AVC (à rebours). Figure debout très schématique.

14.CTVOL(?).

℞ V(?)IIIS. Figure debout, dont le corps est formé par quatre longs traits coudés au milieu ; attributs indistincts.

15. Dix traits verticaux parallèles.

℞ Cinq traits parallèles. Figure debout, tenant une haste et ..(?).

16. IIIIVVVVVVAVC. Grènetis assez régulier.

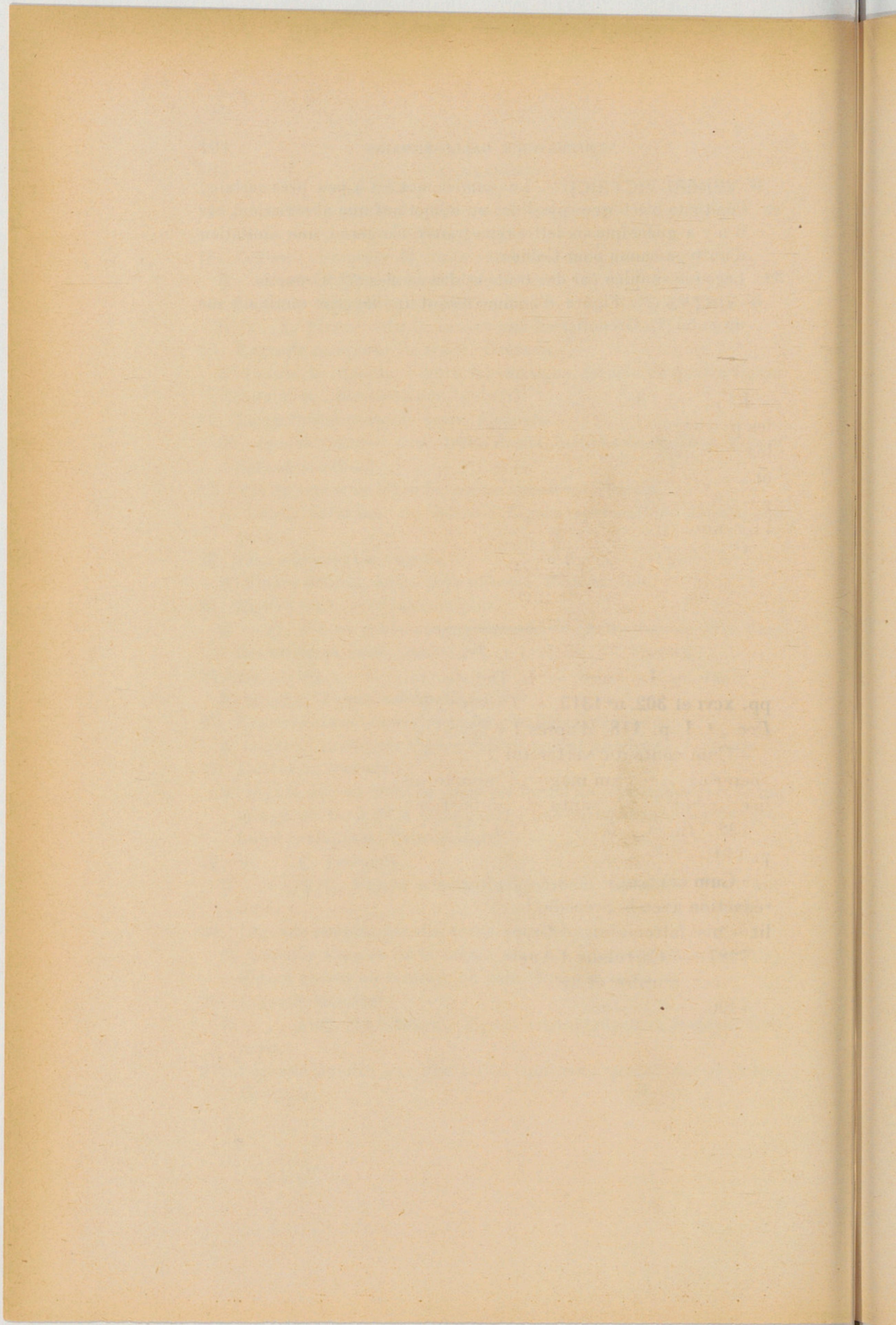
℞ ΟΧΑСС. Figure debout sacrifiant.

17. Légende en partie doublée par la frappe; elle est composée de traits verticaux parallèles, groupés deux par deux.
18. Légende composée de traits parallèles, sans groupement.
 R̄ ..ΛWT. Figure schématique debout.
19. Légende composée de traits parallèles.
 R̄ T..X. Figure debout, tenant une haste.
20. Légende composée de traits. Grènetis.
 R̄ Débris de légende. Figure schématique, formée de quatre lignes parallèles; elle tient une haste (?).
21. Légende composée de traits. Grènetis.
 R̄ Légende simulée, avec traits droits, inclinés ou courbes. Figure debout sacrifiant.
22. Pas de traces de légende, même simulée. Grènetis.
 R̄ Débris informes de lettres. Figure schématique tenant une palme.
23. Légende simulée, rognée.
 R̄ Figure debout, à peu près informe. Petit module.
24. Quatre traits verticaux ou plus.
 R̄ — C. Figure schématique, formée de quatre lignes; elle tient des attributs incertains.
25. U|....VS..
 R̄ IIIU|U. Figure schématique.
26. Légende simulée par des traits parallèles. Grènetis.
 R̄ Légende analogue. Figure debout tenant une haste. Grènetis.
27. Débris de légende.
 R̄ Figure debout dont le corps est formé de cinq lignes parallèles; elle paraît tenir de la main gauche une haste formée par des globules juxtaposés. Petit module.
28. V.....C. Grènetis.
 R̄US (?). Figure schématique, debout. Grènetis. Petit module.
29. Légende simulée par des traits parallèles.
 R̄ Légende simulée de la même manière (quatre traits apparents). Figure tenant un rameau (ou palme) et une haste.
30. Légende simulée.
 R̄ΛVC. (? à rebours). Figure debout tenant un rameau. Grènetis.
31. Légende simulée par des traits, qui sont plutôt des globules. Grènetis.

℞ **VENERI VICTRICI** (?). Le premier mot est à peu près certain ; l'épithète n'est que possible, en admettant une abréviation, car il n'y a guère que six lettres (ou traits). Ce serait une imitation d'un type connu pour Gallien.

32. Légende simulée par des traits et des cercles (?). Grènetis.

℞ **VIRTVS** (?). Figure d'homme tenant une lance et sacrifiant sur un autel (?). Grènetis.



MÉLANGES ET DOCUMENTS

SUR LES PRIVILÈGES DES MONNAYEURS

La plupart des ordonnances des rois de France, en énonçant les privilèges judiciaires des ouvriers et monnayeurs, disent que les délinquants sont responsables devant le maître, les généraux ou les prévôts, sauf dans trois cas : le rapt, le meurtre ou le vol, mais il y a aussi des textes qui portent : le meurtre, le rapt et l'incendie. Que penser de ce désaccord ?

Voici d'abord la liste des documents.

SERMENT DE FRANCE.

1211, 26 nov. — Constans, *Traité*, d'après les archives de la Monnaie de Toulouse. — L. Delisle, *Actes de Philippe Auguste*, pp. xcvi et 302, n° 1315. — *Ordonn.*, I, 30 et II, 140. — Saulcy, *Doc.*, t. I, p. 118, d'après Le Blanc.

« Cum contentio verteteretur inter magistros monete Parisius et operarios... coram magistro monete nisi in tribus casibus, videlicet in homicidio, raptu et combustione ignis. »

1226 (n. st.), févr. — *Ord.*, II, 141 n. — Saulcy, *Doc.*, I, p. 121.

« Cum contentio... » Cette charte a une grande analogie de rédaction avec la précédente, mais la différence est celle-ci. On lit : « nisi latrocinium vel raptum fecerint vel murtrum. »

1287. — Cartulaire d'Anchy, dans le *Dictionnaire* de Godefroy, «...raet, murdre et arsin. »

1296. — Constans, *Preuves*, p. 8, d'après les archives de la Monnaie de Toulouse. — Reg. F de la Cour des monnaies, fol. 185. — *Ord.*, XI, 385. — Saulcy, *Doc.*, t. I, pp. 151-152.

« Comme contens fust entre les maistres (c'est-à-dire les généraux maîtres) de nos monnoies et les ouvriers et monnoiers de nostre roiaume... fors de trois cas: c'est à savoir de larchin, de murtre et de rat. »

1315. — *Cartulaire du Mont-Saint-Martin*, dans le *Dict.* de Godefroy. « ...en cas de murtre, de arsin, de rapt, de trayson. »

1327. — *Ord.*, I, 802. — Sauley, *Doc.*, t. I, p. 206.

« Comme contens... de meurtre, de larrecin et rapt. »

1337, avril. — *Ord.*, II, 339, d'après le *Vidimus* qui suit (Cartier à tort : 1377).

« Devant les maistres de nos monnoies, excepté de trois cas tant seulement, c'est assavoir de meurtre, arsin et de rapt. »

1343, avril. — *Ord.*, VIII, 102.

France et Toulouse. Confirmation par Charles VI en 1396.

« ... de murtre, de larrecin et de rapt. »

1345, 14 juin. — *Ord.*, II, 230. Spécial à Toulouse.

« ... de meurtre de rapt et de larrecin. »

1350, nov. — *Ord.*, II, 337, *Vidimus* de la charte de 1337 et répétition dans les mêmes termes : meurtre, arsin et rapt.

1354, juin. — Reg. entre deux ais, fol. 142. — Ms. Bibl. nat. Suppl. fr. 1824. — Cartier, *Rev. num.*, 1846, p. 367.

« Règlement sur les ouvriers et monnoyers du Serment de France faict par leurs prévosts et commissaires, députés en l'assemblée tenue à Paris au mois de juin 1354. »

« Art. 32. Si ce n'estoit pour cause des trois cas réservés en nos privilèges, desquels la cognoissance ne nous appartient en rien: c'est à scavoir de meurtre, de larrecin et de rapt. »

1396. — Confirmation de la charte de 1343.

1451. — Rappel pour la Guyenne. Cette charte est la première de cette série qui substitue aux « maistres de nos monnoies » les « prévosts ».

SERMENT D'EMPIRE.

1344, févr. — *Ord.*, II, 197 et XV, 44 n.

« ... devant les maistres de nos monnoies ou les prévosts des diz ouvriers et monnoyers ou un d'iceulx, en quelque lieu que il

soient, excepté des trois cas tant seulement de meurtre, de larrecin et de rapt. »

1351 (n. st.), avril. — *Ord.*, II, 417, d'après le Trésor des chartes et le Registre du Parlement.

Rappel et confirmation de la charte de 1337, qui visait le Serment de France. Mais on substitue : « de meurtre, de larrecin (au lieu d'arsin) et de rapt. »

1391, oct. — *Ord.*, VII, 378. — Dr J.-J. Chaponnière, *De l'institution des ouvriers monnoyers du Saint-Empire et de leurs parlements*, dans *Mém. publiés par la Soc. d'hist. de Genève*, t. II, 29-94 (cf. *Rev. num.*, 1844, p. 105), *Preuves*, n° 2, p. 85.

Confirmation de l'ordonnance d'Humbert II dauphin, qui porte : « exceptis tribus, videlicet homicidio, raptu et combustione ignis ». Par-devant les prévôts.

SERMENT DE BRABANT

1418, nov, — *Ord.*, X, 499.

« par devant les généraux maistres ou les prévosts...
c'est à savoir de murtre, de larrecin et de rapt. »

SERMENT DE GUYENNE.

1451, sept. — *Ord.*, XIV, 182.

« Devant les prévosts... de murtre, de larrecin et de rapt. »

Logiquement, l'interprétation par le cas d'incendie est plus raisonnable, parce qu'il est évident que, pour soustraire des délits à la juridiction du chef de l'atelier et les réserver au véritable juge, on a dû choisir les plus importants ; or la tentative d'incendie, qui vise à la destruction, va de pair avec le meurtre, le rapt, qui sont des attentats à la vie ou à la dignité humaine : elle est sans conteste plus grave que le vol le plus caractérisé.

C'est ce qu'a pensé Cartier (*Rev. num.*, 1846, p. 378) ; il attire notre attention sur le terme « arsin », quelquefois employé, un vieux mot qui vient de « ardre », brûler, et qui a tout l'air de tenir la place du *combustio ignis*. Par suite, le texte véritable

serait *combustio ignis* ou arsin, dont on aurait fait par corruption « larrecin », retraduit en *latrocinium*.

C'est là une hypothèse on ne peut plus ingénieuse, mais on aimerait suivre à la trace cette transformation, et cela n'est pas aisé.

Le plus vieux texte, celui de Philippe Auguste en 1211, porte *combustio ignis*, mais Léopold Delisle s'appuyant sur des particularités de rédaction et de datation, le considère comme apocryphe, et celui qui vient immédiatement après, en 1226, parfaitement authentique, porte *latrocinium*. Il y est dit qu'on s'en réfère « ad usus et consuetudines que fuerunt tempore regis Philippi », c'est-à-dire vraisemblablement, d'après les termes mêmes, à une tradition orale que précisément on voulut justifier en inventant la charte susdite. Celle-ci ne saurait être postérieure à 1296, car elle parle de la juridiction du maître de l'atelier qui avait alors cédé la place à celle des généraux maîtres ; mais pourquoi cette différence entre les deux rédactions ? *Combustio* et *latrocinium*, qui devraient marquer le départ et l'aboutissement avec les mots français comme jalons, sont rapprochés. Nous avons ensuite des « arsin », des « larrecin » et encore un *Combustio*.

Impossible de reconnaître la filiation *combustio ignis*, arsin, larrecin, *latrocinium*.

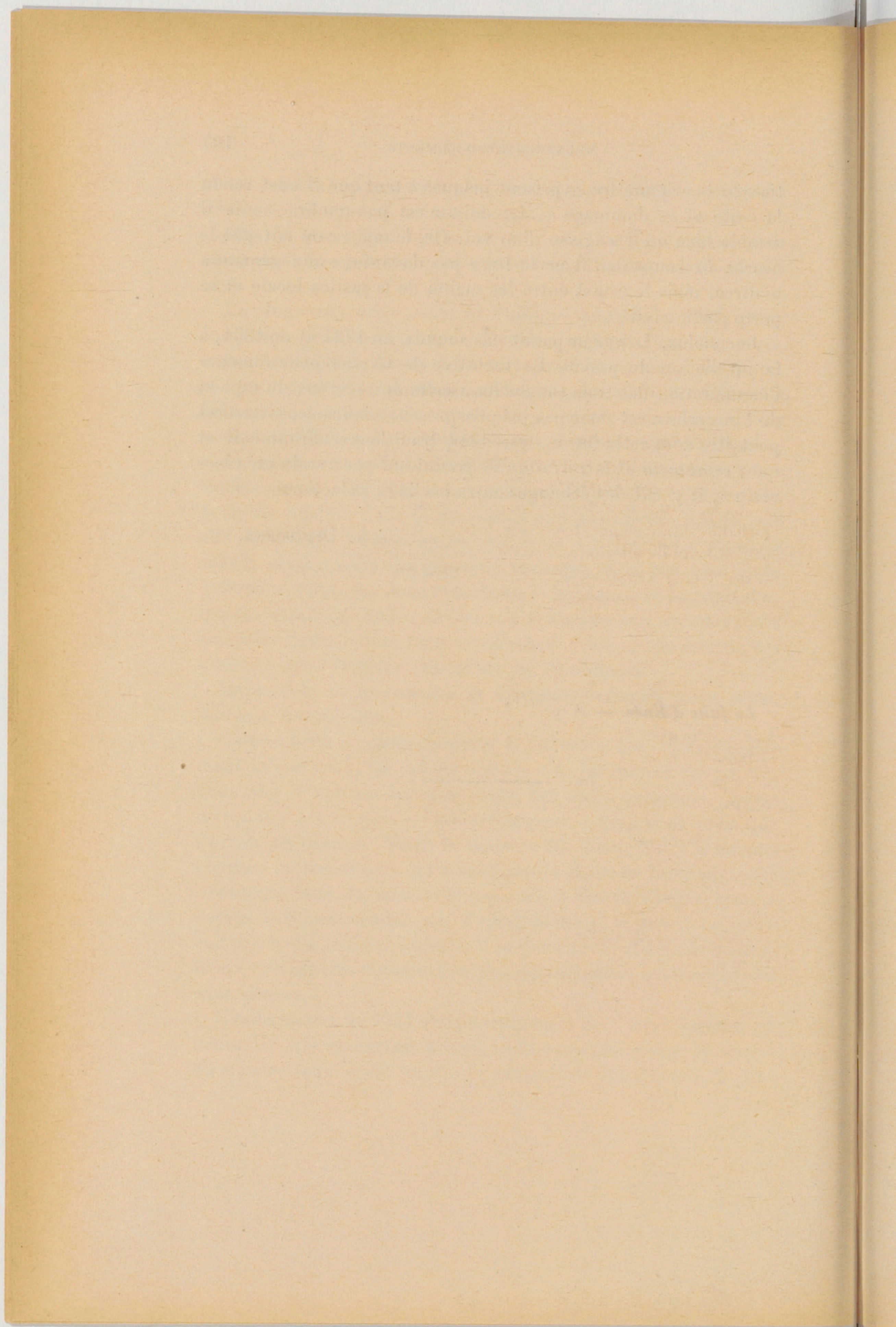
Cartier tente la contre-épreuve. Il fait valoir que, dans le règlement de juin 1354, un vol est soumis à la juridiction du prévôt, donc que le vol ne fait pas partie des cas d'exception, même lorsqu'il y a « larrecin », qui serait pour « arsin ». Je crois que Cartier se trompe. Voici le texte : « 20. *Item*. S'il y a aucuns ouvriers ou monnoiers qui soient repris d'aucun larrecin, qu'il soient mis hors du mestier à toujours et des privilèges comme dessus. » Il nous semble que, d'après ce texte, le prévôt ne poursuit pas le vol judiciairement ; il prend une sanction administrative, ce qui est très différent ; les poursuites judiciaires sont passées sous silence.

L'ordonnance de 1327 s'exprime ainsi : « Se il avoit ouvrier ou monnoier qui emportast la faute qu'il auroit faite sans le congié du maistre, que le dit mestre le peust faire prendre par la jus-

tice du lieu et mettre en prison, jusques à tant que il eust rendu la faute et le dommage ». Le délit n'est pas qualifié, mais il semble bien qu'il s'agisse d'un vol. Or, le maître ne fait pas le procès du coupable ; il ne le livre pas davantage aux généraux maîtres, mais le remet entre les mains de la justice locale et se porte partie civile.

Je conclus. Le vol ne paraît pas soumis, en 1327 et en 1354, à la juridiction du prévôt. La tentative de Cartier pour ramener l'énumération des trois cas exclus à celle du meurtre, du rapt et de l'incendie n'est donc pas jusqu'à présent confirmée, si ce n'est peut-être sous cette forme, que deux traditions s'affrontaient et que, *combustio* et *latrocinium* se traduisant par « arsin et « larcin », il y eut des échanges entre les deux rédactions.

A. DIEUDONNÉ.



CHRONIQUE

TROUVAILLES DE MONNAIES

1. — (Complément du n° 16, p. 275 de la *R. N.* de 1939). Dans le même « meurger », où, en décembre 1938, M. N. Collet avait trouvé au lieu dit *La Roche* (c^{ne} de la Vineuse, c^{on} de Cluny, Saône-et-Loire), le même a trouvé un autre vase de cuivre, en forme de bouteille à large panse, avec col orné de trois cordons en relief. Ce récipient contenait environ 8.000 pièces de la même époque que les autres et paraît aussi avoir été caché vers 276. — *Renseignement de M. G. Jeanton, conservateur du Musée de Tournus.*

ADR. BL.

*
**

La fuite d'Énée. — A propos d'une étude sur « deux représentations archaïques de la fuite d'Énée », M. Roger Texier a reproduit le tétradrachme unique d'Ainéia : Il est regrettable que cette monnaie, si importante, n'ait pu être donnée en fac-similé ; plus regrettable encore que le dessin n'ait pas été réduit à la dimension véritable. — Dans *Rev. archéologique*, 1938, II, p. 17, fig. 2.

ADR. BL.

*
**

Chypre. — Sir George Hill vient de publier le tome I^{er} d'une histoire de Chypre, où la Numismatique a, comme il fallait s'y attendre, une petite place. Outre la planche V qui reproduit huit monnaies, relatives à l'île, des références monétaires sont données dans une trentaine de pages. — *A History of Cyprus*, vol. I, *to the Conquest by Richard Lion Heart*. Cambridge, 1940, in-8°, 352 p., pl. et cartes.

ADR. BL.

*
* *

Comparaison des minimi des dépôts d'Angleterre et de France. — M. C. H. V. Sutherland, du Cabinet d'Oxford, à qui le prix Allier de Hauteroche a été décerné l'année dernière, continue à étudier les *minimi* que tant de dépôts monétaires ont révélés, pour la Grande-Bretagne, dans ces dernières années surtout. Il a signalé récemment deux pièces de cette catégorie, qui portent le nom de Probus (coll. Evans; *Num. Chron.*, 1939, p. 228-231). M. S. considère ces pièces comme étant parmi les premiers spécimens du monnayage assez énigmatique qui a circulé en Angleterre. Je ne me trouve pas encore renseigné suffisamment pour donner mon opinion au sujet des *minimi* anglais. Mais, pour la France, je puis affirmer que s'il y eut des imitations d'Aurélien et de Probus, analogues aux petites pièces si nombreuses où les noms des deux Tetricus apparaissent si fréquemment, *absolument certains*, ces imitations ont dû être extrêmement rares. Il n'en est pas de même, pour les imitations des deux types de consécration de Claude II.

Pour la France, aucun trésor enfoui sous les successeurs de Claude II, avec une date certaine, n'a révélé le mélange des monnaies officielles avec des *minimi*, alors que ceux-ci sont associés fréquemment aux pièces normales des empereurs gaulois.

ADR. BL.

*
* *

Les monnaies de Domitilla. — Bien que ne pouvant, en principe, résumer les travaux publiés dans les nombreuses revues numismatiques, je ferai une exception pour la note que M. Benko Horvat (de Zagreb) a publiée sur les rares monnaies de *Domitilla*, au sujet desquelles les auteurs ont relativement beaucoup écrit. M. B. H. a eu la chance de recueillir un denier inédit, trouvé à Sisak (*Siscia*); le revers porte *Tr. p. VIII, imp. XIII, Cos VII, p. p.*, avec le type de Vénus Victrix (3 gr. 11). C'est un revers de Titus, qui se place après le 1^{er} juillet 79.

Un autre denier (fourré), trouvé à Osijek (*Mursa*), au revers *Fortuna August*, présente un visage plus âgé.

L'auteur est d'avis que toutes les monnaies au nom de *Domitilla* étaient destinées à honorer la femme de Vespasien; aucune ne dési-

gnerait la fille. — *Numizmatičke Vijesti, izdaje numizmatičko Društvo u Zagrebu*, V-VI, 1939, p. 1-7, pl., 3 fig. (Résumé en allemand).

ADR. BL.

*
**

Monnaies de Syrie. — Dans la revue *Syria*, M. Henri Seyrig a présenté la suite de ses *Antiquités syriennes*, note 24, *Les rois séleucides et la concession de l'asylie*, et note 25, *Sur quelques monnaies provinciales de Syrie et de Cilicie*.

L'auteur professe que l'asylie était en rapport avec les menaces de la piraterie et il voit une confirmation de cette théorie dans le fait que la mention ΑΣΥΛΟΥ est spéciale aux villes maritimes.

Il propose de reporter à Tarse, entre autres raisons, à cause du nom de magistrat ΣAN , une série de tétradrachmes de Tibère à Néron qu'on donnait jusqu'à présent à Laodicée-sur-mer; il ajoute quelques attributions nouvelles à la série des tétradrachmes à symbole de l'époque des Antonins: Gabala (crabe avec croissant), Séleucie de Piérie (foudre avec anse), Ascalon (colombe); il explique le cas d'Epiphanie.

A. D.

*
**

Un tiers de sou de Châteaumeillant (Cher). — Lors de ma visite au Cabinet de Vienne, en 1936, je remarquai un tiers de sou de Châteaumeillant, reproduit par Belfort dans sa *Description générale des*



monnaies mérovingiennes sous le numéro 2853, d'après un dessin inexact de Petau. Le nom du monétaire *Arastes* se lit en effet au revers de la pièce, dont il faut corriger la description ainsi qu'il suit:

MEDIOLANO CASTRO. Buste diadémé à droite.

R [AR]ASTE + MON[ETA]. Croix latine à base bifurquée posée sur un globule. Or., 1 gr. 18.

Le monétaire *Arastes* a émis plusieurs pièces à Châteaumeillant et à Bourges. En retrouvant son nom sur les pièces de *Mediolano Castro*, *Mediolano* et *Meiolano*, nous sommes ainsi assurés qu'il convient, avec Prou, de ne reconnaître que les produits du seul et unique atelier de Châteaumeillant.

P. LE GENTILHOMME.

*
**

Article posthume de Maurice Prou sur le sou. — Maurice Prou, qui fut malheureusement trop peu de temps, co-directeur de notre *Revue*, a légué à la Bibliothèque de la ville de Sens, ses livres et de nombreux papiers. Le bibliothécaire de cette ville a communiqué à la Société archéologique de Sens le texte manuscrit d'une conférence, faite par Maurice Prou « et demeurée inédite », sur l'*Histoire du Sou*. Je ne sais pas dans quelles conditions cette conférence a été faite par mon regretté confrère. Mais un passage du texte publié par la Société archéologique de Sens (*Bulletin trimestriel*, t. XLI, 1939, p. 33-53) dit, à propos des pièces de 10 centimes et de 5 centimes, de 10 gr. et 5 gr. : « C'est le système resté en vigueur jusqu'à présent ». D'autre part la bibliographie du mémoire ne cite pas d'ouvrage postérieur à 1901. Cette bibliographie, très succincte, ne comprend pas plusieurs travaux importants, parus même avant la guerre 1914-18. Je suis porté à croire que la conférence fut faite entre 1905 et 1910. L'auteur, s'il ne l'a pas publiée dans quelque revue ou bulletin peu connu de quelque société, l'a sans doute considérée comme sujette à révision. En tout cas, puisque le texte est publié, il appartient maintenant aux érudits.

Je n'indiquerai ici que quelques points de ce mémoire. A propos des sous de Théodebert, Prou expose une théorie différente de celle qui me paraît au moins aussi probable; il dit (p. 37) : « Il est probable que Théodebert n'osa faire graver son nom sur les sous d'or qu'à la suite de sa campagne victorieuse dans le nord de l'Italie, en 539 ou 540... »

Prou a insisté sur la différence entre les sous des Saliens et des Ripuaires, l'un de 40, l'autre de 12 deniers. Il croit que les Ripuaires « n'appliquaient pas le terme générique de denier à la même monnaie d'argent que les Saliens, mais, par exemple à une pièce valant le

double de la silique, comme était le *miliarensis* de 5 gr. 20 ; qu'après leur établissement en Gaule, ils se sont servis des deniers semi-siliques », etc... (p. 39).

Il admet que nous ne connaissons pas exactement le poids du denier carolingien, parce que nous n'avons pas déterminé exactement le poids de la livre adoptée par Charlemagne, plus lourde que la livre romaine.

Le passage du gros tournois au douzain du xvi^e siècle est traité en quelques lignes. Au contraire, il y a 8 pages sur les pièces de 5 et 10 centimes depuis 1791 jusqu'à 1899.

ADR. BL.

*
**

Denier parisis et Denier tournois. — Sous ce titre, M. A. Dieudonné a réuni des renseignements intéressants sur l'emploi de ces expressions. Il ressort de son travail que le mot *denier* a été, dans beaucoup de cas, synonyme de *pièce* (de monnaie). Il est évident que pour des recherches de ce genre, il faudrait réunir des dizaines de mentions classées chronologiquement ; car il est certain que certaines conclusions ne valent que pour une époque et ne sauraient recevoir une valeur générale. C'est ainsi que, pour l'antiquité, le terme *denarius auri* appartient à une époque tardive.

Le travail de M. Dieudonné, communiqué à la Société de Numismatique, a paru dans *le Moyen Age* (1939, p. 17 à 30).

ADR. BL.

*
**

Monnaie de compte de Toulouse. — Au cours d'une récente séance de la Société archéologique du Midi de la France, M. l'abbé Corraze a fait une communication très intéressante sur le pouillé du diocèse de Comminges, dressé en 1387-88.

Le *Censuale* est le livre des revenus par archiprêtres de toutes les paroisses qui formaient l'ancien diocèse de Comminges. Parmi les documents économiques fournis par cet intéressant registre nous relevons le chapitre relatif à l'inventaire de la dîme. Les grains décimaux se mesurent à la *salmata*, charge de bête de somme ; au *dez*

ou *dozenus* qui pourrait être le 12^e de la *salmata* ; au *cosser* ou *cosserium*.

Les mesures des vins sont également la *salmata*, la *pipe*, le *pipet* et enfin le *pegarium* ou *pega* qui représente un peu plus de 3 litres.

Quelques dîmes sont évaluées en monnaie de l'époque, en florins de France, en francs et en gros. Notre document nous apprend qu'une charge de blé vaut dix *sous tolzas*, car notre vieille monnaie comtale avait encore cours à ce moment-là et représentait une plus grande valeur que la monnaie tournoise ; par exemple le *sol tolza* valait 2 sols et 8 1/2 deniers tournois. Une charge de seigle ou de carron valait 6 sous et 8 deniers tolzas. Une charge d'orge, de millet, d'avoine ou de vin, 5 sous tolzas.

20 sous tolzas valent une livre et la livre vaut 2 francs. Le gros valait 18 deniers tournois et un peu plus ; 18 gros valaient 27 sols et 6 deniers tournois, qui est « ung escu d'or ».

La note insérée par Lavissee à la fin du 4^e vol. de son *Histoire de France* permet, par comparaison, d'apprécier la valeur relative du numéraire toulousain ; elle porte que le franc valait 13 fr. 38, le florin 13 fr. 17 ; le sol tournois 0 fr. 53, la livre tournois 8 fr. 47, vers 1382.

En se basant sur ces chiffres, la pension de 15 florins payée par le recteur de Charlas à son « *solaris* » représentait 15×13 fr. 17, soit la somme de 197 fr. 55. Le vicaire perpétuel de Bauchalet avait une pension de 14 charges de blé qui valaient 10 sous tolzas ; plus 7 charges d'avoine évaluées 5 sols tolzas la pièce ; et 10 charges de vin au même prix : $140 + 35 + 50$ sols tolzas qu'il faut multiplier par 1 1/2, le montant de leur valeur, pour les convertir en sols tournois : soit le chiffre total de 562,50 ; converti en livres de 20 sous, il nous donne 28 livres 25 qu'il faut multiplier par la valeur de la livre, 8 fr. 47 ; nous obtenons la somme de 237 fr. 27 (valeur d'avant guerre), à laquelle il faut ajouter le casuel et les fondations des messes.

G. PIERFITTE.

*

**

Ateliers de Limoges. — Le roi établit un atelier à Limoges en 1346 ; c'est ce que relate mon *Manuel des monnaies féodales* (p. 249). Il semblerait que cette création ait dû mettre fin au monnayage de Charles de Blois, duc de Bretagne, dans sa vicomté de Limoges ; il n'en fut rien cependant, et, quoique la phrase par laquelle je ter-

mine : « le procès fut tranché par la mort de Charles de Blois, en 1360, laisse sous-entendre que tout n'était pas terminé en 1346, il est bon de rappeler que M. Adrien Blanchet, ayant mentionné dans son Manuel Rozet de 1890 une interdiction de continuer à frapper monnaie intimée à Charles de Blois par le Régent en 1358, a reproduit ce document intégral dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, en 1938. C'est qu'il y avait lieu de distinguer à Limoges le château et la cité ; le roi avait établi son atelier dans la cité ; mais le vicomte, qui possédait le château, se prétendait autorisé à y exercer son droit de monnayage ; il en profitait pour contrefaire les espèces royales, ce que ne pouvait tolérer le Régent.

A. D.

*
**

L'effigie de Jean Paléologue. — M. Jean Babelon a passé en revue divers documents, peintures, buste de bronze, esquisse Vallardi, médaille de Pisano, qui représentent Jean VIII Paléologue, et il a fait remarquer que l'effigie du basileus grec fut ensuite prise pour celle de Mahomet, son vainqueur. — *Un thème iconographique dans la peinture de la Renaissance, l'empereur Jean Paléologue et Ponce-Pilate*, Extr. des *Actes du XII^e Congrès international d'histoire de l'Art*, à Bruxelles, 1930, p. 544-552 ; la pl. LI de ce recueil reproduit la médaille de l'empereur Jean, œuvre bien connue de Pisanello.

ADR. BL.

*
**

Médaille du Combat de Villers-en-Cauchies. — M. Béla Deméter a étudié une médaille, frappée par ordre de l'empereur François, pour honorer les officiers anglais qui avaient pris part à la bataille de Villers-en-Cauchies (arr. de Cambrai), le 24 avril 1749. Huit médailles d'or avaient été distribuées ; une neuvième placée dans la collection du Cabinet impérial de Vienne. Enfin une dixième fut frappée en 1898. On en trouve aussi des exemplaires d'argent et de bronze (sans doute pour les sous-officiers et soldats). Mais il n'y en eut pas un nombre suffisant, car les officiers anglais avaient fait frapper, à Londres, des médailles pour leurs sous-officiers. La médaille autri-

chienne, à l'effigie de François II, porte, au R, la légende *Forti Britanno in exercitu fœd. Ad Cameracum, XXIV Apr. MDCCXCIV*, (60 mill.). — Dans *Numizmatikai Közlöni* de Budapest, XXXVI-VII, 1937-8, p. 104-6, fig.

ADR. BL.

*
**

Briquet de Bourgogne. — Le baron Stalins a entrepris de publier un ouvrage important : *Origine et Histoire de la famille Stalins de Flandre depuis le XII^e siècle et du Briquet héraldique.*

Le premier volume a paru et le second le suivra prochainement.

Cet ouvrage, dont on comprend l'importance, pour la Bourgogne même, est imprimé par la Maison Protat, qui reçoit les souscriptions, en même temps que les libraires G. de Tavernier (Gand) et F. de Nobelet (Paris).

ADR. BL.

*
**

Médailles nouvelles. — *Le Médaillier français*, organe de l'Hôtel des Monnaies de Paris, vient de publier une liste des récentes productions de cette administration (1939, in-4^o, 16 p., nombr. figures). On y trouvera des œuvres de la plupart des médailleurs français : Prud'homme ; Turin ; Nocq ; Bénard ; Baudichon ; Delamarre ; Patriarche ; Lavrillier ; Morlon ; Delannoy ; Vernon ; etc.

ADR. BL.

*
**

Jetons des ducs de Longueville. — Bien que beaucoup de raisons nous interdisent depuis plusieurs années, — et aujourd'hui encore plus — de signaler les mémoires et notices, souvent intéressantes, qui paraissent dans les périodiques numismatiques, je veux faire une exception pour la monographie consacrée aux *Jetons des ducs de Longueville*, par M. Jéquier, à cause de l'intérêt particulier qu'elle présente pour la Numismatique française. Cette famille, issue de Jean d'Orléans, comte de Dunois, fournit, à partir du commencement du XVI^e s. jusqu'en 1629, une importante série de jetons dont beau-

coup sont très artistiques. — *Rev. Suisse de Numism.*, t. XXVII, 1939, p. 40-79, 5 pl.

ADR. BL.

*
**

Sigillographie neuchâteloise. — MM. Léon et Michel Jéquier ont entrepris la publication d'un *Armorial neuchâtelois*, avec la collaboration de M. Gustave Jéquier, C^t de l'Institut de France, et des Archivistes de l'Etat de Neuchâtel (le 1^{er} fasc. de 65 p. in-4^o, avec nombreuses planches et figures noires et en couleurs, a paru sans date [1939], à Neuchâtel, éditions de la Baconnière). Cet ouvrage est fondé, en grande partie, sur les sceaux et c'est pour cette raison que nous devons lui accorder une mention d'autant plus que l'illustration est très soignée et paraît très exacte. L'ouvrage promet d'être un excellent instrument de travail.

ADR. BL.

*
**

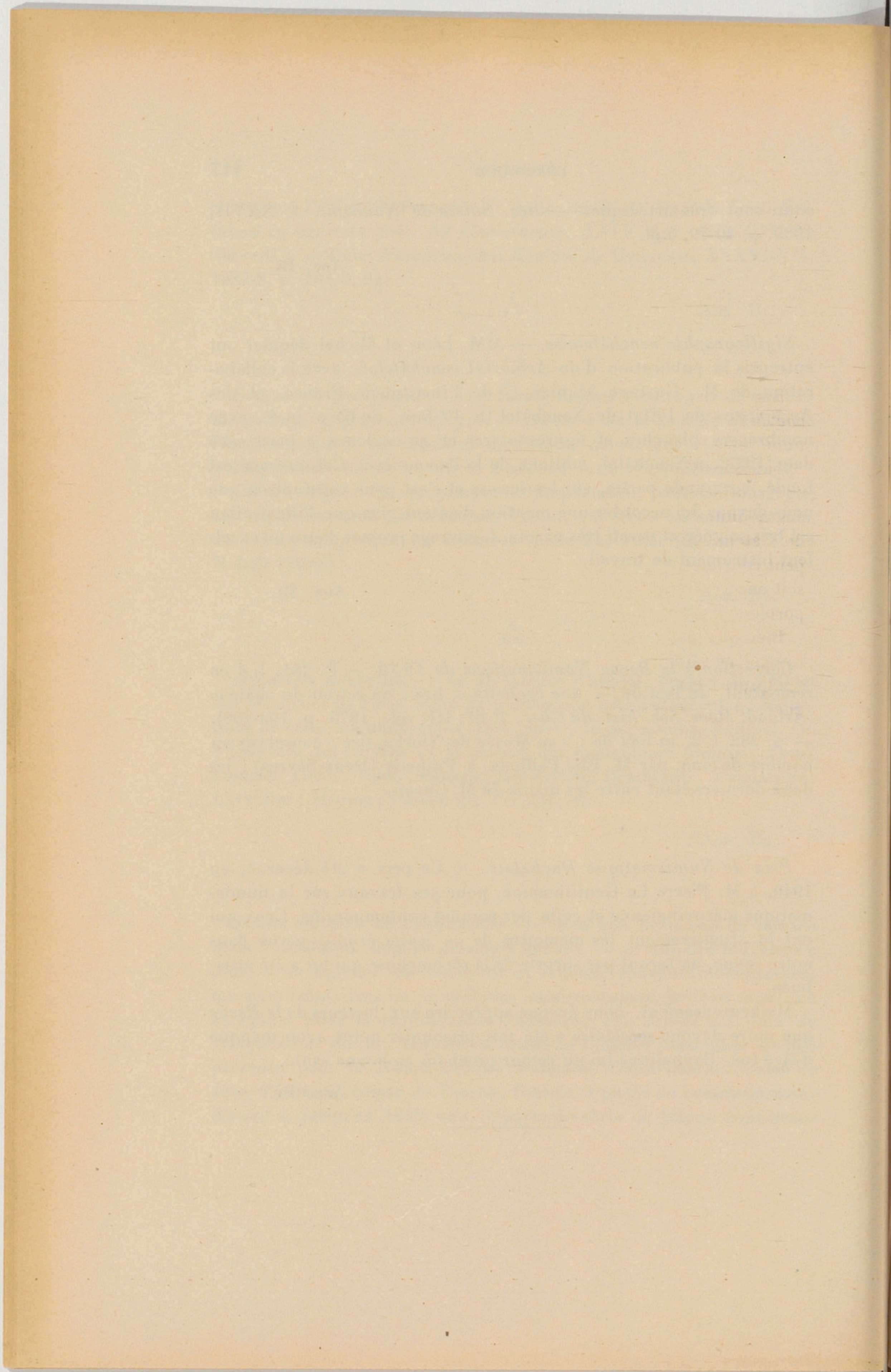
Correction à la Revue Numismatique de 1939. — P. 281, l. 4 en remontant, au lieu de : « une cachette », lire : un retrait du château (Artaud, *Mém. Soc. hist. du Cher*, 2^e S^{ie}, III^e vol., 1876, p. 193-260). — p. 282, l. 2, au lieu de : « au Musée de Niort », lire : conservés au nombre de cinq, par M. Elie Pailloux, à Prahecq (Deux-Sèvres) ; les deux derniers étant entre les mains de M. Chenu.

*
**

Prix de Numismatique Duchalais. — Ce prix a été décerné, en 1940, à M. Pierre Le Gentilhomme, pour ses travaux sur la numismatique mérovingienne et celle des peuples contemporains. Ceux qui ont lu attentivement les mémoires de ce jeune érudit, parus dans notre revue, ne seront pas surpris de la récompense qui lui a été attribuée.

Malheureusement, nous devons apprendre aux lecteurs de la *Revue* que notre dévoué secrétaire a été fait prisonnier après avoir manqué d'être tué. Souhaitons-lui un retour prochain en bonne santé.

ADR. BL.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Rizzo (G.E.). *Intermezzo : Nuovi studi archeologici su le monete greche de la Sicilia*. Roma, 1939, in-4°, 71 p., 4 pl., 19 fig. (Tiré à 125 ex. numérotés.)

Toujours respectueux des liens étroits qui unissent la Numismatique à l'Archéologie, le Professeur Rizzo commence par noter la succession des divinités dans les cités de la Sicile. Apollon domine le monnayage de Catane jusqu'à la destruction de cette ville en 403, ce que l'on peut constater, quoique la succession des émissions entre 461 et 430 soit encore très obscure. D'ailleurs l'attention ne s'est pas encore portée suffisamment sur les types monétaires de la Sicile grecque.

Bien qu'étant une grande œuvre, la tête archaïque de l'Apollon de Catane ne saurait être mise en parallèle avec un chef-d'œuvre de la Sculpture; car la Statuaire avant Phidias, nous ne la connaissons guère que d'après des copies dénaturées d'artistes postérieurs. Cependant, les types d'Apollon de Catane et des Leontini ne sauraient avoir été soustraits à l'influence des courants artistiques et doivent être assez voisins de l'Apollon du fronton oriental d'Olympie et de l'Apollon de Chatsworth. L'auteur étudie le style des rares tétradrachmes dont le graveur a placé sa signature sur l'*antyx* du char, KPA (Κράτης, ou quelque autre nom).

Sur une planche sont réunies les figures de beaux spécimens des monnaies du « maître à la feuille ». En passant, le Professeur Rizzo observe que le symbole sous le char, qualifié généralement d'aigle volant, n'est autre qu'un foudre ailé, tel qu'on le retrouve sur une monnaie de bronze, tardive, de Catane, symbole du culte de Zeus, passé au second plan.

Les monnaies de la cité inconnue de Piakos retiennent l'attention de l'auteur, qui décrit trois exemplaires, aujourd'hui retrouvés, de l'*hemilitron* et les deux *trias*. On a dit que le fauve terrassant la biche est un chien. L'auteur hésite; mais, bien que pensant à un loup, il suit finalement l'opinion d'un zoologiste d'après lequel il s'agit bien

d'un chien, tel qu'un chien de berger. L'auteur a passé en revue les monnaies qui présentent des types analogues, dont le plus ancien est sans doute celui d'Akanthos. On pourrait y ajouter le type de Stagire (*R. N.*, 1935).

Piakos était-elle cette ville sans nom, reconnue à 6 kil. de Randazzo ? On ne saurait l'affirmer, car l'Etna a, maintes fois, changé l'aspect des campagnes couchées à ses pieds.

Une très belle planche permet d'étudier le type du Zeus Eleutherios, à Syracuse, et cette étude conduit l'auteur à de fines observations sur cette figure imitée d'une œuvre de Phidias.

Le dernier chapitre du volume du Professeur Rizzo est consacré à la critique de l'explication du type de Sélinonte par la légende d'Empédocle. C'est en même temps un bon résumé de la question.

L'illustration est excellente comme celle des précédentes études du savant Italien.

ADRIEN BLANCHET.

*
**

Sylloge Nummorum Graecorum. Vol. III. The Lockett Collection, Part I, Spain-Italy (Gold and Silver). London, publ. par la British Academy, Milford, Spink, 1938, in-f^o, 12 pl. photog.

Dans une courte préface, M. E.-S.-G. Robinson présente la collection de M. R. Cyril Lockett, formée selon la tradition de celles de Bunbury et de Hermann Weber. A partir de ce fascicule le texte du corpus des monnaies grecques, édité par l'Académie britannique, sera plus développé, et donnera l'indication des types et symboles avec les légendes et tous les renseignements utiles. Dans la grande majorité des cas, les 684 exemplaires reproduits peuvent être considérés comme parfaits. Les raretés n'abondent pas ; mais il est intéressant de pouvoir étudier plus de cent didrachmes de Tarente au cavalier. Thurium est également bien représentée. Pour Terina, on retrouvera un exemplaire, condamné d'abord par Regling, puis réhabilité par lui : un exemple de plus qui incite à une grande prudence, aussi bien en ce qui concerne la Numismatique que l'Épigraphie, et le reste.

Ce fascicule du *Sylloge* confirme l'excellence de l'œuvre.

ADRIEN BLANCHET.

*
**

PIERFITTE (Georges). *Monnaies grecques*. 1 vol, in-8°, 166 p., 153 vign. Ed. Privat (Toulouse) et H. Didier (Paris), 1939.

M. G. Pierfitte, notre collaborateur, a reproduit dans ce petit volume une conférence faite à la Société archéologique du midi de la France et à la Société toulousaine d'études classiques. Il s'agissait de présenter, avec la belle collection de monnaies et médailles léguée par M. de Clausade à la ville de Toulouse, le fonds déjà déposé au Musée Saint-Raymond. En se bornant aux monnaies grecques, c'était par soi-même une suffisante matière : 151 pièces de choix admirablement conservées, et dont il est donné ici autant d'images parfaitement bien venues.

Un seul lapsus toutefois : la lecture ΑΠ sur le statère d'Egine, pour Α—ΙΓ. D'autre part, je ne crois pas que le Grand roi de la Darique s'agenouille dans une attitude d'adoration, — (jamais dans la numismatique l'orant n'est un prêtre ou un fidèle, c'est le dieu lui-même), — mais qu'il prend la position d'un archer qui s'apprête à tirer, ainsi que le dit Babelon dans son Catalogue, à moins que ce ne soit la figuration archaïque de la course.

Remarquez principalement le Zeus de Locres, le taureau de Géla, l'Apollon de Leontini, le Zeus de Philippe II, le portrait de Persée, celui de Mithridate surtout, si frappant entre les effigies un peu rudes de son père et sa propre idéalisation quelque peu affadie, celui d'Antiochus IV, etc. Chaque pièce est accompagnée d'un commentaire historique mythologique, artistique, puisé aux meilleures sources, à la fois sobre et complet. C'est une lecture des plus agréables.

A. DIEUDONNÉ.

*
**

FOURNIER (P.-F.). *Trésors de monnaies découverts dans le département du Puy-de-Dôme*, s.l.n.d., in-8°, 23 p., 2 fig. (Extr. du *Bull. hist. et scient. de l'Auvergne*, 1939, 1^{er} trim.).

Prenant pour point de départ mon livre de 1900, le savant archiviste du Puy-de-Dôme a dressé, pour son département, un inventaire aussi complet qu'il est possible de le faire aujourd'hui, et il compte maintenant une douzaine de dépôts monétaires romains : à Bard ; Bas-et-Lezat ; près de Châteauneuf ; Clermont (2) ; près de Cohat ; Pardines ; Les Martres d'Artières ; près du Mas ; Le Mont-Dore ; près de Sarras ; Saint-Beauzire.

Ces découvertes, que j'ai l'intention de signaler dans le Supplément de mon livre de 1900 sur les *Trésors de monnaies romaines*, concernent plusieurs époques de l'Empire ; notons en particulier celle de Bard, enfouie sous Tetricus et la plus importante de Clermont, sous Postume. Des enquêtes semblables présentent un très grand intérêt.

ADRIEN BLANCHET.

*
**

ALFÖLDI (Andreas). *Siscia. Vorarbeiten zu einem Corpus der in Siscia geprägten Römischen Kaisermünzen. Heft V. Verzeichnis der Antoniniane des Kaisers Probus*. Budapest, 1939, in-4°, 88 p. et LIV pl. lithogr. (comptées pour des pages). Extr. du *Numizmatikai Közlöny*, XXXVI-VII, 1937-38, p. 3-88.

C'est une bonne idée que l'auteur suit avec constance et science, en relevant tous les types et les variétés infinies des *antoniniani* de Probus, émis à Siscia, cette ville qui s'intitulait SISCIA PROBI AVG. Un tel travail ne saurait d'ailleurs être complet, car, si l'auteur a connu et vu souvent lui-même quelque 80 musées et collections, il ne semble pas que ceux d'Amérique aient pu être atteints par son enquête, d'ailleurs très digne de louange. Et, en Europe même, combien de particuliers détiennent quelques-unes des innombrables monnaies de Probus !

Tel qu'il est, le travail, avec ses petits croquis soignés, rendra des services, car il est fondé, en grande partie, sur les riches récoltes d'Alexander von Missong, qui avaient déjà servi à Otto Voetter.

A mon avis, toutes ces variétés, si nombreuses avec d'infimes détails, prouvent que la quantité de coins nécessaires devait nuire à l'exactitude de ces coins qui était approximative, malgré les instructions données et la bonne volonté des graveurs. Il ne faudrait donc pas chercher à tirer de ces variétés des conclusions trop strictes. Et je crois aussi qu'un projet aussi vaste que celui exposé dans cette monographie, ne saurait être envisagé même seulement pour la numismatique de la seconde moitié du III^e siècle. Car le plan apparaît peu susceptible d'être poursuivi par la plupart des travailleurs. Cette critique est en même temps un éloge de M. Alföldi : Combien trouverait-on d'érudits à sa mesure ?

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

DEMOLE († Eugène) et WAVRE († William). *Histoire monétaire de Neuchâtel*, revue et publiée par Léon Montandon... Neuchâtel, Société d'Histoire et d'Archéologie, 1939, in-8°, 354 p., 16 pl., fig. dans le texte (Publications de la Société d'Histoire et d'Archéologie du C^{on} de Neuchâtel, N^{lle} S^{ie}, t. III^e).

Ce beau volume est en grande partie l'œuvre de deux érudits qui n'ont pas eu la joie de le voir naître. Mais au moins c'est à des mains expertes qu'est revenu l'honneur de revoir et de terminer le travail ; nul, mieux que M. Léon Montandon, conservateur du Cabinet de Numismatique au Musée d'histoire de Neuchâtel, n'était désigné pour cette tâche, qui donne quelque satisfaction, mais qui comporte aussi une responsabilité.

Après avoir exposé les débuts du monnayage établi après l'inféodation du droit de battre monnaie, faite par l'évêque de Lausanne, on a noté le différend entre l'évêque et le comte de Neuchâtel ; il y eut ensuite l'accord de 1272, une concession en 1347, de nouvelles conventions en 1377 et 1387, qui mentionnent *des angsters* ou *angisters* dont la comtesse Isabelle émit 40.000 exemplaires. Plusieurs maisons, qui succédèrent à celle de Neuchâtel, n'exercèrent pas le droit monétaire, et la Maison d'Orléans-Longueville ne l'exerça qu'à partir de Marie de Bourbon, en 1589, non sans des difficultés sérieuses. Le monnayage d'Henri I^{er} d'Orléans-Longueville est particulièrement important, ainsi que celui d'Henri II (1596-1618) ; les émissions d'Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, et de Charles-Paris d'Orléans-Longueville sont plus rares ; celles de Marie, duchesse de Nemours, le sont moins. Le système était double, rattaché d'une part au système français et d'autre part au système allemand ; il resta tel avec la maison de Prusse (1707-1806). Avec Alexandre Berthier (1806-1814), on eut encore des pièces d'un batz ; et puis de deux francs et cinq francs.

On trouvera des reproductions de poinçons de diverses pièces, des coins cylindriques de l'écu de 1622 (semblables à ceux employés en Alsace). Ne pouvant signaler tout ce qu'il y a d'intéressant dans cette monographie, je m'en voudrais de ne pas attirer l'attention sur le frontispice qui reproduit une miniature de la Chronique de Diebold Schilling, où l'on voit les comtes de Neuchâtel et de Kybourg, qui assistent à la frappe de la monnaie « Contre les Bernois ».

ADRIEN BLANCHET.

*
**

HUSZÁR (Lajos). *Szent István Pénzei*. Budapest, 1938, in-4°, 33 p., 11 fig. (En hongrois ; résumé en allemand).

M. Louis Huszár a résumé ce que l'on peut savoir de la numismatique du premier roi de Hongrie, Etienne le Grand (1001-1038). Ce prince frappa évidemment monnaie dès qu'il prit son titre royal. A cette époque-là, la Hongrie se servait de bétail et de pelleteries en guise de monnaie, et aussi du Dirhem arabe et du *solidus* byzantin.

Le veau ou jeune taureau valait alors un *solidus*. Les monnaies d'Etienne présentent deux croix et les légendes *Stephanus rex* et *Regiā Civitas*. Elles sont inspirées par les demi-deniers du duc de Bavière Henri II, frappés à Ratisbonne (985-995). Le poids des pièces d'Etienne (0.80 environ) démontre bien qu'il s'agit d'oboles (à bon titre d'ailleurs). Il existe des monnaies plus larges que le module ordinaire (15-17 mill.), mais, de provenance septentrionale, elles doivent être des imitations.

Le monnayage d'Etienne est probablement sorti de Gran (Esztergom, *Regia civitas*).

Des imitations du numéraire d'Etienne, de mêmes titre et poids, à peu près, mais avec des légendes déformées, proviennent de trouvailles du Nord et doivent avoir été émises par les ducs Wendes, qui ont aussi imité les deniers saxons du XI^e siècle, M. Huszár a étudié avec soin, en donnant de petites cartes, les modes de dispersion des monnaies d'Etienne et de ses successeurs. Il a montré ainsi l'importance du commerce hongrois dans les pays de la Baltique ; mais, au XII^e siècle, ce commerce fut orienté davantage vers l'Occident.

ADRIEN BLANCHET.

*
**

SHAMSUDDIN AHMAD. *A Supplement to volume II of the Catalogue of coins in the Indian Museum, Calcutta (The Sultāns of Delhi and their contemporaries)*. Delhi, 1939, ix et 152 p., 5 pl. photot.

C'est en 1907 que le premier catalogue de ces séries a été publié ; plusieurs centaines de pièces ont augmenté la collection de l'Indian Museum depuis cette époque.

Les six dynasties des sultans de Delhi sont représentées. Ceux du Bengale n'ont pas moins de 238 pièces. La série des monnaies des sul-

tans de Madura est particulièrement importante pour le xiv^e siècle. La récolte a été moindre pour les sultans du Kashmir; mais les Bahmanis de Gulbarga sont bien représentés, de 1347 à 1525. Peu de monnaies des sultans de Jaunpour (xv^e s.). Bonne série des sultans de Goujaret (xv^e-xvi^e s.); plus riche encore pour les sultans du Mālwa.

Les pièces les plus importantes sont d'argent au nom d'un nouveau prince, le sultan de Bengale, Alauddin Firoz shah, fils de Bayazid shah; elles sont datées de 817 H (1414 de notre ère). D'autres exemplaires ont été révélés par le trésor de Rupganj (Dacca).

ADRIEN BLANCHET.

1871
Lettre de M. de ...
à M. de ...
Paris le 15 Mars 1871

Je vous remercie de votre lettre
du 12 courant et de la peine
que vous prenez à m'écrire.

Je suis très heureux de
recevoir de vos nouvelles
et de savoir que vous
vous portez bien.

Je vous prie de croire
à l'assurance de ma haute
et dévouée amitié.

TABLE
MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE — TOME QUATRIÈME

1940

NUMISMATIQUE DE L'ANTIQUITÉ

CONDURACHI (E.). Le « Θεὸς μέγας » des monnaies d'Odessos... 1-20

BLANCHET (Adrien). Numismatique gallo-romaine. Les trésors de Pezou et de Toucy et le monnayage provincial sous Tetricus. — Pl. III et IV..... 69-101

Chronique : Trouvailles, 109. — La fuite d'Enée, 109. — Chypre, 109. — Comparaison des minimi des dépôts d'Angleterre et de France, 110. — La monnaie de Domitilla, 110. — Monnaies de Syrie, 111.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

Monnaies françaises.

LE GENTILHOMME (P.). Aperçu sur quelques aspects du monnayage des peuples barbares..... 21-37

DIEUDONNÉ (Adolphe). Sur les privilèges des monnayeurs... 103-107

Chronique : Un tiers de sou de Châteaumaillant (Cher), 111. — Article posthume de Maurice Prou sur le sou, 112. — Denier parisis et denier tournois, 113. — Monnaie de compte de Toulouse, 113. — Ateliers de Limoges, 114.

Médailles et jetons.

BLANCHET (Adrien). Les médailles de Charles X, roi de la Ligue. — Pl. II..... 60-68

Chronique : L'effigie de Jean Paléologue, 115. — Médaille du combat de Villers en-Cauchies, 115. — Briquet de Bourgogne, 116. — Médailles nouvelles, 116. — Jetons des ducs de Longueville, 116.

Monnaies étrangères.

BABELON (Jean). La trouvaille de Waltenheim. — Pl. I..... 53-60

SIGILLOGRAPHIE

Chronique : Sigillographie neuchâteloise, 117.

MUSÉOGRAPHIE

DIBUDONNÉ (Adolphe). Le droit et le revers des monnaies..... 39-52

Prix de Numismatique Duchalais, 117.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

RIZZO (G.-E.). <i>Intermezzo : Nuovi Studi archeologica su le monete greche de la Sicilia</i>	119
<i>Sylloge Nummorum Graecorum</i> , vol. III. The Lockett Collection, P. I.....	120
PIERFITTE (Georges). Monnaies grecques.....	121
FOURNIER (P.-F.). Trésors de monnaies découverts dans le département du Puy-de-Dôme.....	121
ALFÖLDI (Andreas). Siscia... Verzeichnis der Antoniniane des Kaisers Probus.....	122
DEMOLE († Eugène) et WAVRE († William). Histoire monétaire de Neuchâtel.....	123
HUSZAR (Lajos). Szent Istvan Penzei.....	124
SHAMOUDDIN AHMAD. A Supplement to vol. II of the Catalogue of coins in the Indian Museum, Calcutta (The Sultans of Delhi...)	124

Le Gérant : Jean MALYE.



1



2



3



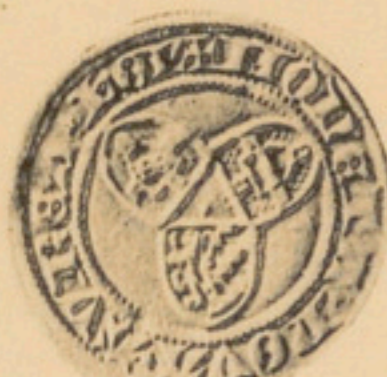
4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



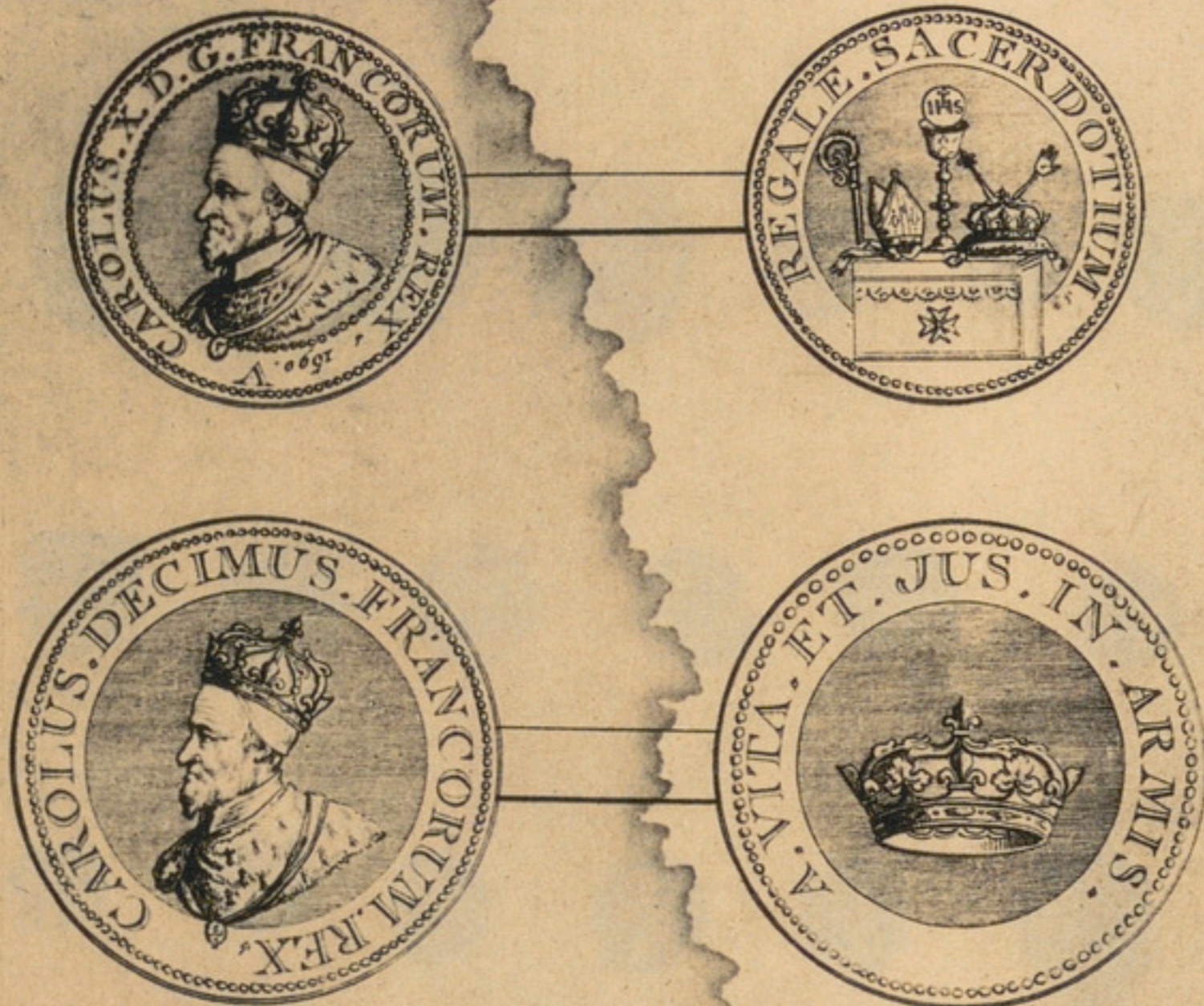
14



LA TROUVAILLE DE WALTENHEIM



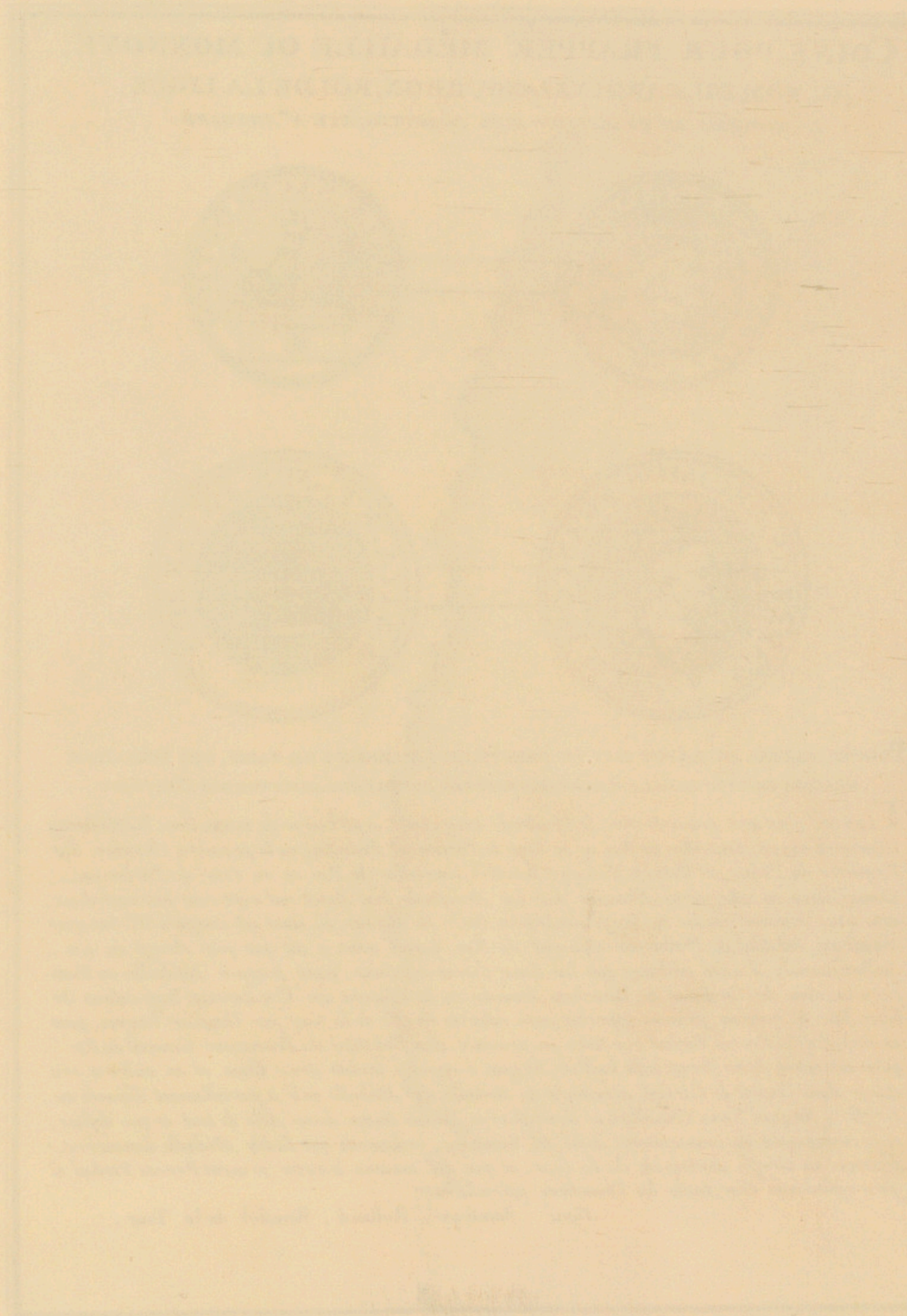
COINS POUR FRAPPER MÉDAILLE OU MONNOYE,
 AU NOM DU CARDINAL-BOURBON, ROI DE LA LIGUE,
 TROUVÉS EN LA MAISON DES JÉSUITES, RUE S^T ANTOINE.

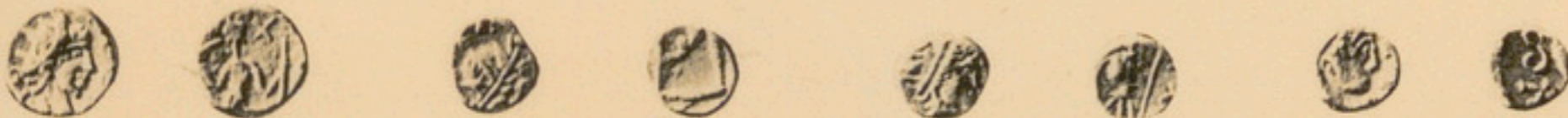


PROCÈS VERBAL. DU DÉPÔT FAIT AU GREFFE DU PARLEMENT DE PARIS, DES MÉDAILLE
 ET COINS TROUVÉS DANS LA MAISON PROFFESSE DES SOY-DISANS JÉSUITES, RUE S^T ANTOINE.

L'an mil sept cent soixante trois, le Vendredi cinq Aoust, sept heures du matin, Nous Barthelemy Gabriel Rolland, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, Président en la premiere Chambre des Requetes du Palais, et Pierre Philippe Rouffel, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, Commissaires en cette partie, Nommés par les Arrests du six Aoust mil sept cent soixante-deux, nous nous sommes rendus au Greffe des Dépôts Civils de la Cour, où étant est comparu M^r. Jacques Sainfray, Substitut du Procureur Général du Roi, lequel nous a dit que par Arrest du 22 - Juillet dernier, il a été ordonné que les deux Carrés ou Coins, pour frapper Médaille ou Monnoye au nom du Cardinal de Bourbon, trouvés en la Maison des Cy-devant Soy-disans Jésuites, Rue S^t Antoine, seroient apportés sans délai au Greffe de la Cour par l'huissier Seguin, pour en être dressé Procès Verbal par Nous en présence d'un Substitut du Procureur General du Roi... qu'en exécution dudit Arrest ledit huissier Seguin a apporté lesdits deux Coins, et en outre a cru entrer dans l'esprit de l'Arrest, en retirant du Médaille une Médaille qu'il a pareillement déposée au Greffe... surquoi Nous Conseillers et Commissaires susdits avons donné Acte de tout ce que dessus; et en consequence, du consentement dudit M^r. Sainfray, ordonnons que ladite Médaille demeurera déposée au Greffe des Dépôts de la Cour, et que du contenu à notre présent Procès Verbal il sera référé à la Cour, toutes les Chambres assemblées.

Signé Sainfray, Rolland, Rouffel de la Tour.





[Faint, illegible text in the first line]

[Faint, illegible text in the second line]

[Faint, illegible text in the third line]

[Faint, illegible text in the fourth line]

[Faint, illegible text in the fifth line]

[Faint, illegible text in the sixth line]

[Faint, illegible text in the seventh line]



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE
NUMISMATIQUE

HONORÉE PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DU PRIX DUCHALAIS (1910 et 1930)

ET

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET
DU 4 JANVIER 1924.

SIÈGE SOCIAL : HÔTEL DE LA MONNAIE, QUAI CONTI, PARIS VI^e

LISTE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 1939

*(sans les modifications que les circonstances
ne nous permettent pas d'introduire pour l'année 1940.)*

ET MENTION DES SÉRIES FAISANT L'OBJET DE LEURS ÉTUDES

Gr. grecques.
R. romaines.
B. byzantines.

G. gauloises.
F. françaises.
F. f. féodales françaises.

Fr. royales françaises.
E. étrangères.
J. jetons.

MEMBRE D'HONNEUR

S. M. VICTOR-EMMANUEL III, ROI D'ITALIE.

PRÉSIDENTS HONORAIRES (2)

MM. BLANCHET (Adrien), ✱, Membre de l'Institut, Bibliothécaire hono-
raire à la Bibl. Nat., 10, boulevard Émile-Augier, Paris XVI.

DIEUDONNÉ (Adolphe), ✱, Conservateur honoraire du Cabinet
des Médailles et Antiques à la Bibliothèque Nationale, 14, rue
Worth, Suresnes (Seine).

MEMBRES HONORAIRES (7)

- MM. ALLAN (J.), Conservateur du Cabinet des Médailles du British Museum, Londres W. C. (Angleterre).
- BAILHACHE (D^r Julien), ✱, ✨, 1, place de la Mairie, Gennevilliers (Seine)..... Mon. F.
- BOUCLIER (Albert), 90, boulevard Malesherbes, Paris VIII.
Mon. F., E., Méd., J.
- CESANO (M^{lle}), Conservatrice au Musée national des Thermes, à Rome.
- HILL (Sir G.-F.), Directeur honoraire du British Museum, 12, Sussex Place, Londres N. W. 1. (Angleterre).
- MAN (M^{lle} Marie DE), rue Saint-Pierre, F, 39, Middelbourg (Pays-Bas).
- TOURNEUR (V.), Conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique, à Bruxelles (Belgique).

MEMBRES TITULAIRES (45)

- MM. BABELON (Jean), ✱, Conservateur du Cabinet des Médailles, 106 *bis*, rue de Rennes, Paris VI.
- BÉZAGU (Louis), 61, cours d'Aquitaine, Bordeaux (Gironde).
(Membre à vie.)
- BLANDIN (Roger), 22, rue de Nancy, Épinal (Vosges).
- BOULOT (Edmond), Inspecteur des Postes et des Télégraphes, 54, rue du Jeu-de-Paume, à Moulins (Allier).
Mon. F., de Louis XI à nos jours.
- BURCKHARDT (D^r), Bibliothèque de la Ville de Zurich (Suisse).
- CAZALAS (G^{al}), C ✱, 20, rue des États-Généraux, Versailles (Seine-et-Oise)..... J.
- CORA (Louis), Rapallo (Italie).
- CÔTE (Claudius), 33, rue du Plat, Lyon (Rhône).
Mon. F., de Savoie et des Dombes. Sceaux gothiques.
- COUDURIER DE CHASSAIGNE (J.), ✱, 14, rue Raynouard, Paris XVI.
Mon., Méd., J. du Lyonnais et de la Bourgogne.
- DELEPIERRE (Jean), ✱, 2, rue Gerbillon, Paris VI. Mon. Gr. et R.
- DORY (C^{el}), C ✱, ✨, 27, boulevard Gambetta, Grenoble (Isère).
Mon. F. r., Poids monétaires.
- ESPEZEL (Pierre D'), 7, rue Delaizement, Paris XVII.

- MM. FLORANGE (Charles), ✱, ☞, conseiller du commerce extérieur de la France, 19, Avenue d'Orléans, Paris XIV.
- FORRER (Léonard), Helvetia 24, Homefield Road, Bromley, Kent (Angleterre).
- GUILLON (René), ✱, Directeur honoraire de la Banque de France, 9, avenue d'Épineuil, Pontoise (Seine-et-Oise).
- HANIN (R.), 45, boulevard Suchet, Paris XVI.
- HESS (Georges), 23, boulevard Foch, Le Havre (Seine-Inférieure).
- HOLLANDE (D^r), ✱, 3, rue Pierre-Haret, Paris IX.
- HYDE (James H.), G. O. ✱, 18, rue Adolphe-Yvon, Paris XVI (Membre à vie.)
- JACQUIOT (M^{lle} Joséphe), 47, boulevard Murat, Paris (XVI^e).
- JAGUENEAU (Frédéric), 34, boulevard des Belges, Nantes (Loire-Inférieure)..... Mon. R. et F.
- JAMESON (Robert), ✱, 8, avenue Velasquez, Paris VIII. (Membre à vie.)
Mon. Gr. d'or et d'argent et iconogr. des empereurs romains (or).
- JEANBERNAT BARTHELEMY DE FERRARI DORIA (Emmanuel), avocat, villa Doria, boulevard Chave, Marseille (Bouches-du-Rhône).
En son nom et en souvenir de ses deux fils morts pour la France. (Membre à vie.)
- JEULIN (Paul), 3, rue Raymond-Poincaré, Troyes.
- KOLB (D^r P.), O. ✱, ☞, 178, rue de Courcelles, Paris XVII. (Membre à vie.)..... Mon. R. Gr. et G.
- LE GENTILHOMME (P.), Bibliothécaire au Cabinet des Médailles, 98, rue Erlanger, Paris XVI.
- LHÉRITIER (G^{al} Jacques), Paris.
- LONGUET (D^r), O. ✱, ☞, 39, rue Bruebach, Mulhouse (Haut-Rhin).
Mon. B. mérovingiennes et de l'Orient latin.
- MANTEYER (Georges DE), Archiviste honoraire des Hautes-Alpes, Gap, et à Manteyer, par la Roche des Arnauds (Hautes-Alpes).
- MONTANDON (Léon), Conservateur du Cabinet des Médailles au Musée historique de Neufchâtel (Suisse).
- MULLER (D^r Camille), 8, boulevard du Champ-de-Mars, Colmar (Haut-Rhin).
- NANTEUIL DE LA NORVILLE (Henry DE), 10, rue Las-Cases, Paris VII.
Mon. Gr.
- PATRIGNANI (A.), 7, Piazza Umberto I^e, Bologne (Italie).
Mon. et Méd. napoléoniennes, Méd. papales depuis Martin V.

- MM. PAYEUR (G.), Propriétaire à Dijon, Saint-Dié (Vosges).
Mon. R. et lorrains du M. A.
- PERRIGAULT (Albert-Oscar), 22, rue de Bordeaux, Le Havre
(Seine-Inférieure).
Mon. F. de la République, de l'Empire et des colonies.
- PRIEUR (Pierre), 115, rue Lauriston, Paris XVI.
Mon. F. r. de Hugues Capet à Louis XVI.
- PROTAT (Émile), Les Chanoux, à Mâcon (Saône-et-Loire).
- RICKLIN-SERY (J.), 29, rue d'Épinal, Golbey (Vosges).
Mon. R., B. et F.
- ROLLAND (Henri), ✱, ✶, Correspondant du Ministère de l'Édu-
cation Nationale, Voie Aurélienne, à Saint-Remy-de-Pro-
vence (B.-du-R.).
- ROMANOS (Athos), ancien Ministre de Grèce, 14, rue Dumont-
d'Urville, Paris XVI.
- SCHOTT (Édouard), 26, rue des Murs, Saverne (Bas-Rhin).
Mon. Gr. R. et F.
- SILBERMANN (Victor), à Thann (Haut-Rhin).
- THÉRY (Louis), 39, rue de Bourgogne, à Lille (Nord).
- THIOLLIER (Noël), Archiviste-Paléographe, 28, rue de la Bourse,
à Saint-Étienne (Loire).
- VILLIERS (Henry), 1, rue de la Platière, à Lyon (Rhône).

MEMBRES CORRESPONDANTS (94)

- MM. ALVARO DE SALLES OLIVEIRA, 54 Quintino Bocay, Sao Paulo
(Brésil).
- ASSALET (C^t), 50 *bis*, rue d'Autun, à Chalon-s.-Saône (S.-et-L.).
- AUBEY (C^t Joseph), O. ✱, ✶, Château de la Cour, Verdun-en-
Berry (Cher).
- AVOT (Louis), 19, rue de la Trémoille, Paris VIII.
- BAILLE (Marcel), 68, avenue Ledru-Rollin, Paris XII.
- BON (M^{me}), 11, rue Rondelet, Montpellier (Hérault).
- BONNET (Émile), Président de la Société archéologique de
Montpellier, 11, rue du Faub.-Saint-Jaumes, Montpellier
(Hérault)..... Mon. G., F. f. et J. du Languedoc.
- BOURGEY (Étienne), 7, rue Drouot, Paris IX.
- BOYER (Pierre), 17, rue de Metz, Toulouse (Haute-Garonne).
- BUJEAUD (André), Sainte-Hermine (Vendée).

- MM. BURGUBURU (Germain-Paul), ✱, 30, rue Hériard-Dubreuil, Bordeaux (Gironde). Poids monétaires, documents métrologiques.
- CASTAING (Roger), 25, avenue Auguste-Bracquemond, Sèvres (Seine).
- CÉLORON DE BLAINVILLE (Paul), 3, rue Amand Louis, Vert-le-Petit (S.-et-O.).
- CERCLE NUMISMATIQUE D'ALSACE, 1, rue du Dôme, Strasbourg (Bas-Rhin).
- COMTE CHANDON DE BRIAILLES, La Cordelière, Chaource (Aube).
- CHARNOZ (Pierre), 47, rue de Berri, Paris VIII.
- CHARVILHAT (D^r Gaston), à Issoire (Puy-de-Dôme).
Mon. Gr., R. et de l'Orient latin.
- CHENU (L^t-C^{el} P.-A.), ✱, Chezal Benoît (Cher).
Mon. F. r. et Sceaux matrices.
- CHERONNET (D^r), 24, rue Thoré, Le Mans (Sarthe).
- CIANI (L.), 54, rue Taitbout, Paris IX.
- CRÉPY (Max), 8, place des Trois-Villes, Marcq-en-Barœul (Nord).
- DAVIDOVITCH (B.), 17, rue d'Hauteville, Paris X.
- DAYET (D^r Jean), rue de Besançon, Pont-de-Roide (Doubs).
- DUCLOS (Armand), 58, rue de Paris à Essonnes (Seine-et-Oise).
- DUPONT (Camille), 4, rue Saint-François-de-Sales, Annecy (Haute-Savoie)..... Mon. R., B. et F. r.
- DUQUÉNOY (Alfred), 30, rue Gambetta, Arras (Pas-de-Calais).
- ECK (D^r), Riedesheim (Haut-Rhin).
- EMPEDOCLES (Grégoire), 34, rue de l'Académie, Athènes (Grèce).
Mon. Gr.
- ESKELL (Eustace-L.), 30, Old Brompton Rond, South. Kinsington Londres. S. W. 7. (Angleterre).
- FEUARDENT (Robert), 4 place Louvois, Paris II.
- FLORANGE (Jules), 17, rue de la Banque, Paris II.
- FORIEN (Jean-Georges), 6, rue Philippe-de-Metz, Bois-Colombes (Seine)..... Mon. de l'Orient latin.
- GAUTHIER (D^r Octave), 6, boulevard Dubouchage à Nice (Alpes-Maritimes)..... Mon. G. F. r. et J.
- GÉRARD (Lucien), 55, rue Jean-Macé à Brest (Finistère).
- GROUPE NUMISMATIQUE DU COMTAT à Avignon (Vaucluse).
- GUILLER (Pierre), 21, rue de la Commanderie à Fontenay-le-Comte (Vendée).
- HELO (Ch.), Villa Les Palmiers, La Forest-Fouesnant (Finistère).

- MM. HERZFELDER (Hubert), 77, rue des Saints-Pères, Paris VI.
Mon. Gr. et R.
- HEWLET (Lionel M.), Greenbank, Harrow-on-the-Hill, Middlesex (Angleterre). (Membre à vie.)..... Mon. anglo-françaises.
- HIQUILY, Directeur des Contributions indirectes, 21, rue des Murlins, Orléans (Loiret).
- JOUGLA (M^{lle} Ant.), 88, rue Chèvre, Angers (Maine-et-Loire).
- JUNGFLEISCH (Marcel), 32, rue Saptieh, Le Caire (Égypte).
- LABOURET (Henri), ✱, Conseiller à la Cour d'appel de Paris, 24, avenue du Petit-Chambord, Bourg-la-Reine (Seine)... J.
- LA CHAUSSÉE (C^{el}), O. ✱, 6, place Pasteur, Bayonne (Basses-Pyrénées).
- LAFOLIE (Paul), 23, rue Chapon, Paris III.
- LAGASSE (Maurice), 3, Place de la Madeleine, Paris VIII.
- LALLEMANT (Jean), à Sommevoire (Haute-Marne).
- LEFÉBURE (Étienne), 65, avenue Ortolan, Toulon (Var).
- LEREÜIL (Maurice), O. ✱, ✱, Président de la Société d'Archéologie et des Beaux-Arts de Chaumont, 12, rue de l'Odéon, Paris VI.
- LINARD (Pierre-Émile), rue du Bel-Air, Montgeron (Seine-et-Oise).
- MACÉ (D^r Alex.-Julien-Charles), 1, place de Verdun, à Guingamp (Côtes-du-Nord).
- MARTIN (Edmond), 48, rue de Château-Landon, Paris X.
- MILESI (François), villa Chantecler, Ault-Onival (Somme).
- MINSSIEUX (Jean), 4, avenue Jules-Ferry, à Lyon (Rhône).
- MOCUDÉ (Ludovic), Président du tribunal civil de Guingamp (C.-du-N.)..... Mon., Méd., J. concernant la Bretagne.
- MORGAN DAY (William), 19, The Park Golders Hill, London N. W. 11 (Angleterre).
- MOTTE (Georges), ✱, 69, boulevard de la République, à Roubaix (Nord)..... Mon. F. r.
- MULLER-VANISTERBECK (Paul), 6, rue Jules-Lejeune, Bruxelles (Belgique).
- MUSÉE DE LA VILLE DE METZ (Moselle).
- NAVILLE (Lucien), Conches, Canton de Genève (Suisse).
- NUSSBAUM (Hans), Bahnhofstrasse, 32, Zürich (Suisse).
- PAGE (Alfred), 16, rue Milton, Paris IX.
- PARUCK (Furdoonjee D. J.), Gool Mansion, 141 Tardeo, Bombay 7 (Indes Anglaises).

- MM. PÉLOT (D^r), 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Montbéliard (Doubs).
 PERRET (Victor), 30, rue de la Villette, Paris XIX.
 PIERFITTE (Georges), 1, rue du Poids-de-l'Huile, Toulouse (H.-G.).
 PONROY (Henri), ✱, 21, rue Coursarton, Bourges (Cher).
 RAIMBAULT (Maurice), Archiviste-adj. e. r. du département des
 Bouches-du-Rhône, Conservateur du Musée Arbaud, rue
 du Quatre-Septembre, 2^a, Aix-en-Provence (Bouches-du-
 Rhône). m., M., J de la Provence, du Comtat et d'Orange.
 RATTO (Mario), 77, rue de Richelieu, Paris II.
 RAVEL (O.), 7, boulevard de Lorraine, Pointe Rouge, Marseille
 (Bouches-du-Rhône)..... Mon. Gr. et R.
 RITTER (Maurice), 8, Place Voltaire, Narbonne (Aude).
 Mon. Gr., R. et F.
 RIVES (Lucien-Louis), 6, rue Victor-Hugo, Périgueux (Dordogne).
 SAVALLE (Raymond), 140, rue du Château, Boulogne-sur-Seine
 (Seine).
 SCHÆFFER (Claude), Conservateur-adjoint du Musée des Antiquités
 nationales, Château de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
 SCHULMAN (M.), Keizersgracht 448, Amsterdam-C (Hollande).
 SENGER (Agénor Hugo DE), pasteur de l'Église réformée évangé-
 lique, à Beaumont-lès-Valence (Drôme).
 SÉRÉ (C^t J. DE), O. ✱, ✱, 22, rue de Brissac, Angers (M.-et-L.).
 SHEPARD POND, Président de la Société de Numismatique de
 Boston, 141, Longwood Avenue, Brookline Mass. (U.S.A.).
 Mon. et Méd. F. de la Révolution et de l'Empire.
 SOULLARD (Marcel), 14, rue Crébillon, Nantes (Loire-Inférieure).
 SPINK (MM.), 5-7, King Street Saint-James's, Londres, S.W.I.
 (Angleterre).
 SPOERRY (Henri), ✱, 1, rue du Sundgau, à Mulhouse (Haut-Rhin).
 m. Gr. F. f., de l'Orient latin des Indes et d'Extrême-Orient.
 STRAUSS (Louis), 180, boulevard Berthier, Paris XVII.
 THIBAUT (Pierre), 18, rue Sainte-Adélaïde, Versailles (S.-et-O.).
 THIRIOT (Louis), 23, rue Raymond-Poincaré, Commercy (Meuse).
 THOULET (O.), 37, rue de la Gare, Saint-Brieuc (Côtes-du-
 Nord)..... Mon. F.
 TOURRES (A.), 15 bis, rue du Maréchal-Joffre, Le Havre (Seine-
 Inférieure).
 TRASSAGNAC (D^r), Médecin-général, O. ✱, 15, quai Voltaire,
 Paris VII..... Mon. Gr., R., G. et F. r.

- MM. TRAVAILLEUR (Paul), 27^a, rue du Contrat-Social, Rouen (S.-I.).
 TRICOU (Jean), 90, quai Pierre-Scize, Lyon (Rhône).
 VASSY (Albert), Conservateur du Musée Archéologique de Vienne (Isère).
 VIAN (Carlo), huissier, 7, rue A.-de-Pontmartin, Avignon (Vaucluse)..... Mon. R. G. F. r. et f. (Avignon et Orange).
 VILLEFAIGNE (J. DE), 1, rue Delaizement, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 VISART DE BOCARMÉ (Albert), 18, rue Saint-Jean, Bruges (Belgique).
 Méd., J. historiques et méreaux des Pays-Bas, Méd. artistiques modernes. Poids monétaires.

ANCIENS PRÉSIDENTS

V^{te} DE PONTON D'AMÉCOURT. — V^{te} J. DE ROUGÉ, 1889. — A. DE BELFORT, 1890-91. — E. CARON, 1892. — M. DE MARCHÉVILLE, 1893-4, 1900-01. — P. BORDEAUX, 1895-96-97, 1905-06. — Comte de CASTELLANE, 1898-99, 1902 et 18-19. — Adrien BLANCHET, 1903-04 et 11. — Commandant BABUT, 1907-08, 12-13. — SUDRE, 1909-10. — C^el ALLOTTE DE LA FUYE, 1914-15, 20-21. — A. DIEUDONNÉ, 1916-17. — A. BOUCLIER, 1922-23. — Docteur J. BAILHACHE, 1924-25 et 32. — R. RICHEBÉ, 1926-27. — Ph. MORICAND, 1928. — Général CAZALAS, 1929-30 et 1937-38. — Ch. PRIEUR, 1931. — J. COUDURIER DE CHASSAIGNE, 1933-1934. — A. DE BARY, 1935-1936.

BUREAU 1938-39 et 1940

HENRI ROLLAND, président. — Général LHÉRITIER, vice-président. — P. LE GENTILHOMME, secrétaire. — M^{lle} JACQUIOT, en remplacement de M. P. PRIEUR, trésorier. — Général CAZALAS, et E. SCHOTT, membres du Conseil.

PRIX DE NUMISMATIQUE

FONDÉ PAR M^{me} V^{ve} BABUT

Une fondation faite en souvenir du commandant A. Babut permet à la Société française de numismatique de décerner un prix biennal, d'une somme qui ne saurait être inférieure à mille francs, à un auteur de nationalité française, membre honoraire, titulaire ou correspondant de la Société, pour un livre ou mémoire sur notre numismatique nationale, ancienne ou moderne, publié dans les deux années précédant le concours. Exceptionnellement, le prix pourra être décerné à un travail dactylographié.

Le prix Babut aurait dû être décerné pour la troisième fois en juillet 1940.

PROCÈS-VERBAUX DE L'ANNÉE 1940

SÉANCES DE JANVIER A MAI.

[Les circonstances nous obligent à supprimer le compte-rendu exact des séances. Nous groupons les communications présentées].

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« Un document, venu entre mes mains, apporte des renseignements intéressants sur le fonctionnement de la Monnaie de Paris en 1795. Il s'agit d'une lettre adressée par « Dupré, graveur des Monnaies, aux citoyens composant l'Agence des Monnaies », le 19 fructidor de l'an 3 (7 sept.). En voici les passages principaux :

« Je vous ai invité par ma lettre du 9 de ce mois à écrire à la Commission des Revenus Nationaux à l'effet de me faire déliyrer par elle une somme de 200.000¹. pour subvenir tant aux achats par moi faits de plusieurs parties d'acier nécessaires à la formation des carrés et Poinçons des nouvelles pièces, qu'au paiement des premières main d'œuvres et dépenses urgentes.

Je vous ai fait cette réclamation en conséquence d'un arrêté des Comités de Salut Public et des finances réunis, en date du 14 Thermidor dernier... Par votre lettre en réponse, datée du 11 du courant, vous me prescrivez l'ordre qu'il vous a paru convenable d'établir pour effectuer la remise des fonds qui me sont nécessaires.

Je crois devoir vous observer, citoyens, que non seulement la mesure que vous avés cru devoir adopter à ces égards, nuirait à la célérité des opérations qui me sont confiées ; mais encore qu'elle s'écarte des intentions de l'arrêté en exécution duquel j'ai formé ma demande.

En effet, les Comités de Salut Public et des finances réunis, en

ordonnant qu'il serait pris sur les fonds, dont la Commission des Revenus Nationaux a la dispensation, les sommes qui me sont nécessaires pour les opérations dont je suis chargé, et en arrêtant positivement que ces sommes me seraient remises sur mes quittances, ne m'ont point considéré comme un agent comptable de deniers mis entre ses mains ; mais bien comme un artiste chargé d'un travail important à la chose Publique, ou comme un entrepreneur chargé d'un ouvrage considérable et... comme étant obligé de subvenir à des frais immenses aux avances desquels une fortune particulière ne pourrait satisfaire...

Ne pensés pourtant pas, citoyens, que je veuille, en vous offrant ces observations, soustraire en quoi que ce soit, ma conduite aux regards vigilans d'aucune des administrations avec lesquelles je puis correspondre relativement à l'objet dont il est question ; je cherche seulement à seconder les vues des comités en évitant les entraves et les retards que des formalités superflues peuvent produire.

Je ne vous dissimulerai pas que le délai que vous avés mis à répondre à ma demande m'a forcé de recourir à des Emprunts pour effectuer les achats de carrés propres à la fabrication dont il s'agit et de plusieurs parties d'acier de la qualité essentielle et qu'il était avantageux... que je ne laissasse pas échapper l'occasion de me les procurer.

Je vous renouvelle en conséquence la demande portée en ma lettre du 9 de ce mois, tendant à obtenir le plus promptement possible de la Commission des Revenus Nationaux une somme de deux cent mille livres.

Cette somme me servira, ainsi que je vous l'ai déjà marqué, 1^o à solder le nouvel achat que je viens de faire de 500 paires de gros carrés et de 400 L. pesant d'acier, suivant l'énoncé des factures qui sont entre mes mains et que je puis mettre sous vos yeux dans le cas où vous en exigeriez l'exhibition. Ces factures présentent une dépense de 160.705 livres, savoir :

La 1 ^{re} pour 500 de carrés à 280 ^l	140.000 ^l ;
La 2 ^o pour 185 l d'acier à 40 ^l	7.800 ^l ;
La 3 ^e pour 230 dito à 50 ^l	9.200 ^l ;
Et la 4 ^e pour 85 dito à 39.....	3.705 ^l .

2^o Le surplus de cette somme de Deux cens mille livres sera employé pour dépenses journalières de différente nature, telles que journées d'ouvriers, achat d'outils et de matières nécessaires au travail, etc.,

dont il me serait impossible de donner actuellement les détails précis et que j'estime par aperçu à 39.295¹.

Je vous prie à cet égard, Citoyens, de vouloir bien engager la Commission des Revenus Nationaux à désigner dans le mandat, qu'elle dressera pour la remise de cette somme, à la Trésorerie Nationale, qu'elle soit délivrée en billets de petite valeur étant destinée à des distributions et à de menus frais.

Je suis persuadé, Citoyens, qu'après avoir examiné de nouveau ma demande et les motifs qui l'appuient, vous ne voudrés pas mettre un plus long retard à y satisfaire.

Salut et fraternité.

A. DUPRÉ ».

Il n'y a pas lieu d'être surpris du ton assez ferme que Dupré apporte à ses revendications ; c'est que, depuis un an et plus, le 9 Thermidor avait passé et que le simple citoyen pouvait, avec quelque liberté, élever la voix.

Augustin Dupré plaidait-il uniquement la cause du bien public ? Ne plaidait-il pas un peu la sienne propre, en toute honnêteté d'ailleurs ? On sait qu'il avait été nommé graveur général des Monnaies, le 11 juillet 1791, et qu'il grava les poinçons de plusieurs pièces (essai et double sol, pièce de cinq décimes). Quant à la fabrication dont il est ici question, on peut présumer qu'il s'agit de la pièce de 5 fr. à l'Hercule, qui était aussi au type d'un poinçon de Dupré et dont les premières sortirent en vendémiaire an IV (octobre 1795), et aussi des deux décimes, décime, cinq centimes de la même époque et également gravés par Dupré ».

M. Dieudonné fait la communication suivante :

« On admet généralement, et j'ai admis moi-même, qu'il y eut deux émissions des Doubles parisis (Hoff., XII, 20) et des Doubles tournois (Hoff., XII, 23) de Philippe le Bel, cette monnaie caractéristique de sa grande mutation. L'une

serait de 1295, l'autre de 1303, celle-ci illustrée par un bail. Cela ne veut pas dire que les Doubles inaugurés en 1295 n'aient pas été presque aussitôt affaiblis, — je ne vois pas d'autre moyen d'expliquer la hausse considérable du prix du marc d'argent, — mais ces altérations par consentement tacite du roi eurent un caractère officieux et n'avaient pas lieu d'être marquées d'un différent. Au contraire, l'émission de 1303, qui représente un affaiblissement considérable officiellement reconnu, a dû être marquée d'un différent. On s'accorde à le reconnaître dans ce petit besant apposé au bas du flan du revers sur des exemplaires généralement mauvais.

Or voici que, en compulsant l'ouvrage de MM. Ed. Bernays et J. Vannérus, *Histoire numismatique du comté de Luxembourg et de ses fiefs*, Bruxelles, 1910, j'ai découvert que, dans le comté de Chiny, atelier d'Ivoix (aujourd'hui Carignan, ville française du département des Ardennes), il est attribué à Louis V, comte de Chiny, qui mourut à la fin de l'année 1299, une imitation du Double parisien de Philippe le Bel en trois exemplaires (nos 2, 3 et 4, p. 460-1), dont le 2^e et le 3^e sont munis du besant sous le mot **COMITIS** qui remplace **REGALIS**. Or ce besant fut inauguré, avons-nous dit, en 1303. Arnould III, le successeur, a ce besant sur ses Doubles parisien nos 9 et 10 et a de plus un Double tournois sans le besant (no 14) et un avec besant (no 15). Rien de plus naturel, mais que penser de Louis V ? Faudrait-il renoncer à l'attribution traditionnelle ?

Une première explication serait celle-ci. C'est Arnould III qui a frappé ces pièces au différent, en 1303 ou après, en y imprimant, pour leur donner plus de crédit, le nom de Louis V, le premier comte de Chiny qui ait frappé monnaie et avec abondance, dont le nom contribuait par conséquent à la vogue de ce numéraire.

Mais il faut bien se dire que, si on entre dans cette voie, la critique numismatique devient terriblement difficile. Veut-on par exemple que Philippe VI, en rétablissant la monnaie forte, ait frappé au nom de Louis, qui serait alors saint Louis, le père de la bonne monnaie ? Perspective troublante, et grande difficulté à reconnaître le bien de chacun. Remarquons toutefois qu'une telle pratique tendra d'ordinaire à se déceler par des indices de modernité, ici par le besant que n'a pu imprimer Louis V en personne. Mais enfin nous n'avons aucun témoignage qui décèle de pareils faits, et par conséquent il est sage de ne pas nous charger sans motif d'un embarras de plus.

L'autre hypothèse, — et M. Vannérus admet, me dit-il, cette rectification, — est que ces pièces sont l'œuvre du successeur d'Arnould III, Louis VI (1310-1336). Philippe le Bel avait cessé de frapper ces pièces, mais il les laissa dans la circulation, après les avoir amenées au pair de la monnaie forte en 1306 ; le roi leur reconnaît de nouveau, en juin 1313 (ma chronologie de la *Revue* 1929-1930, n° 410 ; cf. Saulcy, *Doc.*, t. I, p. 184), au second renforcement du règne, la même valeur, 3 pour 2 bons Deniers, et c'est seulement le 1^{er} octobre qu'un abaissement de cours est ordonné. Par conséquent, de 1310 à 1313, Louis VI a pu frapper de ces pièces, sans y gagner gros bénéfice, mais sans y perdre non plus, puisque, dans le royaume même, elles étaient reçues sans défaveur.

J'ai tout lieu de croire que, si elles étaient tolérées en France, elles devaient être encore plus nombreuses dans les régions excentriques ou limitrophes qu'au cœur du royaume. Ainsi, en 1931, j'ai montré que (*P. V.*, xv) Charles de Blois, duc de Bretagne en 1341 et 1342, avait contrefait, à Nantes et à Rennes, un Double démonétisé à Paris depuis 1340, que par conséquent ces Doubles s'étaient

réfugiés en nombre en Bretagne, comme au temps de Madame de Sévigné « avec les chapeaux pointus », puisqu'on les y imitait.

A plus forte raison Louis VI, comte de Chiny, a-t-il imité une pièce à la veille d'être ramenée au-dessous du pair, mais qui ne l'était pas encore.

Si nous attribuons à Louis V le n° XXIV, 4 et à Louis VI le n° XXIV, 3 de Bernays et Vannérus, on nous objectera l'identité de style de deux pièces qui seraient séparées par Arnould III, chez qui le trèfle arrondi est remplacé par un lis ou par un trèfle pointu. Eh bien ! Je ne m'oppose pas à ce que la variété sans besant ait été frappée comme l'autre par Louis VI, puisque les deux variétés de Doubles subsistaient conjointement dans la circulation avec même valeur de 1310 à 1313. »

M. Dieudonné fait la communication suivante :

« Le mot *Moneta*, qui est le nom de la monnaie, désigne aussi le lieu où elle était fabriquée, la Monnaie par un grand M, hôtel des monnaies ou atelier monétaire. Il en était ainsi chez les Romains. R. Mowat a même prétendu (*Num. Zeitschrift* de Vienne, 1909, pp. 87 et suiv.), ce qui est exagéré, que *Moneta* n'avait jamais eu que le second sens dans l'Antiquité.

Je veux étudier aujourd'hui les plus anciens exemples de l'emploi du mot *Moneta* dans le sens d'hôtel des monnaies au moyen âge. J'en connais deux au xi^e siècle : *Moneta Aurelianensis* à Orléans ; *Moneta Islensis* à Lille.

On lit dans ma chronologie, publiée par la *Rev. num.* en 1929 (p. 209) : « Odorannus (*Chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens*, d'après Le Blanc, p. 152 ; les *Historiens de la France*, t. X, p. 166-7 ; Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLII,

pp. 774 et 775), parlant des présents que le roi Robert (996-1031) et la reine Constance sa femme firent à Saint-Savinien de Sens, s'exprime ainsi : « *Dederunt igitur Senonis etc... Miserunt etiam a Parisiis etc...* Et un peu plus loin : *Statim regina proferens auri XIII solidos ad publicam monetam Aurelianensem apensos... Postea dedit rex Senonis etc...* »

La *moneta publica* (pour les nombreux exemples de cette expression, voyez mon *Cat. des m. capét.*, t. I^{er}, table, et mon *Manuel des m. féod.*, index, s. v. *Moneta publica* ; add. la m. du comte de Flandre, d'après Hermand) était la monnaie des anciens ateliers carolingiens passés sous l'autorité des comtes, par opposition à la monnaie résultant d'un privilège de concession, par exemple celle de Saint-Martin de Tours, qu'on appelait *propria*. La monnaie d'Orléans, gérée par le vicomte au nom du roi capétien, méritait au premier chef le nom de *moneta publica*, et ce nom a pu passer du numéraire lui-même à l'atelier où il était frappé.

Supposons d'abord qu'il s'agisse ici de la monnaie en nature. *Ad monetam Aurelianensem apensos (solidos)* signifierait, puisqu'on ne frappait pas de monnaies d'or et que le Denier d'argent était la seule monnaie légale : Sous pesés pour être évalués au change à tant de Deniers d'Orléans, mais on avouera que l'expression, ainsi admise, serait singulièrement elliptique. (Quand P. Guilhiermoz énonce que *octava decima ad parisienses* désignait une monnaie au change du parisis, l'évaluation est comprise dans la formule, ce qui est tout différent). Ensuite, pourquoi cette conversion ? Les Sous d'or donnés au monastère n'étaient-ils pas des bijoux plutôt que du numéraire ? Justement un texte de 1021, signalé dans ma chronologie, nous apprend qu'on les fondait pour en faire des calices.

Au reste, la suite du récit du chroniqueur ne laisse guère de possibilité à cette solution. On se demandera d'abord pourquoi il est dit que ces Sous ont été pesés, tandis qu'aucune mention semblable n'intervient pour les autres dons de Sous d'or. C'est que la reine Constance, qui donne de la main à la main, à Sens où elle est de passage, agit sous l'inspiration divine, on va voir comment. Après avoir rappelé que les Sous qu'elle apporte (*proferens*), byzantins ou mérovingiens, ont été pesés (*apensos*) à Orléans, sa résidence ordinaire, elle invite les moines à faire devant elle la vérification, laquelle se trouve concorder. Puis, le lendemain, quand le roi et la reine sont partis, les moines, en recommençant la pesée pour en inscrire le résultat sur leurs registres, trouvent, à leur grand étonnement, sept deniers [poids] ou plutôt, je suppose, sept (Deniers) monnaies (c. à d. Sous d'or dénommés Deniers, ce qui était aussi leur nom) de plus que la veille, et c'est un miracle dont se réjouit la communauté.

Ainsi la *moneta publica Aurelianensis* est l'atelier monétaire d'Orléans, suivant l'interprétation que j'ai donnée dans mon Catalogue (*M. capét.*, t. I, Introd., p. XLVII, n. 1). On s'étonne seulement quelque peu de l'emploi de la préposition *ad* : on attendrait plutôt *in*.

Dans le second exemple, celui de la Monnaie de Lille, le scribe a employé la préposition *in*. Ce n'est pas que la traduction de *in moneta Islensi* par « en monnaie de la ville de Lille » soit impossible ; dans un texte du règne de Philippe VI de Valois (J. Viard, *Journaux du Trésor*, art. 1428), je lis : *in duplicibus novis*, « en Doubles nouveaux », mais les preuves l'emportent de l'interprétation par : en la Monnaie de Lille. Il s'agit de l'acte de fondation de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, par le comte de Flandre Baudouin, acte scellé par le roi Philippe I^{er}, en 1055.

« *In moneta Islensi hebdomariis missam... celebrantibus quatuordecim denarios, octo presbytero, quatuor diacono, duos subdiacono, cantori quoque de eadem moneta etc...* » (A. Hermand, *Hist. monét. de l'Artois*, p. 98, d'après les *Diplômes belgiques*, Van Hende, *Num. lilloise*, 13-14 ; M. Prou, *Actes de Philippe I^{er}*, p. 74).

Les Deniers ne sont pas qualifiés ; c'est le vieux Denier carolingien qui se survit, évidemment dans la main du comte qui n'emploie pas encore, pour désigner la monnaie qu'il a confisquée, l'expression *moneta Flandrensis*, *moneta Flandrensis publica*, dont il usera quelques années plus tard. On est seulement un peu surpris que, en plus des vieux ateliers d'Arras, Gand, Bruges, le comte ait établi dès cette haute époque un atelier comtal à Lille, et une telle monnaie ne s'est pas encore rencontrée, mais bien entendu, il n'y a pas davantage de monnaie municipale de Lille aussi ancienne, et l'on sait qu'au XII^e siècle le comte avait un atelier à Lille (Monogramme de Charles le Bon, lég. *Comitis. R. ✠ De Insula, Croix*).

Ce qui est décisif, c'est que *In moneta Islensi* s'intercale au diplôme dans une énumération de noms de lieux : « *In territorio Brugensi.. ; in parrochia ville que dicitur Esnes in loco ovium Bircla nomine... ; in moneta Islensi... ; in prefato loco, id est Bircla... ; in territorio Yprensi... etc.* »

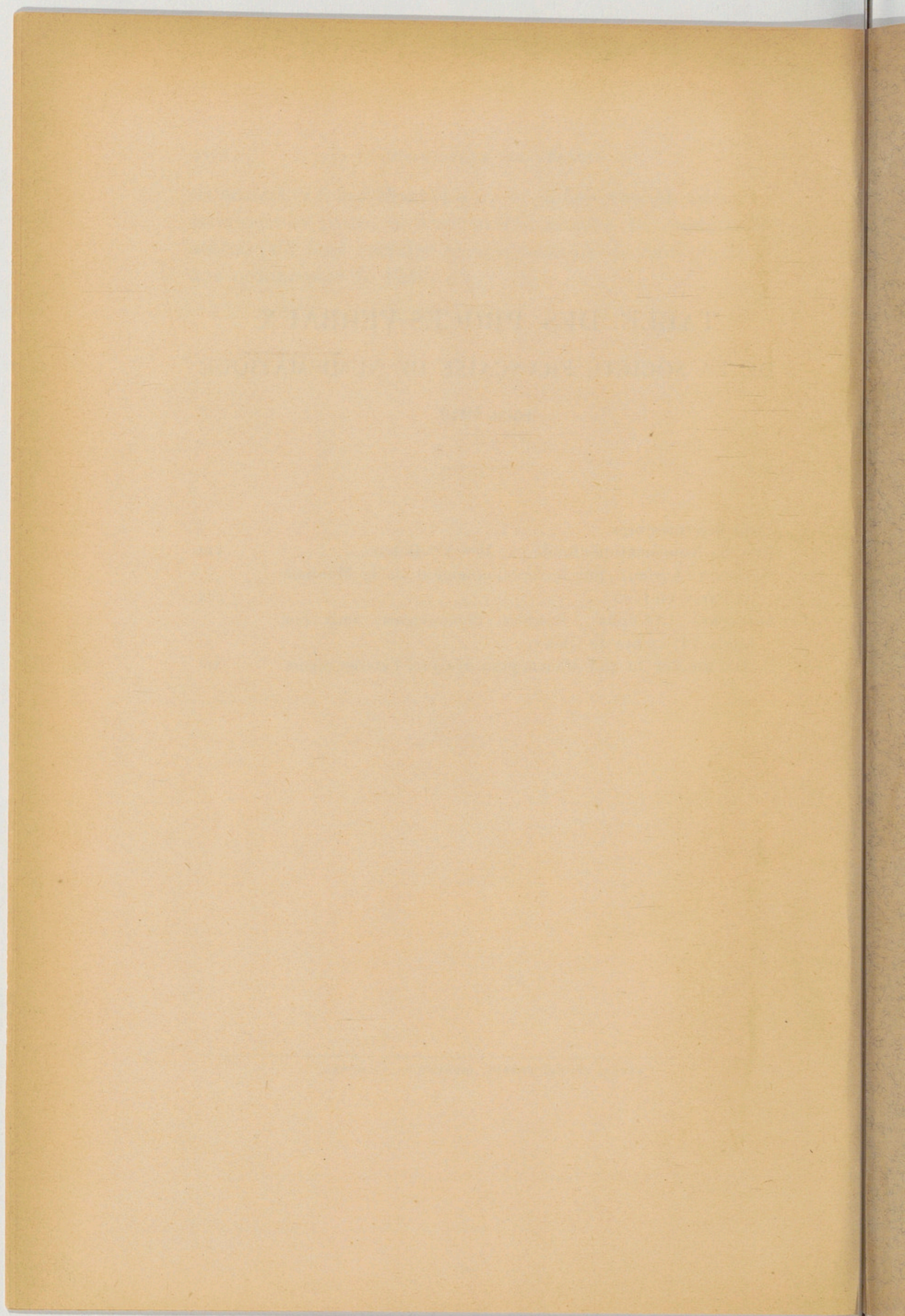
Et il y a une traduction en français qui porte : « en le monnaie a Lille ».

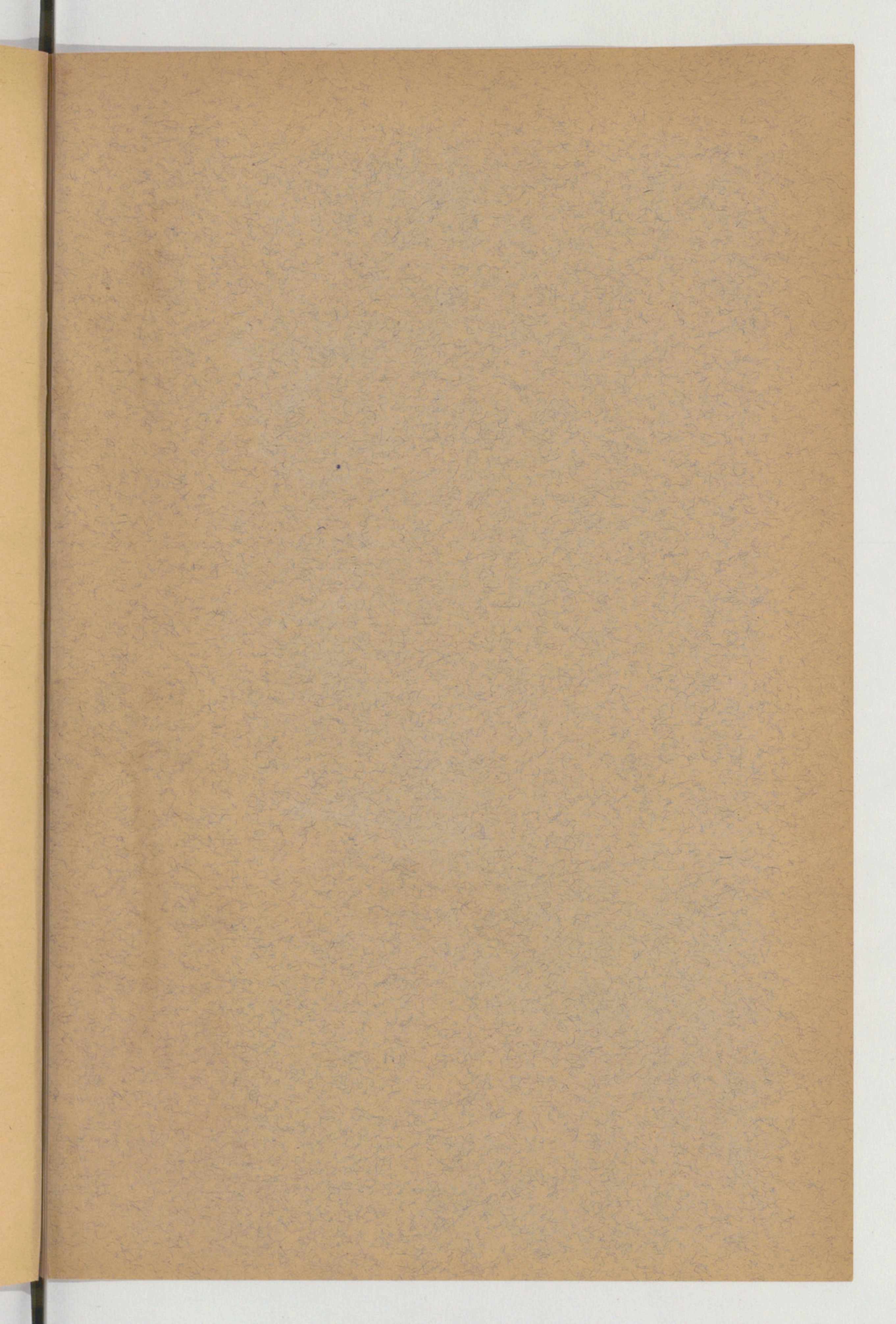
Voilà donc deux exemples de l'emploi de *Moneta* au sens d'hôtel des monnaies au XI^e siècle. Je doute qu'on en trouve beaucoup d'autres. L'expression ordinaire était *monetaria*, « monnoierie », dont C. Piton a cité plusieurs exemples dans cette *Revue* en 1908 (p. 268 n.). C'est seulement vers le temps de Philippe le Bel, que l'expression *portare mone-*

tis nostris, « à nos Monnaies », « édifier une Monnaie », conquiert sa place, et l'on trouve encore *in monetariis nostris* (s'il faut rectifier le *in monetagiis* de Saulcy) dans une ordonnance de 1350. »

TABLE DES PROCÈS-VERBAUX
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE
POUR 1940

Liste des membres.....	I
Prix de Numismatique fondé par M ^{me} V ^{ve} Babut.....	VIII
BLANCHET (Adrien). Sur le fonctionnement de la Monnaie de Paris, en 1795.....	IX
DIEUDONNÉ (Adolphe). Doubles démonétisés, émis par Louis VI, comte de Chiny.....	XI
— De l'emploi du mot <i>Moneta</i> pour désigner l'atelier même.	XIV





MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXL.
